

CCMSA

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

Département Synthèse – Service Management des risques
professionnels ATMP

MALADIES PROFESSIONNELLES 2022 AU REGIME AGRICOLE : RAPPORT DE SINISTRALITE POUR LA COSMAP 2024

Etude statistique d'indicateurs de sinistralité concernant les maladies professionnelles au Régime Agricole. Parties 2 et 3 du rapport annuel Cosmap de la MSA, relatives aux données des CRRMP de 2022 et à celles des maladies professionnelles indemnisées sur la période 2019-2022.

COSMAP

**Rapport
CCMSA**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SYNTHESE	5
PARTIE II. LES DEMANDES D’AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP EN 2022	10
1. DEMANDES D’AVIS AUX CRRMP	11
2. DEMANDES D’AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L’ALINEA 6 (ex alinéa 3)	12
3. DEMANDES D’AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L’ALINEA 7 (ex alinéa 4)	20
PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES EN 2022	28
1. MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES	29
1.1. Dénombrement des MP avec et sans arrêt.....	29
1.2. Indicateurs de sinistralité par CTN	32
1.3. Regroupement des MP par thèmes et par CTN	36
1.4. Regroupement MP par thèmes et par MSA.....	39
1.5. Cartes : répartition des données de population et de sinistralité MP par MSA.....	42
2. MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES	52
2.1. Dénombrement des MP avec et sans arrêt.....	52
2.2. Indicateurs de sinistralité par CTN	55
2.3. Regroupement des MP par thèmes et CTN.....	58
2.4. Regroupement des MP par thèmes et MSA.....	62
2.5. Cartes : répartition des données de population et de sinistralité MP par MSA.....	65
3. MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES : RECAPITULATIF	73
ANNEXES	76
DETAIL DU REGROUPEMENT DE MP PAR THEMES DE MALADIES.....	77
DETAIL DES SECTEURS D’ACTIVITES PAR CTN	79
ZONES GEOGRAPHIQUES	80

Avertissement

Pour respecter le secret statistique auquel la MSA est soumise, les différents tableaux et commentaires indiquent le plus souvent des fourchettes dans lesquelles se situent les résultats. Toutefois, les données ont été ajustées de manière à fournir les indications les plus précises possibles, de façon à rendre opérante toute analyse grâce aux ordres de grandeurs qui permettent d’obtenir des informations très complètes sur les maladies professionnelles.

SYNTHESE

PARTIE II. LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP EN 2022

DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP

En 2022, 942 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP : 615 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (65,3 %) et 327 dans le cadre de l'alinéa 7 (34,7 %).

234 demandes émanaient des non-salariés agricoles (24,8 %), et 708 des salariés agricoles (75,2 %). Les femmes ont déposé 402 demandes (42,7 %), et les hommes 540 (57,3 %). Les personnes de 60 ans et plus

totalisaient plus de 297 demandes (31,5 %), les moins de 60 ans quant à elles regroupaient 645 unités (68,5 %).

On observe une baisse du nombre de dossiers par rapport à 2021, bien qu'il y ait une légère augmentation du nombre des dossiers relatifs aux non-salariés (effet du FIVP), ainsi que de ceux relatifs aux femmes (+ 4,5 points).

DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6 (ex alinéa 3)

Parmi les 615 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6, 499 concernaient des salariés agricoles (81,1 %) et 116 des non-salariés agricoles (18,9 %). Ce total représente une baisse de 12% par rapport à 2021, mais une hausse de 15 % par rapport à 2019 et 54 % par rapport à 2020. Plus de 58 % ont fait l'objet d'un avis favorable (+ 6 points par rapport aux années précédentes).

Si l'ensemble des demandes liées au risque pesticide passe désormais par une entité unique, cette année les demandes passant par le FIVP ont bien été redistribuées dans chacune de leurs régions d'origine, à la différence de 2021 où une « entité FIVP » avait été traitée au même titre qu'une autre « Région ».

53,3 % des demandes concernent les hommes et 46,7 % les femmes. Lorsqu'on regarde le nombre d'accords, ce sont les hommes qui ont le meilleur taux d'acceptation, même si ce taux

pour chacune des deux populations dépasse 50 %.

Le nombre de demandes au titre de l'alinéa 6 est 4 fois plus important pour les salariés que pour les non-salariés (soit un rapport de 81 % contre 19 %). En revanche, les accords de reconnaissance sont plus souvent délivrés en faveur des non-salariés que des salariés.

Les demandes au titre de l'alinéa 6 sont effectuées à 83 % sous l'égide d'une reconnaissance de maladies professionnelles liées aux TMS (baisse de 7 points par rapports aux années avant 2021).

Le poids des pesticides dans les demandes via l'alinéa 6 est soumis à distinction selon les populations comme déjà observée dans les maladies professionnelles reconnues et indemnisées, où la proportion est plus forte chez les non-salariés que chez les salariés.

Toutefois, ici, la proportion est bien plus élevée : si pour les salariés les demandes liées aux pesticides avoisinent les 7 %, pour les non-salariés quasiment 1 demande sur 2 est liée aux pesticides (ainsi les TMS ne représentent que 50 % des demandes). Les deux « thèmes » (« TMS » et « Pesticides ») fournissent l'essentiel des demandes de l'alinéa 6 : presque 97 % des dossiers.

Confirmation de la place du tableau 61 (cancer de la prostate lié aux pesticides) qui représente également plus de 1 % des dossiers, ce qui confirme l'influence de ce type de demande et de MP sur les pourcentages d'avis favorables plus « favorable » aux Hommes.

La majorité des demandes provient du motif relatif au délai de prise en charge (61 %) suivi de la liste des travaux (32 %) puis enfin de la durée d'exposition (7 %).

DEMANDES D'AVIS PRESENTÉES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7 (ex alinéa 4)

Parmi les 327 dossiers présentés au titre de l'alinéa 7, 63,9 % concernaient des salariés agricoles et 36,1 % des non-salariés agricoles. Plus de 37 % font l'objet d'un avis favorable.

Les dossiers touchant des femmes avoisinaient un tiers des demandes. Les plus de 60 ans représentaient plus d'un tiers des dossiers.

Si 4 dossiers sur 10 aboutissent à un accord chez les femmes (40,9 %), moins de 36 % des demandes débouchent sur un avis favorable des CRRMP pour les hommes.

Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années antérieures à 2021 mais en baisse par rapport à l'année dernière (influence des dossiers liés aux pesticides, mais plus limitée que précédemment leur nombre étant en baisse).

Le taux d'avis favorable est moins important de 4,5 points pour les non-salariés à la différence de l'année 2021.

Alors que dans les années 2010 les affections liées aux TMS (arthropathies et dorsopathies)

pouvaient représenter jusqu'à 50 % des dossiers, 2022 confirme la baisse déjà remarquée depuis 2019 de cette catégorie, puisque dorénavant « seules » 36 % des demandes concernent un tel type de MP.

Désormais, ce sont les tumeurs (malignes, in situ, à évolution imprévisible) qui se placent en deuxième position du classement des demandes avec 24 % des dossiers (soit une augmentation de 5 points de cette proportion par rapport aux années 2010) devant les « troubles de l'humeur, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes » avec 22 % des cas étudiés. Ces 3 types de catégories regroupent 82 % des demandes.

Les taux d'avis favorables varient considérablement selon ces 3 catégories puisque les TMS ne vont recevoir un avis favorable que dans 29,7 % des cas, les MP liées aux tumeurs dans 36,4 % des demandes et les différents « troubles de l'humeur et autres » obtiennent un avis positif dans 58,3 % des dossiers.

PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES EN 2022

MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊT DES SALARIES

Le nombre de « Maladies Professionnelles avec et sans arrêt » reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles s'établit à 2 921 cas en 2022. On constate une légère diminution du nombre de cas par rapport à 2021 (année atypique). Plus notable est la diminution de ce chiffre vis-à-vis de 2019 (- 15 %) ou de 2016 (- 21 %), diminution par ailleurs touchant la plupart des tableaux, exceptions notables des tableaux 53 (TMS Lésions chroniques du ménisques), et 59 (Hémopathies malignes provoquées par les pesticides). Le tableau 61 (Cancer de la prostate) connaît ses premières reconnaissances.

Données générales salariés

95 % des « MP avec et sans arrêt » restent liées à un des tableaux de MP concernant les TMS.

Le CTN 1 continue en 2022 de rassembler quasiment la moitié des MP quel que soit le type de MP concerné. Il y a une assez grande homogénéité par CTN pour leur poids dans chacune des catégories de MP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortelles). Par rapport aux moyennes de la totalité des CTN, si aucun CTN ne se dégage comme ayant tous les indicateurs les plus élevés concernant la

« gravité » des MP, on peut noter un « resserrement » de 4 CTN sur 5 au sujet des durées moyennes d'arrêt (entre 420 et 450 jours ; exception faite du CTN 4 avec 349 jours). Quant aux taux d'IPP il semble un peu plus « éclaté » qu'il ne l'était auparavant, la fourchette oscillante entre 13,1 (CTN 3) et 16,2 (CTN 4, lequel occupe désormais la 1^e place, devançant le CTN 2).

A la différence des périodes précédentes, on remarque entre 2021 et 2022 une légère augmentation du pourcentage de MP se transformant en MP graves non mortelles, augmentation qui peut s'expliquer par celle du nombre de cas liés à des MP auxquelles sont plus souvent attribués des points d'IPP.

Pour les autres indicateurs de sinistralité, les situations sont disparates d'un CTN à l'autre. Alors que le taux moyen d'IPP était plutôt constant les années précédentes, il augmente cette année (+ 0,6 point) mais le résultat est fluctuant selon les CTN. La durée moyenne d'arrêt qui avait quant à elle fortement augmenté pour chaque CTN lors du dernier rapport (pour un résultat de l'ensemble des CTN de plus de 20 jours de moyenne par an entre 2019 et 2021), connaît une évolution à la hausse plus modérée cette année (9 jours).

Regroupement des MP par thèmes et par CTN

Pour analyser les MP en tenant compte de la difficulté du peu de nombre d'occurrence, on a opéré un regroupement par catégories de MP : 7 catégories que sont les MP liées aux cancers, zoonoses, bruit, risque chimique, risque pesticide, TMS, maladies respiratoires.

Cependant, même se faisant, le nombre de cas reste faible, il nous faut composer avec le

secret statistique et donc prendre avec mesure et réserve les analyses réalisées.

La première constatation que l'on peut faire tient à la prédominance des TMS : inévitablement ils regroupent la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (aux alentours

de 93-96 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN).

On remarque que c'est le regroupement TMS qui, de par son importance en nombre, oriente la répartition des MP par CTN.

En effet, les regroupements de MP ont une répartition par CTN très disparate : par exemple le CTN 1 comptabilise 75 % des MP liées aux pesticides mais seulement 15 % des MP liées au bruit, alors qu'à l'inverse le CTN 2 va quant à lui accueillir 21 % des MP liées aux zoonoses et 29 % des MP liées au bruit alors

que généralement il ne regroupe que 4 % de l'ensemble des MP.

Il y a donc bien une « spécificité » des MP par CTN, avec des conséquences logiques (par exemple les cancers vont être plus représentés dans le CTN 1, et plus généralement et logiquement les CTN à forts taux de MP liées aux risques chimiques/pesticides vont avoir les taux les plus élevés concernant les MP liées au cancer ; le CTN 3 qui représente moins de 16,5 % de la population, de par les tâches effectués dans ses établissements, totalise 27 % des MP liées aux TMS).

Répartition géographique

La « régionalisation » de certains secteurs d'activité a bien évidemment une influence sur les types de MP rencontrés et sur les poids des regroupements de MP par zones géographiques.

Des MP vont être sur ou sous-représentées dans certaines MSA

Seules les MSA Gironde, Armorique et dans une moindre mesure Nord-Pas-De-Calais semblent se distinguer au niveau de plusieurs

regroupements de type de MP, alors que dans l'ensemble quelques MSA peuvent avoir une « sur-représentation » au sujet d'un seul ou de deux regroupements de MP au maximum.

Chaque type de MP connaît un nombre de MSA avec qui entretenir un lien plus étroit, et à l'inverse certains regroupements de MP sont totalement absents de certaines zones géographiques. Cette analyse renforce l'impression d'une régionalisation pour cause d'activités différentes par territoires.

MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊT DES NON-SALARIES

Le nombre de « Maladies Professionnelles avec et sans arrêt » reconnues et indemnisées chez les non-salariés agricoles s'établit à 1 304 cas en 2022 (58 % sont des TMS). Il y a une augmentation des cas sur les 12 derniers mois, et un retour identique à la situation de 2019. Tableau par tableau, ce sont surtout les tableaux 58 (Parkinson), 59 (Lymphome) et 61 (Prostate) qui expliquent la progression à la hausse de cette année.

Assiste-t-on à une augmentation de la « gravité » des MP ?

Dans un premier temps la réponse semble être affirmative (nombre de « MP graves non mortelles » ou encore taux moyen d'IPP en augmentation). Toutefois la combinaison de plusieurs facteurs (diminution durée moyenne d'arrêt, création d'un tableau ajoutant 10 % de reconnaissance) semble rendre difficile la prise de position sur ce sujet (un effet « mathématique » peut en partie expliquer les différences observées sur ces indicateurs).

Regroupement des MP par thèmes et par CTN

On observe une cohérence encore plus forte que les années précédentes entre le poids des populations par CTN et l'incidence annuelle du nombre de cas de MP (plus de distinction notable pour le CTN 2 qui « pesait » auparavant deux fois plus en occurrence de MP qu'en termes de population) : le CTN 1 regroupe 91,3 % des travailleurs, 93 % des « MP avec et sans arrêt » et 92,1 % des « MP graves non mortelles » de 2022 ; le CTN 2 quant à lui regroupe 1 % des « MP avec et sans arrêt » et 1,4 % des « MP graves non mortelles arrêt » pour une population représentant 1,1 % des non-salariés ; le CTN 4 quant à lui voit les 7,6 % des non-salariés qu'il regroupe être victimes de « MP avec et sans arrêt » et de « MP graves non mortelles » à hauteur de 6 à 6,5 % de l'ensemble des cas des CTN.

L'observation de l'indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence des MP « avec et sans arrêt » tend à montrer un certain équilibre entre les CTN puisque la fourchette dans laquelle se situe chacun d'entre eux est comprise entre 2 et 2,6.

Un décalage en revanche apparaît au regard de l'indice de fréquence des MP « graves non mortelles » : le CTN 2 a en effet un indice deux fois supérieur à celui du CTN 1 et 4 fois plus important que celui du CTN 4. Cependant, il faut bien noter que le nombre de cas concerné est très limité (moins d'une quinzaine en 2022 pour le CTN 2), et donc relativiser ce chiffre par rapport à la totalité des MP concernées tant pour le total du dénombrement que pour l'augmentation en cause.

Répartition géographique

Quelques MSA ont un nombre de MP « sur-représentées » dans plusieurs catégories de regroupements : 4 MSA qui se distinguent des autres sur au moins deux regroupements de MP. Distinction pour lesquelles le déséquilibre entre « poids de population » et « poids des MP avec et sans arrêt » est au minimum deux fois plus prononcé qu'attendu (MSA « Armorique », « Portes de Bretagne », « Sud Aquitaine » et « Mayenne Orne Sarthe »). On notera toutefois que sur ces 4 MSA, seules 2 faisaient parties de ce même « pool » de MSA déséquilibrées entre poids de population et poids du nombre de MP en 2021. Ceci doit renforcer notre obligation de vigilance vis-à-vis des conclusions que l'on peut tirer de ce genre de tableau : pour la plupart des cas les signalements de comportements « différents » ne s'inscrivent pas dans le temps.

Quelques MSA sont « sur-représentées » dans plusieurs catégories de regroupements de MP par rapport à leur poids de population, tandis que d'autres MSA voient certaines MP bien plus représentées en leur sein que la moyenne nationale ne le laisserait entendre.

En étudiant les zones géographiques grâce à l'indicateur « indice de fréquence », la carte de la métropole de dénombrement de MP décrivant plutôt deux zones de fort regroupement de MP (d'une part un arc de cercle traversant le territoire débutant au Nord du pays et descendant dans le Sud-Ouest en passant par les régions plutôt de centre Est, et d'autre part la zone Ouest « Vendée - Bretagne - Côtes Normandes - Mayenne Orne Sarthe ») se transforme en une carte laissant apparaître le littoral Ouest, le Centre Ouest, le Nord et quelques zones à l'Est comme détenteurs des indices de fréquence les plus élevés.

PARTIE II. LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP EN 2022

Maladies professionnelles demandées via la reconnaissance des Comités Régionaux de Reconnaissance de Maladies Professionnelles (CRRMP) au titre du régime ATMP au sein du Régime Agricole pour les adhérents salariés et non-salariés, concernant la France Métropolitaine.

NB :

- *Depuis 2020, un fonds relatif aux maladies professionnelles en lien avec le risque pesticide a été créé, changeant les règles de reconnaissance pour les non-salariés agricoles et instaurant un circuit administratif spécifique d'étude des dossiers (caisse de MSA référente, regroupement des dossiers et de leurs examens dédiés). Ceci a une répercussion sur la continuité statistique pour l'analyse des demandes (répartition géographique habituelle modifiée du fait de la caisse pivot, augmentation possible du nombre de dossiers du fait de conditions plus favorables) et du résultat de ces demandes (MP en lien avec le risque pesticide aux caractéristiques particulières) ;*
- *La création d'un nouveau tableau de MP concernant le cancer de la prostate lié aux pesticides, peut également avoir une influence sur les résultats habituellement observés notamment pour l'analyse de certaines données (renforcement du point précédent, caractéristiques des victimes différentes).*

1. DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP

L'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale prévoit deux autres méthodes de reconnaissance via ses alinéas 6¹ et 7² en plus de celle d'imputabilité prévue par l'existence de tableaux de MP.

En 2022, 942 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP : 615 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (65,3 % des cas) et 327 dans le cadre de l'alinéa 7 (34,7 %).

234 demandes émanaient des non-salariés agricoles (24,8 %), et 708 des salariés

agricoles (75,2 %). Les femmes ont déposé 402 demandes (42,7 %), et les hommes 540 (57,3 %). Les personnes de « 60 ans et plus » totalisaient 297 demandes (31,5 %), les moins de 60 ans quant à elles regroupaient 645 unités (68,5 %).

On observe une baisse du nombre de dossiers par rapport à 2021 (qui avait « rattrapé » des cas non traités en 2020), une légère augmentation du nombre des dossiers relatifs aux non-salariés (effet du FIVP), ainsi que de ceux relatifs aux femmes (+ 4,5 points).

Tableau 1 : Demandes d'avis aux CRMMP au titre des alinéas 6 et 7 par régions

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre des alinéas 6 et 7 par régions CRRMP	2022					
	Nombre de demandes	% en colonne	Alinéa 6	% en ligne	Alinéa 7	% en ligne
AUVERGNE	12	< 2,2%	12	>68,8%	0	<31,3%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	34	3,6%	28	82,4%	6	17,6%
BRETAGNE	117	12,4%	89	76,1%	28	23,9%
CENTRE VAL DE LOIRE	13	1,4%	6	46,2%	7	53,8%
GRAND EST	54	5,7%	39	72,2%	15	27,8%
HAUTS DE FRANCE	74	7,9%	43	58,1%	31	41,9%
ILE DE FRANCE	0	< 0,6%	0	100,0%	0	0,0%
NORMANDIE	19	2,0%	9	47,4%	10	52,6%
NOUVELLE AQUITAINE	349	37,0%	227	65,0%	122	35,0%
OCCITANIE - MONTPELLIER	26	2,8%	19	73,1%	7	26,9%
OCCITANIE - TOULOUSE	38	4,0%	26	68,4%	12	31,6%
PACA - CORSE	46	4,9%	28	60,9%	18	39,1%
PAYS DE LOIRE	96	10,2%	57	59,4%	39	40,6%
RHONE ALPES	53	5,6%	30	56,6%	23	43,4%
CGSS GUADELOUPE	0	< 1,1%	0	≈50,0%	0	≈50,0%
CGSS MARTINIQUE	0	< 0,6%	0	0,0%	0	100,0%
Total général	942	100,0%	615	65,3%	327	34,7%

¹ Alinéa 6 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime."

² Alinéa 7 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué dans les conditions mentionnées à l'article L. 434-2 et au moins égal à un pourcentage déterminé."

2. DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6 (ex alinéa 3)

Parmi les 615 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6, 499 concernaient des salariés agricoles (81,1 %) et 116 des non-salariés agricoles (18,9 %). Ce total représente une baisse de 12% par rapport à 2021, ce total représente une hausse de 15 % par rapport à 2019 et 54 % par rapport à 2020.

Le nombre de dossiers concernant des femmes s'établissait à 287 (46,7 %), contre 328 pour les hommes (53,3 %), les « moins de 60 ans » 438 dossiers (71,2 %), et les « 60 ans et plus » 177 (28,8 %).

Parmi l'ensemble des dossiers de l'alinéa 6, 58,4 % ont fait l'objet d'un avis favorable (recul par rapport à 2021, mais supérieur aux années antérieures à 2021).

D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 83 % (Bretagne) à 0 % (Ile-de-France, mais très peu de dossiers), et 1/3 des dossiers sont issus de Nouvelle-Aquitaine.

A noter : seuls sont retenus les avis rendus « rejetés » et « favorables » du fait de l'incidence faible des motifs « différés » et « réorienté ».

Tableau 2 : Répartition des avis aux CRRMP au titre de l'alinéa 6 par région

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par régions CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
AUVERGNE	10	≈83 %	<5	≈17 %	<17	<2%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	13	46%	15	54%	28	4,6%
BRETAGNE	72	81%	17	19%	89	14,5%
CENTRE VAL DE LOIRE	<5	≈67 %	<5	≈33 %	<10	<1,5%
GRAND EST	10	26%	29	74%	39	6,3%
HAUTS DE FRANCE	24	56%	19	44%	43	7,0%
ILE DE FRANCE	0	0,0%	<5	100,0%	<5	<0,5%
NORMANDIE	<10	≈78 %	<5	≈22 %	<15	<1,5%
NOUVELLE AQUITAINE	136	60%	91	40%	227	36,9%
OCCITANIE - MONTPELLIER	9	47%	10	53%	19	3,1%
OCCITANIE - TOULOUSE	13	50%	13	50%	26	4,2%
PACA CORSE	13	46%	15	54%	28	4,6%
PAYS DE LOIRE	37	65%	20	35%	57	9,3%
RHONE ALPES	10	33%	20	67%	30	4,9%
CGSS GUADELOUPE	<5	100,0%	0	0,0%	<5	<0,5%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	

Dans l'ensemble, les accords par région CRRMP au titre de l'alinéa 6 sont supérieurs aux refus (58,4 % d'accords). Sur les 15 entité CRRMP qui ont remonté des données pour 2022, 10 ont étudié 17 dossiers et plus. Sur ces 10 entités, 5 ont un taux d'accord supérieur.

La région Nouvelle-Aquitaine regroupe plus du tiers des demandes, avec un taux d'accord plus élevé que la moyenne nationale.

Comme pour les années antérieures, le nombre de demandes étant assez faible (11

régions CRRMP ont moins de 40 requêtes, et pour les 4 restantes toutes ont un taux d'acceptation supérieur à 50 %), il est délicat de parler pour les ¾ des CRRMP de statistiques significatives.

Or ceci a des impacts sur les chiffres observés : on notera l'extrême variabilité des taux d'une année sur l'autre pour les régions avec peu de cas, quelques dossiers en plus ou en moins provoquant une variabilité importante des pourcentages, ininterprétable statistiquement.

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par regroupement de tableaux de MP hors TMS par CRRMP en 2022	Total	
	Nombre d'avis favorable	% d'avis favorable
AUVERGNE	< 5	100,0%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	< 5	40,0%
BRETAGNE	9	69,2%
CENTRE VAL DE LOIRE	< 5	100,0%
GRAND EST	< 5	80,0%
HAUTS DE FRANCE	13	86,7%
NORMANDIE	7	77,8%
NOUVELLE AQUITAINE	10	71,4%
OCCITANIE - MONTPELLIER	< 5	60,0%
OCCITANIE - TOULOUSE	< 5	75,0%
PACA CORSE	10	83,3%
PAYS DE LOIRE	9	69,2%
RHONE ALPES	< 5	100,0%
CGSS GUADELOUPE	< 5	100,0%
Total général	79	76,0%

Le pourcentage d'avis favorable est encore plus élevé pour chaque région CRRMP lorsque l'on met de côté les MP liées aux TMS.

Exceptée la Bourgogne Franche Comté, toutes les régions CRRMP ont un taux minimum de 60 % d'acceptation pour les dossiers hors TMS. 9 des 15 régions donnent même leur accord pour plus de ¾ des dossiers, ce qui aboutit à une moyenne nationale de 76 % d'accords.

Nous savions déjà, lors des précédents rapports, que les pourcentages de refus et d'accord sont influencés par le type de dossiers étudiés (voir également dans cette partie les « tableaux 7 »). L'enchaînement des deux tableaux de ce paragraphe tend à montrer que c'est bien le type de dossiers étudiés par les CRRMP qui va avoir un impact sur les taux annuels de reconnaissance de ces CRRMP.

Tableau 3 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le sexe du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par sexe aux CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
Femme	150	52,3%	137	47,7%	287	46,7%
Homme	209	63,7%	119	36,3%	328	53,3%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	

Le nombre de demandes est de 53,3 % pour les hommes et 46,7 % pour les femmes.

Si ce nombre de demande se différencie de la proportion hommes femmes de travailleurs dans le régime agricole (63 % d'hommes, 37 % de femmes, populations salariés/non-salariés confondus), en revanche il correspond à celle

rencontrée dans les reconnaissances via tableaux (46 % de femmes).

Même si les deux populations hommes et femmes ont un taux d'acceptation supérieur à 50 %, ce sont les hommes qui ont un bien meilleur taux (le tableau 61 propre aux hommes favorise le résultat mais n'explique pas à lui seul ce différentiel).

Tableau 4 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon l'âge du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par tranches d'âges aux CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
moins de 30 ans	9	47,4%	10	52,6%	19	3,1%
30-39 ans	31	54,4%	26	45,6%	57	9,3%
40-49ans	59	59,0%	41	41,0%	100	16,3%
50-59 ans	145	55,3%	117	44,7%	262	42,6%
60 ans et plus	115	65,0%	62	35,0%	177	28,8%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	

Exceptées les « moins de 30 ans », toutes les tranches d'âge ont un taux d'accord au moins égal à 50 %. Il y a quelques disparités entre les décennies mais qui se « resserrent » par

rapport aux années précédentes : 10 points de différence entre la tranche au plus « faible » taux d'avis favorables et celle au plus « fort » taux. Le type de MP pèse sur les taux par âge.

Tableau 5 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l’alinéa 6 selon la population du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l’alinéa 6 par population aux CRRMP en 2022	Type d’avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
Non-salariés	86	74,1%	30	25,9%	116	18,9%
Salariés	273	54,7%	226	45,3%	499	81,1%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	

Le nombre de demandes est 4 fois plus important pour les salariés que pour les non-salariés (81 % contre 19 %) tranchant en cela avec la proportion de travailleurs au régime agricole (56 % salariés ETP / 44 % non-salariés, ou 68 % salariés trimestriels moyens / 32% non-salariés).

En revanche, les accords de reconnaissance sont plus souvent délivrés en faveur des non-

salariés : 20 points supérieurs pour les non-salariés qui bénéficient d’une reconnaissance dans les ¼ des cas (influence du FIVP et du type de MP concernées avec plus de délivrance d’accord pour le type de MP concernées), les salariés quant à eux obtenant un avis favorable dans 1 cas sur 2 seulement (plus de demandes liées aux TMS).

Tableaux 6 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l’alinéa 6 selon les caractéristiques croisées du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l’alinéa 6 aux CRRMP en 2022	Non-salariés												Total	
	Femme						Homme							
	Favorable		Rejeté		Total		Favorable		Rejeté		Total			
	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% en colonne femme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% en colonne homme		
Avis rendu selon le genre des victimes														
moins de 30 ans	0	nc	0	nc	0	0,0%	<5	100,0%	0	0,0%	<5	≈5%	<5	≈3%
30-39 ans	0	nc	0	nc	0	0,0%	<5	100,0%	0	0,0%	<5	≈2%	<5	≈2%
40-49ans	<5	100,0%	0	0,0%	<5	<15%	<5	≈15%	5	≈85%	<10	≈7%	<15	≈10%
50-59 ans	12	≈75%	<5	≈25%	<17	<50%	14	63,6%	8	36,4%	22	26,5%	<40	≈30%
60 ans et plus	<15	≈85%	<5	≈15%	<16	<40%	39	78,0%	11	22,0%	50	60,2%	<65	≈50%
Total général	27	81,8%	6	18,2%	33		59	71,1%	24	28,9%	83		116	

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l’alinéa 6 aux CRRMP en 2022	Salariés												Total	
	Femme						Homme							
	Favorable		Rejeté		Total		Favorable		Rejeté		Total			
	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% en colonne femme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% en colonne homme		
Avis rendu selon le genre des victimes														
moins de 30 ans	<5	≈20%	<10	≈80%	10	≈4%	<5	≈60%	<5	≈40%	<10	≈3%	<20	≈3%
30-39 ans	<10	≈40%	<15	≈60%	23	≈10%	<20	≈60%	<15	≈40%	<35	≈13%	<60	≈13%
40-49ans	30	57,7%	22	42,3%	52	20,5%	24	63,2%	14	36,8%	38	15,5%	90	18,0%
50-59 ans	55	48,2%	59	51,8%	114	44,9%	64	58,2%	46	41,8%	110	44,9%	224	44,9%
60 ans et plus	27	49,1%	28	50,9%	55	21,7%	38	64,4%	21	35,6%	59	24,1%	114	22,8%
Total général	123	48,4%	131	51,6%	254		150	61,2%	95	38,8%	245		499	

L’exploitation des données en croisant le sexe l’âge et le type de population est délicate à interpréter (faible nombre de cas).

Si d’habitude un certain équilibre dans la combinaison sexes/âges existe selon le type de population, on notera pour 2022 l’écart des

avis favorables entre la catégorie des femmes salariées et des autres catégories de sexe ou de population : en défaveur des premières mentionnées, et ce pour quasiment toutes les tranches d’âges. Le type de demande (TMS pour les femmes) influence ces résultats.

Tableaux 7 : Répartition des avis aux CRRMP au titre de l’alinéa 6 par regroupement de tableaux MP

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'Alinéa 6 par regroupement de tableaux de MP et avis rendus aux CRRMP en 2022	Favorable		Rejeté		Total	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
Autres	< 5	50,0%	< 5	50,0%	< 10	< 1,5%
Bruit	< 5	> 60%	0	0,0%	< 5	< 1%
Chimique	< 5	60,0%	< 5	40,0%	< 10	< 1,5%
Pesticides	65	76,5%	20	23,5%	85	13,8%
TMS	280	54,8%	231	45,2%	511	83,1%
Zoonoses	< 5	100,0%	0	0,0%	< 5	< 1%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	100,0%

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'Alinéa 6 par regroupement de tableaux de MP et type de population aux CRRMP en 2022	Non-Salariés		Salariés		Total	
	Nombre	% en colonne	Nombre	% en colonne	Nombre	% en colonne
Autres	<5	<5%	<5	<1%	7	1,1%
Bruit	<5	<1%	<5	<1%	<5	<1%
Chimique	<5	<2%	<5	<1%	<10	<2%
Pesticides	49	42,2%	36	7,2%	85	13,8%
TMS	58	50,0%	453	90,8%	511	83,1%
Zoonoses	<5	<2%	<5	<1%	<5	<1%
Total général	116	100,0%	499	100,0%	615	100,0%

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'Alinéa 6 par regroupement de tableaux de MP, type de population et avis rendus aux CRRMP en 2022	Non-salariés		Salariés		Total général	
	Favorable	Rejeté	Favorable	Rejeté	Favorable	Rejeté
Autres	50,0%	50,0%	66,7%	33,3%	57,1%	42,9%
Bruit	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Chimique	50,0%	50,0%	≈60%	≈40%	≈60,0%	≈40,0%
Pesticides	87,8%	12,2%	61,1%	38,9%	76,5%	23,5%
TMS	63,8%	36,2%	53,6%	46,4%	54,8%	45,2%
Zoonoses	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Total général	74,1%	25,9%	54,7%	45,3%	58,4%	41,6%

Les demandes au titre de l’alinéa 6 sont effectuées à 83 % sous l’égide d’une reconnaissance de maladies professionnelles liées aux TMS (idem à l’année 2021, donc confirmation de la baisse par rapports aux années antérieures à 2021).

Cependant, les situations diffèrent selon le type de population.

Le poids des pesticides dans les demandes via l’alinéa 6 connaît une distinction selon les populations comme déjà observé dans les maladies professionnelles reconnues et

indemnisées, où la proportion est plus forte chez les non-salariés que chez les salariés.

Toutefois, ici la proportion est bien plus élevée : si pour les salariés les demandes liées aux pesticides avoisinent les 7 %, pour les non-salariés 4 demandes sur 10 sont liées aux pesticides (les TMS ne représentent que 50 % des demandes).

Comme dit précédemment, le taux de reconnaissance pour MP liées aux pesticides étant plus élevé que pour les autres types de MP, cela va avoir une incidence sur les taux selon les types de population.

Ainsi, le nombre de dossiers plus important proportionnellement chez les non-salariés agricoles va avoir un impact sur le taux de reconnaissance globale (sans compter que les taux d'avis favorables pour les demandes liées aux pesticides sont, de surcroît, plus élevés chez les non-salariés : 87,8 %, contre 61,1 % pour les salariés). De la même façon, le nombre de demande « MP pesticides » beaucoup plus faible pour les femmes peut expliquer en partie leur taux d'accord moins favorable que celui des hommes.

Les deux « thèmes » « TMS » et « Pesticides » fournissent l'essentiel des demandes de l'alinéa 6 : plus de 92 % des dossiers.

Tableau 8 : Répartition des avis aux CRRMP au titre de l'alinéa 6 par tableaux de MP et par population

Comme annoncé au point précédent, ce sont les tableaux liés aux TMS qui connaissent le plus de demande d'avis (plus particulièrement 4 d'entre eux : tableaux 39 prédominant, 57 bis, 57 et 53).

Le tableau de MP 39 arrive en tête des demandes, suivi du tableau 57 bis. Les tableaux 58 et 59 confirment leurs positions observées les années récentes en se classant aux 3 et 4^e

places. Deux des trois autres tableaux liés aux TMS (53 et 57), complètent le podium des 6 premières positions de ce classement (entre 2 et 3 % des demandes pour chacun).

On note le maintien du tableau 61 (cancer de la prostate lié aux pesticides) apparu l'année dernière (un élément de plus influant sur les pourcentages « d'accords » plus « favorables » aux hommes).

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'Alinéa 6 par tableaux de MP et par population et avis rendus aux CRRMP en 2022	Total					
	Favorable		Rejeté		Total	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
1	< 5	> 50%	< 5	< 50%	7	1,1%
5	< 5	100%			< 5	< 1%
7	< 5	100%			< 5	< 1%
10	< 10	> 75%	< 5	< 25%	< 10	< 2%
11			< 5	100%	< 5	< 1%
19	< 5	< 50%	< 5	> 50%	5	0,8%
29			< 5	100%	< 5	< 1%
35 bis			< 5	100%	< 5	< 1%
39	248	57,0%	187	43,0%	435	70,7%
45			< 5	100%	< 5	< 1%
46	< 5	100%			< 5	< 1%
47	< 5	100%			< 5	< 1%
47 bis	< 5	100%			< 5	< 1%
53	< 5	< 25%	<10	> 75%	11	1,8%
57	13	72,2%	5	27,8%	18	2,9%
57 bis	17	37,0%	29	63,0%	46	7,5%
58	< 25	> 75%	< 5	< 25%	26	4,2%
59	26	68,4%	12	31,6%	38	6,2%
61	6	100,0%			6	1,0%
Total général	359	58,4%	256	41,6%	615	

Tableau 9 : Répartition des avis au titre de l’alinéa 6 par tableaux de MP au total

Demandes de reconnaissance de MP au titre de l’alinéa 6 par tableaux de MP et par population et avis rendus aux CRRMP en 2022	Non-salariés						Salariés						
	Favorable		Rejeté		Total		Favorable		Rejeté		Total		
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne	
1	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss	
5								ss	ss			ss	ss
7	ss	ss			ss	ss	ss	ss				ss	ss
10	6	100,0%			6	5,2%	ss	ss	ss	ss	ss	ss	ss
11									ss	ss	ss	ss	ss
19	ss	ss	ss	ss	ss	ss			ss	ss	ss	ss	ss
29									ss	ss	ss	ss	ss
35 bis			ss	ss	ss	ss							
39	35	64,8%	19	35,2%	54	46,6%	213	55,9%	168	44,1%	381	76,4%	
45									ss	ss	ss	ss	
46	ss	ss			ss	ss	ss	ss			ss	ss	
47							ss	ss			ss	ss	
47 bis	ss	ss			ss	ss	ss	ss			ss	ss	
53							<5	<25%	<10	>75%	11	2,2%	
57	ss	ss			ss	ss	< 15	70,6%	< 10	29,4%	< 20	< 5%	
57 bis	ss	ss	ss	ss	ss	ss	< 20	37,2%	< 30	62,8%	< 45	< 10%	
58	<20	94,1%	<5	5,9%	<20	<20%	<10	77,8%	<5	22,2%	<15	<2%	
59	<20	78,9%	<5	21,1%	<20	<20%	<15	57,9%	<10	42,1%	<20	<5%	
61	ss	ss			ss	ss	ss	ss			ss	ss	
Total général	86	74,1%	30	25,9%	116	100,0%	273	54,7%	226	45,3%	499	100,0%	

ss : secret statistique

L’étude des tableaux de maladies professionnelles sous lesquels se font les demandes au titre de l’alinéa 6 divisés par type de population est là aussi rendu difficile par le nombre de cas trop faible, ne permettant pas de faire une analyse statistique représentative.

On notera une différence entre les salariés et les non-salariés : au sujet des tableaux 58 et 59,

31 % des demandes pour les non-salariés leur sont rattachées, alors que ces tableaux représentent un peu moins de 6 % des cas pour les salariés.

Les TMS restent majoritaires pour les salariés et les non-salariés.

Tableau 10 : Répartition des avis au titre de l’alinéa 6 par motif

La majorité des demandes proviennent du motif relatif au délai de prise en charge (61 %) suivi de la liste des travaux (32 %) puis enfin de la durée d’exposition (7 %).

Les taux d’avis favorables ne sont pas tout à fait les mêmes pour les 3 motifs. Si le « délai de prise en charge » ainsi que « la durée d’exposition » avoisinent les 60 % d’avis

favorables, en revanche la « liste des travaux » se situe en dessous des 50 % d’accord rompant en cela avec les années avant 2021. Toutefois, les données du FIVP n’étant pas disponibles pour le motif, ceci peut expliquer ce « recul ». Régionalement des disparités existent. Cependant, vu le nombre de cas il faut prendre cette observation avec prudence.

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par motif et avis rendus aux CRRMP en 2022	Répartition des motifs sur la totalité des demandes				Part d'avis favorables par motifs			
	Délai de PEC	Durée d'exposition	Liste travaux	Total	Délai de PEC	Durée d'exposition	Liste travaux	Moyenne
AUVERGNE	83%	0%	17%	100%	90%	nc	50%	83%
BRETAGNE	46%	7%	47%	100%	83%	50%	83%	81%
HAUTS DE FRANCE	50%	10%	40%	100%	81%	25%	29%	55%
NORMANDIE	78%	0%	22%	100%	100%	nc	0%	78%
PAYS DE LOIRE	61%	12%	26%	100%	83%	43%	33%	65%
OCCITANIE - TOULOUSE	64%	0%	36%	100%	50%	nc	44%	48%
PACA CORSE	59%	11%	30%	100%	56%	100%	0%	44%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	50%	11%	39%	100%	71%	67%	9%	46%
GRAND EST	29%	8%	63%	100%	36%	33%	17%	24%
CENTRE VAL DE LOIRE	33%	33%	33%	100%	100%	50%	50%	67%
OCCITANIE - MONTPELLIER	74%	16%	11%	100%	57%	33%	0%	47%
NOUVELLE AQUITAINE	76%	6%	18%	100%	59%	71%	56%	60%
ILE DE FRANCE	0%	0%	100%	100%	nc	nc	0%	0%
RHONE ALPES	40%	7%	53%	100%	42%	100%	19%	33%
CGSS GUADELOUPE	0%	100%	0%	100%	nc	100%	nc	100%
Total général	61%	7%	32%	100%	66%	58%	43%	58%

NB : les remontées d'informations des dossiers issus du FIVP ne contenant pas l'information des motifs, le total de ce tableau, n'est donc pas égal au chiffre annoncé dans le reste de cette section.

Tableau 11 : Répartition des avis au titre de l'alinéa 6 par département et type de population

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par tableaux de MP et par département et avis rendus aux CRRMP en 2022	Non-salariés				Salariés				Total			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total
1						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
2	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
3	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	40,0%	5	5	0<x<5	28,6%	7
4					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
6		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
7						5	100,0%	5		5	100,0%	5
8												
9					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
10					0<x<5	7	70,0%	10	0<x<5	7	70,0%	10
11		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		5	100,0%	5
12	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5	0<x<5	0<x<5	57,1%	7
13						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
14	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
15					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
16	0<x<5		0,0%	0<x<5	5		0,0%	5	7		0,0%	7
17					10	0<x<5	28,6%	14	10	0<x<5	28,6%	14
18						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
19	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
21		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
22	0<x<5	0<x<5	20,0%	5	30	5	14,3%	35	34	6	15,0%	40
23												
24	0<x<5	0<x<5	57,1%	7	5	0<x<5	37,5%	8	8	7	46,7%	15
26					0<x<5	0<x<5	80,0%	5	0<x<5	0<x<5	80,0%	5
27	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5					0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
28	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
29	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5	13	8	38,1%	21	16	9	36,0%	25
30	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5	0<x<5	0<x<5	42,9%	7

Rapport COSMAP 2024 – Maladies professionnelles du Régime Agricole en 2022

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 6 par tableaux de MP et par département et avis rendus aux CRRMP en 2022	Non-salariés				Salariés				Total			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total
31	0<x<5		0,0%	0<x<5					0<x<5		0,0%	0<x<5
32	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
33	0<x<5	7	63,6%	11	63	33	34,4%	96	67	40	37,4%	107
34	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
35	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	20,0%	5	7	0<x<5	12,5%	8
37					0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
38	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6
39					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
40	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5	14	21	60,0%	35	16	22	57,9%	38
41												
42	0<x<5	0<x<5	40,0%	5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	42,9%	7
43					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
44	0<x<5		0,0%	0<x<5	15	9	37,5%	24	16	9	36,0%	25
45												
46					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
47					7	7	50,0%	14	7	7	50,0%	14
49		0<x<5	100,0%	0<x<5	7	6	46,2%	13	7	8	53,3%	15
50	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
51						9	100,0%	9		9	100,0%	9
52	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
53	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5
54						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
55						6	100,0%	6		6	100,0%	6
56	7		0,0%	7	8	0<x<5	11,1%	9	15	0<x<5	6,3%	16
57	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
58												
59	0<x<5		0,0%	0<x<5	5	6	54,5%	11	9	6	40,0%	15
60	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5
61	0<x<5		0,0%	0<x<5					0<x<5		0,0%	0<x<5
62	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5	0<x<5	6	66,7%	9	5	7	58,3%	12
63					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
64	5	0<x<5	16,7%	6	7	7	50,0%	14	12	8	40,0%	20
66					0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
67					0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
68					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
69	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
70												
71	0<x<5		0,0%	0<x<5	9	7	43,8%	16	10	7	41,2%	17
72	0<x<5		0,0%	0<x<5	6	0<x<5	14,3%	7	9	0<x<5	10,0%	10
74					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
76												
79	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	40,0%	5
80	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	20,0%	5	6	0<x<5	25,0%	8
81	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5	0<x<5	0<x<5	42,9%	7
82						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
84	0<x<5		0,0%	0<x<5	5	9	64,3%	14	8	9	52,9%	17
85	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
86	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
88												
89					0<x<5	0<x<5	60,0%	5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5
93						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
971					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
972												
2A		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
2B												
Total général	86	30	25,9%	116	273	226	45,3%	499	359	256	41,6%	615

3. DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7 (ex alinéa 4)

Parmi les 327 dossiers présentés au titre de l'alinéa 7, 209 concernaient des salariés agricoles (63,9 %) et 118 des non-salariés agricoles (36,1 %).

Les dossiers touchant des femmes dépassaient un tiers des demandes (35,2 %), contre 2/3 pour les hommes (64,8 %). Les plus de 60 ans représentaient plus d'un tiers des dossiers (36,7%, contre 63,3 % pour les moins de 60 ans).

Parmi l'ensemble des dossiers, 37,6 % ont fait l'objet d'un avis favorable, pour un taux de refus dépassant 62 %. D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 0 à 75 %.

A noter : comme tous les ans seuls sont retenus les avis rendus « rejetés » et « favorables » du fait de l'incidence faible des motifs « différés » et « réorienté », pour permettre une lecture facilitée des tableaux, et éviter le rajout d'un élément supplémentaire concernant le secret statistique.

Tableau 12 : Répartition des avis présentés au titre de l'alinéa 7 par région

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par régions CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
AUVERGNE	0	0,0%	<5	100,0%	<5	<1,5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	<5	≈50 %	<5	≈50 %	<10	<2%
BRETAGNE	11	≈39 %	17	≈61 %	28	8,6%
CENTRE VAL DE LOIRE	<5	≈57 %	<5	≈43 %	<10	<2,5%
GRAND EST	6	≈40 %	9	≈60 %	15	4,6%
HAUTS DE FRANCE	11	≈35 %	20	≈65 %	31	9,5%
NORMANDIE	<5	≈20 %	<10	≈80 %	10	3,1%
ILE DE FRANCE	-	-	-	-	0	0%
NOUVELLE AQUITAINE	48	≈39 %	74	≈61 %	122	37,3%
OCCITANIE - MONTPELLIER	<5	≈29 %	<10	≈71 %	7	2,1%
OCCITANIE - TOULOUSE	7	≈58 %	5	≈42 %	12	3,7%
PACA - CORSE	5	≈28 %	13	≈72 %	18	5,5%
PAYS DE LOIRE	14	≈36 %	25	≈64 %	39	11,9%
RHONE ALPES	7	≈30 %	16	≈70 %	23	7,0%
CGSS GUADELOUPE	<5	≈75 %	<5	≈25 %	<5	<1,5%
CGSS MARTINIQUE	0	0,0%	<5	100,0%	<5	<1,5%
Total général	123	37,6 %	204	62,4 %	327	

Les demandes d'avis au titre de l'alinéa 7 ont un taux de refus plus élevé qu'au titre de l'alinéa 6 (20 points de différence). Comme dit pour les dossiers de l'alinéa 6, mais encore plus prégnant ici, le faible nombre de demandes, voire très faible, par régions CRRMP, doit inciter à la plus grande mesure dans toute interprétation des pourcentages d'avis « favorable » ou de « refus ».

Il est difficile de dégager de réelles comparaisons entre CRRMP ou d'obtenir des données significatives (9 des 15 entités présentes étudient moins de 16 demandes, et 12 étudient moins de 30 cas ; chaque unité d'un côté ou l'autre des avis va donc faire varier de 3 à plus de 10 % la totalité des pourcentages avancés).

Les remarques au sujet de l’alinéa 6 sur la nature des maladies concernant la demande

vont évidemment se répéter ici sur les taux de refus/accord.

Tableau 13 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l’alinéa 7 selon le sexe du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par sexe aux CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
Femme	47	40,9%	68	59,1%	115	35,2%
Homme	76	35,8%	136	64,2%	212	64,8%
Total général	123	37,6%	204	62,4%	327	

Deux fois plus de demandes d’hommes que de femmes au titre de l’alinéa 7. En revanche les demandes aboutissent plus souvent à un accord chez les femmes (40,9 %), que chez les hommes (35,8 %).

Ce résultat est en recul par rapport à 2021 pour les deux populations, et plus conforme aux années antérieures à cette date.

Tableau 14 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l’alinéa 7 selon l’âge du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par tranches d'âges aux CRRMP en 2022	Type d'avis rendus					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
moins de 30 ans	0	0,0%	<5	100,0%	<5	<2%
30-39 ans	8	≈40%	<15	≈60%	<25	<7%
40-49ans	16	≈30%	41	≈70%	57	<20%
50-59 ans	51	39,8%	77	60,2%	128	39,1%
60 ans et plus	48	40,0%	72	60,0%	120	36,7%
Total général	123	37,6%	204	62,4%	327	

Les individus de « 50 ans et plus » sont à l’origine de plus de 3 demandes sur 4 au titre de l’alinéa 7. Mise à part la tranche des « 40 à 49 ans » avec une reconnaissance inférieure à

1 dossier sur trois, les autres classes d’âges sont proches les unes des autres avec environ 40 % d’accord.

Tableau 15 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l’alinéa 7 selon la population du demandeur

Les demandes émanant des salariés sont deux fois plus nombreuses que celles provenant des non-salariés, loin donc des standards concernant les demandes de l’alinéa 6 (où le rapport est de 4 fois plus : 82 % - 18 %). Se différenciant également de l’alinéa 6, et à la différence des années précédentes, le taux

d’avis favorables est plus important pour les salariés (taux aux alentours de 35 % pour les non-salariés et 39 % pour les salariés). Là encore l’influence des MP liées aux pesticides est notable : plus de non-salariés concernés, meilleurs taux d’accord pour ce type de MP, donc meilleur taux général.

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par population aux CRRMP en 2022	Type d'avis rendu					
	Favorable		Rejeté		Total général	
	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en colonne
Non-salariés	41	34,7%	77	65,3%	118	36,1%
Salariés	82	39,2%	127	60,8%	209	63,9%
Total général	123	37,6%	204	62,4%	327	

Tableaux 16 : Répartition des avis rendus aux CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les caractéristiques croisées du demandeur

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 aux CRRMP en 2022. Avis rendu selon le genre des victimes	Non-salariés										Total			
	Femme					Homme								
	Favorable		Rejeté		Total	Favorable		Rejeté		Total				
	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% en colonne femme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% en colonne homme		
moins de 30 ans	0	nc	0	nc	0	0,0%	0	nc	0	nc	0	0,0%	0	0,0%
30-39 ans	<5	100,0%	0	0,0%	<5	≈8%	<5	≈60%	<5	≈40%	<5	≈4%	<10	≈4%
40-49ans	<5	50,0%	<5	50,0%	<5	≈15%	<5	≈20%	<10	≈80%	<15	≈15%	<20	≈15%
50-59 ans	6	50,0%	6	50,0%	12	44,4%	8	27,6%	21	72,4%	29	31,9%	41	34,7%
60 ans et plus	<5	≈40%	<10	≈60%	9	≈35%	16	33,3%	32	66,7%	48	52,7%	57	48,3%
Total général	13	48,1%	14	51,9%	27		28	30,8%	63	69,2%	91		118	

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 aux CRRMP en 2022. Avis rendu selon le genre des victimes	Salariés										Total			
	Femme					Homme								
	Favorable		Rejeté		Total	Favorable		Rejeté		Total				
	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% ligne age et femme	Nombre	% en colonne femme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% ligne age et homme	Nombre	% en colonne homme		
moins de 30 ans	0	nc	0	nc	0	0,0%	0	0,0%	<5	100,0%	<5	≈2%	<5	≈2%
30-39 ans	<5	≈30%	<10	≈70%	<10	≈8%	<5	≈25%	<10	≈75%	<10	≈8%	<20	≈8%
40-49ans	<10	≈35%	<20	≈65%	<25	≈30%	<5	≈25%	<15	≈75%	<20	≈15%	<45	≈20%
50-59 ans	18	47,4%	20	52,6%	38	43,2%	19	38,8%	30	61,2%	49	40,5%	87	41,6%
60 ans et plus	6	31,6%	13	68,4%	19	21,6%	23	52,3%	21	47,7%	44	36,4%	63	30,1%
Total général	34	38,6%	54	61,4%	88		48	39,7%	73	60,3%	121		209	

Comme en 2021, il y a une grande hétérogénéité au sujet du type d'avis rendu selon les tranches d'âges par sexe et type de population. De grandes variabilités existent au sein d'une même population entre hommes et

femmes ou entre type de sexe aux seins des deux populations salariés et non-salariés. Difficile de tirer des conclusions devant le peu de nombre de cas, et l'extrême variabilité possible due à quelques cas seulement.

Tableaux 17 : Répartition des avis des CRRMP au titre de l'alinéa 7 par regroupement d'affections

Alors que dans les années 2010 les affections liées aux TMS (arthropathies et dorsopathies) pouvaient représenter jusqu'à 50 % des dossiers, 2022 confirme la baisse déjà remarquée depuis 2019 de cette catégorie, puisque « seules ». Toutefois, les TMS reprennent la 1^{er} place du classement. En effet, alors que les tumeurs (malignes, in situ, à évolution imprévisible) se plaçaient en première position du classement des demandes avec 38 % des dossiers en 2021 (soit doublement de cette proportion par rapport aux années 2010), cette année ce pourcentage

se situe aux alentours de 24 %. Quasiment à la hauteur des « troubles de l'humeur, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes » avec 23 % des cas étudiés. Ces 3 types de catégories regroupent quasiment 85 % des demandes.

Les taux d'avis favorables varient énormément selon ces 3 catégories puisque les TMS ne vont recevoir un avis favorable que dans 29,7 % des cas, les MP liées aux tumeurs dans 34,6 % des demandes et les différents « troubles de l'humeur et autres » obtiennent un avis positif dans 58,3 % des dossiers.

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'Alinéa 7 par tableaux de MP et par regroupement d'affections et avis rendus aux CRRMP en 2022	Total			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total
Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux	0<x<5	0<x<5	60,0%	5
Affections des tissus mous	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Affections disséminées du tissu conjonctif	0<x<5		0,0%	0<x<5
Anomalies du métabolisme		0<x<5	100,0%	0<x<5
Arthropathies	8	29	78,4%	37
Autres affections dégénératives du système nerveux	0<x<5		0,0%	0<x<5
Autres formes de cardiopathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies de l'appareil urinaire		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies des voies respiratoires supérieures		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques		0<x<5	100,0%	0<x<5
Certaines anomalies du système immunitaire		0<x<5	100,0%	0<x<5
Dorsopathies	27	54	66,7%	81
Glaucome		0<x<5	100,0%	0<x<5
Glomérulopathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Grippe et pneumopathie	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Helminthiases	0<x<5		0,0%	0<x<5
Hernies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies des artères, artérioles et capillaires		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies du poumon dues à des agents externes	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Maladies intestinales infectieuses	0<x<5		0,0%	0<x<5
Ostéopathies et chondropathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique		5	100,0%	5
Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants	0<x<5		0,0%	0<x<5
Symptômes et signes généraux		0<x<5	100,0%	0<x<5
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	8	0<x<5	20,0%	10
Troubles de l'humeur [affectifs]	36	26	41,9%	62
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques		0<x<5	100,0%	0<x<5
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	6	0<x<5	40,0%	10
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue	0<x<5	5	83,3%	6
Tumeurs malignes	26	46	63,9%	72
Total général	123	204	62,4%	327

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par tableaux de MP et par regroupement d'affections et avis rendus aux CRRMP en 2022	Non-salariés			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total
Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux		0<x<5	100,0%	0<x<5
Affections des tissus mous				
Affections disséminées du tissu conjonctif				
Anomalies du métabolisme		0<x<5	100,0%	0<x<5
Arthropathies	6	10	62,5%	16
Autres affections dégénératives du système nerveux	0<x<5		0,0%	0<x<5
Autres formes de cardiopathies				
Autres maladies de l'appareil urinaire		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies des voies respiratoires supérieures		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques		0<x<5	100,0%	0<x<5
Certaines anomalies du système immunitaire		0<x<5	100,0%	0<x<5
Dorsopathies	9	13	59,1%	22
Glaucome		0<x<5	100,0%	0<x<5
Glomérulopathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Grippe et pneumopathie	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Helminthiases	0<x<5		0,0%	0<x<5
Hernies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires				
Maladies des artères, artérioles et capillaires		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies du poumon dues à des agents externes		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies intestinales infectieuses				
Ostéopathies et chondropathies				
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique		0<x<5	100,0%	0<x<5
Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants				
Symptômes et signes généraux				
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5
Troubles de l'humeur [affectifs]	5	0<x<5	44,4%	9
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques		0<x<5	100,0%	0<x<5
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		0<x<5	100,0%	0<x<5
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5
Tumeurs malignes	15	24	61,5%	39
Total général	41	77	65,3%	118

Les causes d'affections sont tout aussi nombreuses et variées chez les salariés que chez les non-salariés (32 catégories cochées, même si ce ne sont pas forcément les mêmes). Toutefois, ce ne sont pas les mêmes affections qui sont les principales suivant les populations.

En s'attardant sur les 3 thèmes indiqués précédemment, lesquels regroupent près de 85 % des demandes, leur importance n'est pas la même selon les populations.

Mis à part les TMS qui sont sensiblement proches en termes de pourcentage (32,2 % des demandes pour les non-salariés contre 38,3 % pour les salariés), les « troubles de l'humeur et autres » représentent 8,6 % des dossiers pour les non-salariés contre 29,2 % pour les salariés. Et les MP liées aux tumeurs vont concentrer 36,4 % des cas pour les non-salariés et deux fois moins (16,7 %) pour les salariés.

Disparates en nombre de cas selon les regroupements de MP, les chiffres le sont aussi entre les deux populations concernant les types d'avis rendus.

Les non-salariés ont un taux d'avis favorables supérieur à celui des salariés agricoles pour deux des trois types de regroupements de MP :

- 14,5 points de différence au sujet des TMS avec 39,5 % d'avis favorables pour les non-salariés contre 24 % pour les salariés,
- 6 points d'écart concernant les tumeurs avec 37,2 % d'avis favorables pour les non-salariés contre 31,4 % pour les salariés.

En revanche, pour les « troubles de l'humeur et autres », presque 10 points séparent les deux populations à l'avantage des salariés : les non-salariés recevant un avis favorable dans 50 % des cas contre 59,7 % pour les salariés.

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par tableaux de MP et par regroupement d'affections et avis rendus aux CRRMP en 2022	Salariés			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total
Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Affections des tissus mous	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
Affections disséminées du tissu conjonctif	0<x<5		0,0%	0<x<5
Anomalies du métabolisme				
Arthropathies	0<x<5	19	90,5%	21
Autres affections dégénératives du système nerveux				
Autres formes de cardiopathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Autres maladies de l'appareil urinaire				
Autres maladies des voies respiratoires supérieures				
Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques				
Certaines anomalies du système immunitaire		0<x<5	100,0%	0<x<5
Dorsopathies	18	41	69,5%	59
Glaucome				
Glomérulopathies				
Grippe et pneumopathie				
Helminthiases				
Hernies				
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies des artères, artérioles et capillaires		0<x<5	100,0%	0<x<5
Maladies du poumon dues à des agents externes	0<x<5		0,0%	0<x<5
Maladies intestinales infectieuses	0<x<5		0,0%	0<x<5
Ostéopathies et chondropathies		0<x<5	100,0%	0<x<5
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique		0<x<5	100,0%	0<x<5
Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants	0<x<5		0,0%	0<x<5
Symptômes et signes généraux		0<x<5	100,0%	0<x<5
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	6	0<x<5	14,3%	7
Troubles de l'humeur [affectifs]	31	22	41,5%	53
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques		0<x<5	100,0%	0<x<5
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	6	0<x<5	33,3%	9
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue		0<x<5	100,0%	0<x<5
Tumeurs malignes	11	22	66,7%	33
Total général	82	127	60,8%	209

Tableau 18 : Répartition des avis aux CRRMP au titre de l’alinéa 7 par département et type de population

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l’alinéa 7 par tableaux de MP et par département et avis rendus aux CRRMP en 2021	Non-salariés				Salariés				Total			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total
1					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
2					0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
3		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
4		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
6												
7	0<x<5		0,0%	0<x<5					0<x<5		0,0%	0<x<5
8						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
9												
10	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
11												
12					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
13	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6
14					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
15						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
16		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
17					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
18												
19		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
21					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
22		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	6
23		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
24					0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5
26		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		5	100,0%	5
27		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
28												
29	0<x<5	6	66,7%	9					0<x<5	6	66,7%	9
30						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
31	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5
32		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
33	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	20	27	57,4%	47	21	29	58,0%	50
34					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
35	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6
37					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
38					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
39												
40	6	0<x<5	40,0%	10	0<x<5	9	75,0%	12	9	13	59,1%	22
41	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
42	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5
43		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
44					0<x<5	0<x<5	60,0%	5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5
45	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
46					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
47		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
49	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	5	7	58,3%	12	7	9	56,3%	16

Rapport COSMAP 2024 – Maladies professionnelles du Régime Agricole en 2022

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre de l'alinéa 7 par tableaux de MP et par département et avis rendus aux CRRMP en 2021	Non-salariés				Salariés				Total			
	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total	Favorable	Rejeté	% refus	Total
50		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
51	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	80,0%	5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6
52												
53		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5	0<x<5	5	62,5%	8
54	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
55	0<x<5		0,0%	0<x<5					0<x<5		0,0%	0<x<5
56		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	57,1%	7
57												
58		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
59	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	42,9%	7	7	0<x<5	36,4%	11
60												
61		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
62		5	100,0%	5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6	0<x<5	9	81,8%	11
63												
64	6	0<x<5	40,0%	10	0<x<5	11	91,7%	12	7	15	68,2%	22
66					0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	0<x<5
67												
68												
69	0<x<5	0<x<5	75,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	66,7%	6	0<x<5	7	70,0%	10
70	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
71	0<x<5		0,0%	0<x<5					0<x<5		0,0%	0<x<5
72		7	100,0%	7	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	8	88,9%	9
74												
76					0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
79		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	60,0%	5
80		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	80,0%	5	0<x<5	5	83,3%	6
81	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	50,0%	0<x<5
82		0<x<5	100,0%	0<x<5						0<x<5	100,0%	0<x<5
83						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
84		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	5	62,5%	8	0<x<5	6	66,7%	9
85					0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5
86		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5		0,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	33,3%	6
88						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
89												
93												
971	0<x<5		0,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5	0<x<5	0<x<5	25,0%	0<x<5
972						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
2A												
2B						0<x<5	100,0%	0<x<5		0<x<5	100,0%	0<x<5
Total général	41	77	65,3%	118	82	127	60,8%	209	123	204	62,4%	327

PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES EN 2022

Maladies professionnelles reconnues et indemnisées au titre du régime ATMP au sein du Régime Agricole pour les adhérents salariés et non-salariés, concernant la France Métropolitaine hors Alsace-Moselle et hors CGSS (quelques données touchant les territoires des CGSS et les CAA sont apportées pour compléter le rapport lorsque cela est disponible).

NB :

- *Les bornes pour cette année sont 2019-2022, dérogeant aux 5 années glissantes habituellement utilisées pour ce rapport. Cela est lié à la rupture statistique de 2017-2018 que nous avons déjà mentionnée, laquelle ne permet pas des comparaisons fiables et stables avec les années précédentes ou qui ont pu suivre. Cependant, grâce au travail de corrections sur les bases et sur le bon classement des dossiers de MP indemnisées, apporté par les équipes de la CCMSA, les données dont nous avons connaissances depuis 2019 permettent revenir à une situation « normale », à savoir réintroduire la notion de MP « avec et sans arrêt » et pouvoir comparer les années récentes avec la période pré-rupture statistique. En revanche, cela nous oblige à mettre entre parenthèses les années 2017-2018 comme étalons comparatifs ;*
- *Du fait de la période Covid récente, les analyses habituelles d'évolution sur un an sont à prendre avec précaution.*

1. MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES

1.1. Dénombrement des MP avec et sans arrêt

Tableau 19 : Dénombrement des MP avec et sans arrêt en 2022 pour les salariés par tableaux de MP

Salariés : Maladies professionnelles avec et sans arrêt <i>Date de paiement – France hors Alsace Moselle</i>	2022	
	Nombre	% en colonne
A001 Tétanos professionnel		
A002 Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéna9		
A004 Charbon professionnel		
A005 Leptospiroses	0<x<5	< 0,3 %
A705 Maladie de Lyme	0<x<5	< 0,3 %
A006 Brucelloses professionnelles		
A007 Tularémie	0<x<5	< 0,3 %
A008 Sulfocarbonisme professionnel		
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone		
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	0<x<5	< 0,3 %
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques	0<x<5	< 0,3 %
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés		
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol		
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane		
A014 Affections causées par les ciments		
A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0<x<5	< 0,3 %
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .		
A018 Affections dues au plomb et à ses composés		
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant		
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .		
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants		
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés		
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice		
A023 Intoxication par le bromure de méthyle		
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse		
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers		
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine		
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères		
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères		
A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 0,3 %
A030 Rage professionnelle		
A033 Hépatites virales professionnelles		
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .		
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .		

Salariés : Maladies professionnelles avec arrêt <i>Date de paiement</i>	2022	
	Nombre	% en colonne
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .		
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0<x<5	< 0,3 %
A038 Poliomyélites		
A039 Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures	2 499	85,6%
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone		
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane		
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés		
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques		
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique	11	0,4%
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	9	0,3%
A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	14	0,5%
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	6	0,2%
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 0,3 %
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides		
A049 Affections dues aux rickettsies	0<x<5	< 0,3 %
A050 Pasteurelloses	0<x<5	< 0,3 %
A051 Rouget du porc		
A052 Psittacose		
A053 Lésions chroniques du ménisque	39	1,3%
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre		
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales		
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis		
A056 Infections professionnelles à hantavirus	0<x<5	< 0,3 %
A057 Affections consécutives aux vibrations	92	3,1%
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	92	3,1%
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	7	0,2%
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	15	0,5%
A060 Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0<x<5	< 0,3 %
A061 Cancer prostate	10	0,3%
Hors tableau	94	3,2%
Tous tableaux	2 921	100,0%

En 2022, 95 % des MP « avec et sans arrêt » reconnues et indemnisées liées à un des tableaux de MP concernent les TMS.

Comme depuis quelques années, la majorité des tableaux sont inactifs. 39 tableaux n'ont aucune reconnaissance « avec et sans arrêt » en 2022 (sur les 4 dernières années 34 tableaux ont eu des reconnaissances, dont 22 moins de 5 cas annuels ; la fourchette oscille entre 25 et 30 tableaux actifs par an).

Les évolutions sur un an ou sur la période 2019-2022 sont difficilement interprétables du fait

du peu de nombre de cas, et de la situation particulière en 2021 rendant impossible toute significativité statistique.

En 4 ans, le total des MP diminue (-17,7 %), et exceptés quelques cas (notamment A053 « Lésions chroniques du ménisque » et A059 « Hémopathies malignes provoquées par les pesticides »), chaque tableau semble suivre cette tendance à la baisse.

On peut ajouter 251 MP avec et sans arrêt venant des CAA.

Tableau 20 : Dénombrement des MP avec arrêt sur la période 2019-2022 pour les salariés

Salariés : Dénombrement et poids des MP indemniées	Maladies professionnelles avec/sans arrêt			Maladies professionnelles avec arrêt			Maladies professionnelles graves non mortelles		
	2019-2022			2019-2022			2019-2022		
	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %
A001 Tétanos professionnel	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A002 Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodénal	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A004 Charbon professionnel	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A005 Leptospiroses	0,06%	1,8	0,0%	0,06%	1,5	100,0%	0,03%	0,5	nc
A705 Maladie de Lyme	0,16%	5,0	-50,0%	0,15%	4,0	-66,7%	0,15%	2,5	-66,7%
A006 Brucelloses professionnelles	0,07%	2,0	-100,0%	0,07%	2,0	-100,0%	0,15%	2,5	-60,0%
A007 Tularémie	0,05%	1,5	200,0%	0,06%	1,5	200,0%	0,03%	0,5	nc
A008 Sulfocarbonisme professionnel	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,03%	0,5	nc
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	0,17%	5,3	-20,0%	0,10%	2,8	-33,3%	0,19%	3,3	200,0%
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques	0,02%	0,8	nc	0,03%	0,8	nc	0,04%	0,8	-50,0%
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	< 0,01%	< 0,5	nc
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A014 Affections causées par les ciments	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0,07%	2,0	-66,7%	0,07%	1,8	-100,0%	0,03%	0,5	nc
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A018 Affections dues au plomb et à ses composés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0,07%	2,0	-100,0%	0,07%	2,0	-80,0%	0,09%	1,5	nc
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0,02%	0,8	-100,0%	0,00%	0,0	nc	0,03%	0,5	nc
A023 Intoxication par le bromure de méthyle	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0,12%	3,8	-20,0%	0,13%	3,5	100,0%	0,24%	4,0	0,0%
A030 Rage professionnelle	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A033 Hépatites virales professionnelles	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0,05%	1,5	200,0%	0,03%	0,8	0,0%	0,04%	0,8	nc
A038 Poliomyélites	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	86,34%	2 638,5	-19,0%	86,78%	2 331,5	-18,6%	81,51%	1 369,0	-13,3%
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique	0,38%	11,5	-26,7%	0,40%	10,8	-14,3%	0,30%	5,0	0,0%
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	0,44%	13,5	-59,1%	0,41%	11,0	-50,0%	0,58%	9,8	0,0%
A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0,34%	10,3	-17,6%	0,04%	1,0	-100,0%	1,27%	21,3	-42,9%
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	0,16%	5,0	0,0%	0,06%	1,5	-100,0%	0,42%	7,0	0,0%
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0,07%	2,0	200,0%	0,05%	1,3	100,0%	0,06%	1,0	0,0%
A048 Affections engendrées à la manipulation de solvants organiques liquides	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A049 Affections dues aux rickettsies	0,06%	1,8	200,0%	0,06%	1,5	0,0%	< 0,01%	< 0,5	nc
A050 Pasteurelloses	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A051 Rouget du porc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A052 Psittacose	0,02%	0,8	-100,0%	0,03%	0,8	0,0%	0,00%	0,0	nc
A053 Lésions chroniques du ménisques	1,06%	32,3	50,0%	1,08%	29,0	13,8%	1,34%	22,5	-16,7%
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	0,02%	0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc
A056 Infections professionnelles à hantavirus	0,05%	1,5	-75,0%	0,06%	1,5	-75,0%	0,00%	0,0	nc
A057 Affections consécutives aux vibrations	3,47%	106,0	-20,0%	3,77%	101,3	-19,6%	4,70%	79,0	-24,8%
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	3,53%	107,8	-33,3%	3,76%	101,0	-41,6%	4,99%	83,8	-32,2%
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	0,35%	10,8	-30,0%	0,18%	4,8	-66,7%	0,61%	10,3	33,3%
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	0,29%	9,0	150,0%	0,17%	4,5	100,0%	0,40%	6,8	180,0%
A060 Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0,06%	1,8	nc	0,07%	1,8	nc	0,00%	0,0	nc
A061 Cancer prostate	0,08%	2,5	nc	0,04%	1,0	nc	< 0,01%	< 0,5	nc
Hors tableaux et Non renseignées	2,40%	73,3	46,9%	2,26%	60,8	32,1%	2,72%	45,8	-3,9%
Ts tableaux	100,0%	3 056,0	-17,7%	100,0%	2 686,8	-18,6%	100,0%	1 679,5	-13,8%

1.2. Indicateurs de sinistralité par CTN

Tableaux 21 : Indicateurs de sinistralité des MP sur la période 2019-2022 pour les salariés par CTN

Avertissement

Il est important de relativiser les moyennes ou évolution de ces dernières années, les années 2020 et 2021 ayant été fortement impactées par les événements liés au Covid.

Commentaires

Le CTN 1 continue en 2022 de rassembler quasiment la moitié des MP quel que soit le type de MP concerné. Il y a une assez grande homogénéité par CTN pour leur poids dans chacune des catégories de MP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortelles). Par rapport aux moyennes de la totalité des CTN, si aucun CTN ne se dégage comme ayant tous les indicateurs les plus élevés concernant la « gravité » des MP, on peut noter un « resserrement » de 4 CTN sur 5 au sujet des durées moyennes d'arrêt (entre 420 et 450 jours ; exception faite du CTN 4 avec 349 jours). Quant aux taux d'IPP il semble un peu plus « éclaté » qu'il ne l'était auparavant, la fourchette oscillante entre 13,1 (CTN 3) et 16,2 (CTN 4, lequel occupe désormais la 1^e place, devançant le CTN 2).

A la différence des périodes précédentes, on remarque entre 2020 et 2021 une légère augmentation du pourcentage de MP se transformant en MP graves non mortelles, augmentation qui peut s'expliquer par celle du nombre de cas liés à des MP auxquelles sont plus souvent attribués des points d'IPP.

Pour situer les CTN en 2022 par rapport à certains indicateurs on peut noter que :

- le CTN 1 possède la durée moyenne d'arrêt la plus haute (448 jours), le taux moyen d'IPP le 4^e plus élevé (13,7 points) ;
- le CTN 2 a le 2^e taux moyen d'IPP le plus élevé (15,6 points), ainsi que la 2^e durée moyenne d'arrêt (428 jours) ;
- le CTN 3 occupe la 3^e place concernant la moyenne d'arrêt (422 jours) et le taux moyen d'IPP le plus faible (13,1 points) ;
- les indicateurs des CTN 4 et 5 sont changeants par rapports aux observations des années précédentes ; alors qu'ils étaient relativement bas comparés à la moyenne des CTN, désormais le CTN 5 rattrape largement les autres CTN en termes de durée moyenne d'arrêt avec plus de 421 jours, et le CTN 4 se positionne en 1^e place quant au taux moyen d'IPP avec 16,2 unités.

A la différence de l'analyse de l'année dernière, toutes les catégories de MP ne sont pas en baisse. Mis à part le CTN 4, tous les CTN voient leur nombre de MP graves non mortelles évoluer à la hausse entre 2021 et 2022. Quant aux MP « avec et sans arrêt » et celles « avec arrêt » leur nombre diminue pour tous les CTN, sauf le CTN 3.

Pour les autres indicateurs de sinistralité, les situations sont disparates d'un CTN à l'autre. Alors que le taux moyen d'IPP était plutôt constant les années précédentes, il augmente cette année (+0,6 point) mais le résultat est fluctuant selon les CTN. La durée moyenne d'arrêt qui avait quant à elle fortement augmenté pour chaque CTN lors du dernier rapport (pour un résultat de l'ensemble des CTN de plus de 20 jours de moyenne par an entre 2019 et 2021), connaît une évolution à la hausse plus modérée cette année (9 jours).

Indicateurs de sinistralité des MP sur la période 2021-2022 pour les salariés par CTN		Période 2021-2022			Année 2022	
		Poids/ratio du CTN sur tous secteurs	Moy. an (nombre)	Evol. en %	Poids/ratio du CTN sur tous secteurs	Moy. an (nombre)
CTN 1 Exploitations agricoles et assimilées	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	47,2%	1 400	-5,3%	46,6%	1 362
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	46,9%	1 225	-8,0%	46,2%	1 174
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	51,8%	849	1,7%	51,3%	856
	Nbre de jours d'arrêt	49,0%	537 284	-4,1%	48,8%	526 035
	Durée moyenne arrêt	104,7%	438,6	4,2%	105,7%	448,1
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	51,6%	11 661	1,8%	50,0%	11 763
	Taux moyen d'IPP	99,5%	13,7	0,1%	97,4%	13,7
CTN 2 Travaux forestiers et assimilés	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	3,8%	114	-12,4%	3,6%	106
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	3,8%	100	-19,8%	3,5%	89
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	4,3%	71	18,5%	4,6%	77
	Nbre de jours d'arrêt	3,9%	42 627	-19,1%	3,5%	38 122
	Durée moyenne arrêt	101,7%	426,3	0,9%	101,1%	428,3
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	4,9%	1 114	17,1%	5,1%	1 201
	Taux moyen d'IPP	113,6%	15,7	-1,2%	110,6%	15,6
CTN 3 Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	27,1%	803	5,6%	28,2%	825
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	27,2%	711	4,2%	28,5%	725
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	24,4%	401	0,3%	24,0%	401
	Nbre de jours d'arrêt	27,4%	299 728	3,9%	28,3%	305 405
	Durée moyenne arrêt	100,7%	421,9	-0,3%	99,4%	421,2
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	23,6%	5 331	-2,3%	22,4%	5 268
	Taux moyen d'IPP	96,5%	13,3	-2,6%	93,1%	13,1
CTN 4 Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	12,2%	363	-2,2%	12,3%	359
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	12,7%	331	-3,6%	12,8%	325
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	9,6%	158	-12,5%	8,8%	147
	Nbre de jours d'arrêt	10,7%	117 117	-6,0%	10,5%	113 501
	Durée moyenne arrêt	84,4%	353,8	-2,5%	82,4%	349,2
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	9,8%	2 220	16,0%	10,1%	2 384
	Taux moyen d'IPP	102,1%	14,1	32,5%	115,0%	16,2
CTN 5 Organismes de service	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	7,6%	227	-13,6%	7,2%	210
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	7,7%	203	-15,9%	7,3%	185
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	7,5%	123	37,9%	8,5%	142
	Nbre de jours d'arrêt	7,4%	81 162	-7,7%	7,2%	77 901
	Durée moyenne arrêt	95,6%	400,8	9,7%	99,4%	421,1
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	7,0%	1 584	71,4%	8,5%	2 000
	Taux moyen d'IPP	93,7%	12,9	24,3%	99,9%	14,1
Tous CTN	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	98,0%	2 906	-3,0%	98,0%	2 862
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	98,3%	2 569	-5,4%	98,2%	2 498
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	97,7%	1 601	2,9%	97,2%	1 623
	Nbre de jours d'arrêt	98,4%	1 077 918	-3,1%	98,4%	1 060 964
	Durée moyenne arrêt	100,1%	419,6	2,4%	100,2%	424,7
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	96,9%	21 909	6,7%	96,1%	22 616
	Taux moyen d'IPP	99,2%	13,7	3,7%	98,8%	13,9
Tous secteurs	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	100,0%	2 966	-3,0%	100,0%	2 921
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	100,0%	2 615	-5,3%	100,0%	2 543
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	100,0%	1 639	3,8%	100,0%	1 669
	Nbre de jours d'arrêt	100,0%	1 095 589	-3,2%	100,0%	1 077 716
	Durée moyenne arrêt	100,0%	419,0	2,2%	100,0%	423,8
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	100,0%	22 611	8,6%	100,0%	23 539
	Taux moyen d'IPP	100,0%	13,8	4,6%	100,0%	14,1

Tableaux 22 : Comparaison indicateurs de population et de sinistralité des MP sur la période 2021-2022 pour les salariés par CTN

Données de population

Indicateurs de population	Nombre trimestriels moyens de travailleurs				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	547 701	558 307	553 004	1,9%	52,1%
CTN 2	24 873	25 982	25 427	4,5%	2,4%
CTN 3	131 934	134 691	133 313	2,1%	12,6%
CTN 4	132 499	147 585	140 042	11,4%	13,2%
CTN 5	206 410	211 681	209 046	2,6%	19,7%
Tous CTN	1 043 417	1 078 247	1 060 832	3,3%	

Indicateurs de population	Nombre d'heures travaillées				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	518 299 074	548 008 651	533 153 863	5,7%	41,5%
CTN 2	37 042 458	39 891 621	38 467 040	7,7%	3,0%
CTN 3	205 340 655	211 418 988	208 379 822	3,0%	16,2%
CTN 4	169 968 831	194 344 628	182 156 730	14,3%	14,2%
CTN 5	319 909 236	327 490 212	323 699 724	2,4%	25,2%
Tous CTN	1 250 560 254	1 321 154 100	1 285 857 177	5,6%	

Données de sinistralité MP avec et sans arrêt

Indicateurs de sinistralité	Nombre de MP avec et sans arrêt				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	1 438	1 362	1 400	-5,3%	48,2%
CTN 2	121	106	114	-12,4%	3,9%
CTN 3	781	825	803	5,6%	27,6%
CTN 4	367	359	363	-2,2%	12,5%
CTN 5	243	210	227	-13,6%	7,8%
Tous CTN	2 950	2 862	2 906	-3,0%	

Indicateurs de sinistralité	Indice de fréquence (MP avec et sans arrêt)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	2,6	2,4	2,5	-7,1%	0,9
CTN 2	4,9	4,1	4,5	-16,1%	1,6
CTN 3	5,9	6,1	6,0	3,5%	2,2
CTN 4	2,8	2,4	2,6	-12,2%	0,9
CTN 5	1,2	1,0	1,1	-15,7%	0,4
Tous CTN	2,8	2,7	2,7	-6,1%	

Indicateurs de sinistralité	Taux de fréquence (MP avec et sans arrêt)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	2,8	2,5	2,6	-10,4%	1,2
CTN 2	3,3	2,7	3,0	-18,7%	1,3
CTN 3	3,8	3,9	3,9	2,6%	1,7
CTN 4	2,2	1,8	2,0	-14,4%	0,9
CTN 5	0,8	0,6	0,7	-15,6%	0,3
Tous CTN	2,4	2,2	2,3	-8,2%	

Données de sinistralité MP avec arrêt

Indicateurs de sinistralité	Nombre de MP graves non mortelles				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	842	856	849	1,7%	53,0%
CTN 2	65	77	71	18,5%	4,4%
CTN 3	400	401	401	0,3%	25,0%
CTN 4	168	147	158	-12,5%	9,8%
CTN 5	103	142	123	37,9%	7,7%
Tous CTN	1 578	1 623	1 601	2,9%	

Indicateurs de sinistralité	Indice de fréquence (MP graves non mortelles)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	1,5	1,5	1,5	-0,3%	0,6
CTN 2	2,6	3,0	2,8	13,4%	1,0
CTN 3	3,0	3,0	3,0	-1,8%	1,1
CTN 4	1,3	1,0	1,1	-21,4%	0,4
CTN 5	0,5	0,7	0,6	34,4%	0,2
Tous CTN	1,5	1,5	1,5	-0,5%	

Indicateurs de sinistralité	Taux de fréquence (MP graves non mortelles)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	1,6	1,6	1,6	-3,8%	0,7
CTN 2	1,8	1,9	1,8	10,0%	0,8
CTN 3	1,9	1,9	1,9	-2,6%	0,9
CTN 4	1,0	0,8	0,9	-23,5%	0,4
CTN 5	0,3	0,4	0,4	34,7%	0,2
Tous CTN	1,3	1,2	1,2	-2,6%	

Etude des deux années 2021 et 2022

Si les CTN 1 et 4 gardent une cohérence entre le poids qu'ils représentent sur la population des CTN et sur l'incidence annuelle du nombre de cas « avec et sans arrêt » (le CTN 1 regroupe 52 % des travailleurs et 41 % des heures travaillées pour 48 % des MP avec et sans arrêt ; le CTN 4 quant à lui pèse 12,3 % des MP avec et sans arrêt ou avec arrêt pour une population représentant 13,2 % des travailleurs et 14,2 % des heures travaillées), en revanche les autres CTN sont plus déséquilibrés entre ces deux indicateurs.

Le CTN 5 est celui qui totalise le moins de MP « avec et sans arrêt » proportionnellement à sa population (« seulement » 7,8 % des cas pour les MP « avec et sans arrêt » pour 19,7 % des travailleurs des CTN et 25,2 % des heures travaillées). Alors que les CTN 2 et 3 doublent quasiment de poids entre leurs populations (CTN 2 : 2,4 % des travailleurs pour 3 % des heures ; CTN 3 : 12,6 % des travailleurs pour

16,2 % des heures travaillées) et leurs MP (CTN 2 : respectivement 3,9 % des MP « avec et sans arrêt » ; CTN 3 : 27,6 % des occurrences « avec et sans arrêt »).

Cette observation est confirmée par les indicateurs pondérés que sont les taux et indices de fréquence. Le CTN 5 a les indicateurs les plus faibles (0,6 MP « avec et sans arrêt » pour 1 million d'heures travaillées, soit 1 cas pour 1 000 travailleurs).

Les CTN 1 et 4 tournent autour de la moyenne des CTN (indice de fréquence de 2,4 pour les MP « avec et sans arrêt », et de 2,4 pour les MP « avec arrêt » ; taux de fréquence de 2,5 pour le CTN 1 et 1,8 pour le CTN 4).

Les CTN 2 et 3 ont les indicateurs les plus élevés. Ainsi, le CTN 2 a un indice de fréquence pour les MP « avec et sans arrêt » de 4,1 et un taux de fréquence respectivement de 2,7. Tandis que le CTN 3 voit ses indicateurs de fréquences varier de 6,1 à 3,9 (respectivement

pour indice et taux concernant les MP « avec et sans arrêt »).

Ainsi un travailleur du CTN 3 a 6 fois plus de chance d’être victime d’une MP « avec et sans arrêt » qu’un travailleur du CTN 5, et 2 fois plus de chance qu’un travailleur du CTN 1. De manière globale, les travailleurs des CTN 2 et 3 ont 1,5 et 2,2 fois plus de chance de contracté une MP que pour l’ensemble des CTN.

Comparativement aux nombres d’heures cette différence entre CTN existe toujours, mais dans des proportions moins grandes entre les CTN 1 à 4 (rapport de 1,3 à 1,6).

L’augmentation du nombre de travailleurs sur la période, combiné à la baisse du nombre de MP enregistrées contribue à la diminution des indices et taux de fréquence.

Pour les MP « graves non mortelles », la situation est assez similaire à celle des MP « avec et sans arrêt » : majorité des cas venant du CTN 1, sous-représentation des CTN 4 et 5, et des indices de fréquence 2 fois plus élevés que la moyenne pour les CTN 2 et 3.

1.3. Regroupement des MP par thèmes et par CTN

Pour cette partie, plutôt que d’afficher tous les tableaux de MP par CTN rendant la lecture complexe voire impossible pour répondre au secret statistique auquel est soumis la MSA, un regroupement par catégories de maladies professionnelles a été opéré.

Si certaines maladies peuvent se retrouver dans plusieurs catégories, et si un autre découpage aurait peut-être été possible, 7 thèmes ont été retenus permettant de classer l’ensemble des MP, de connaître du poids des principales affections concernées par les MP.

Ces catégories permettent de mettre en évidence les grands thèmes qui préoccupent la prévention des ATMP soit de par leur place actuelle dans le champ des incidences annuelles, soit de par l’attention que l’on souhaite porter à tel ou tel notion précise.

Ces 7 catégories sont les suivantes (cf. le détail du regroupement par tableaux de MP se trouvent en Annexe de ce document) : cancer (que l’on peut retrouver dans d’autres catégories), zoonose, bruit, risque chimique, risque pesticide (qui appartient au risque chimique), TMS, maladies respiratoires.

A noter que l’addition des pourcentages en lignes des tableaux « Poids de chaque regroupement de MP indemnisées » dépassent 100 % une maladie pouvant se retrouver dans plusieurs regroupements.

Tableaux 23 : Dénombrement et poids des MP avec arrêt regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les salariés par CTN

Salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées de 2019 à 2022, par CTN et par thèmes de MP	MP avec et sans arrêt : Total 2019-2022							Toutes MP
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	
CTN 1	70	26	6	157	93	5 543	69	5 867
CTN 2	*	14	12	5	*	414	0	458
CTN 3	15	12	9	43	11	3 160	25	3 275
CTN 4	16	8	10	31	13	1 399	11	1 470
CTN 5	*	*	*	12	*	814	7	911
Hors CTN	*	*	*	10	*	223	7	243
Ts secteurs	112	67	41	258	124	11 553	119	12 224

Salariés : Poids de chaque CTN parmi les regroupements de MP indemnisées chez les salariés agricoles période 2019-2022	MP avec et sans arrêt : Total 2019-2022							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	63%	39%	15%	61%	75%	48%	58%	48%
CTN 2	≈ 2%	21%	29%	2%	≈ 0%	4%	0%	4%
CTN 3	13%	18%	22%	17%	9%	27%	21%	27%
CTN 4	14%	12%	24%	12%	10%	12%	9%	12%
CTN 5	≈ 3%	≈ 7%	≈ 0%	5%	≈ 2%	7%	6%	7%
Hors CTN	≈ 5%	≈ 3%	≈ 10%	4%	≈ 3%	2%	6%	2%
Ts secteurs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Salariés : Poids de chaque regroupement de MP indemnisées dans les CTN, chez les salariés agricoles période 2019-2022	MP avec et sans arrêt : Total 2019-2022							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	1%	0%	0%	3%	2%	97%	1%	100%
CTN 2	≈ 0%	3%	3%	1%	≈ 0%	93%	0%	100%
CTN 3	0%	0%	0%	1%	0%	98%	1%	100%
CTN 4	1%	1%	1%	2%	1%	97%	1%	100%
CTN 5	≈ 0%	≈ 1%	≈ 0%	1%	≈ 0%	98%	1%	100%
Hors CTN	≈ 3%	≈ 1%	≈ 2%	4%	≈ 2%	93%	3%	100%
Ts secteurs	1%	1%	0%	2%	1%	97%	1%	100%

Outre le peu de nombre de cas, même en prenant une période étendue (2019-2022), il nous faut composer également avec le secret statistique (exclusion d'un affichage des occurrences comprise entre 0 et 5) pour réussir à interpréter les données. Il faut donc prendre avec mesure et réserve les observations.

La première constatation que l'on peut faire tient à la prédominance des TMS : inévitablement ils regroupent la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (aux alentours de 93-96 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN, à la différence des secteurs hors CTN qui ont des taux plus bas aux alentours 87 %). Le poids des CTN dans la répartition des TMS se recoupe là encore de façon évidente avec les proportions que l'on avait pu observer dans le chapitre précédent. On remarque que c'est le regroupement TMS qui, de par son importance en nombre, oriente la répartition des MP par CTN.

En effet, les regroupements de MP ont une répartition par CTN très disparate : par exemple le CTN 1 comptabilise 75 % des MP liées aux pesticides mais seulement 15 % des MP liées au bruit, alors qu'à l'inverse le CTN 2 va quant à lui accueillir 21 % des MP liées aux zoonoses et 29 % des MP liées au bruit alors que généralement il ne regroupe que 4 % de l'ensemble des MP.

Il y a donc bien une « spécificité » des MP par CTN, avec des conséquences logiques :

- les cancers vont de fait être plus représentés dans le CTN 1,
- plus généralement et logiquement les CTN à forts taux de MP liées aux risques chimiques/pesticides vont avoir les taux les plus élevés concernant les MP liées au cancer,
- le CTN 3 qui ne représente moins de 16,5% de la population (en nombre d'individus ou en heures) totalise 27 % des MP liées aux TMS.

Tableaux 24 : Dénombrement et poids des MP graves non mortelles regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2021 pour les salariés par CTN

Salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées de 2019 à 2022, par CTN et par thèmes de MP	MP graves non mortelles : Total 2019-2022							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	39	24	0	102	50	4 886	48	5 113
CTN 2	*	13	*	*	*	373	0	404
CTN 3	5	10	*	30	7	2 852	14	2 935
CTN 4	9	7	0	24	7	1 251	9	1 298
CTN 5	0	*	*	7	0	720	*	807
Hors CTN	*	*	0	*	*	183	*	190
Ts secteurs	55	60	0<x<5	170	66	10 265	78	10 747

Salariés : Poids de chaque CTN parmi les regroupements de MP indemnisées chez les salariés agricoles période 2019-2022	MP graves non mortelles : Total 2019-2022							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	71%	40%	0%	60%	76%	48%	62%	48%
CTN 2	≈ 2%	22%	≈ 25%	≈ 2%	≈ 0%	4%	0%	4%
CTN 3	9%	17%	≈ 50%	18%	11%	28%	18%	27%
CTN 4	16%	12%	0%	14%	11%	12%	12%	12%
CTN 5	0%	≈ 8%	≈ 25%	4%	0%	7%	≈ 8%	8%
Hors CTN	≈ 2%	≈ 2%	0%	≈ 2%	≈ 3%	2%	≈ 1%	2%
Ts secteurs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Salariés : Poids de chaque regroupement de MP indemnisées dans les CTN, chez les salariés agricoles période 2019-2022	MP graves non mortelles : Total 2019-2022							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	1%	0%	0%	2%	1%	97%	1%	100%
CTN 2	≈ 0%	3%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 0%	95%	0%	100%
CTN 3	0%	0%	≈ 0%	1%	0%	99%	0%	100%
CTN 4	1%	1%	0%	2%	1%	98%	1%	100%
CTN 5	0%	≈ 1%	≈ 0%	1%	0%	98%	≈ 1%	100%
Hors CTN	≈ 1%	≈ 1%	0%	≈ 2%	≈ 1%	98%	≈ 1%	100%
Ts secteurs	1%	1%	0%	2%	1%	98%	1%	100%

Si les pourcentages peuvent parfois être quelque peu différents pour les MP « graves non mortelles » par rapport aux observations faites lors de l'étude des MP « avec et sans arrêt », en revanche on retrouve des

découpages assez identiques et les mêmes spécificités « renforcées » (cancers et pesticides pour le CTN 1, zoonose et bruit pour le CTN 2 et 3 par exemple, sur-représentation des TMS pour le CTN 3).

1.4. Regroupement MP par thèmes et par MSA

De par le peu de nombre de cas au total de MP, et l'impact des TMS, les données vont être statistiquement peu significatives, et rien ne ressort significativement de l'analyse par MSA de l'ensemble des regroupements de MP.

Si pour tenter de marquer quelques points d'attention, on a pu surligner certains chiffres, à quelques exceptions près il y a peu de significativité statistique. L'extrême variation annuelle, et les changements de pourcentage conséquents susceptibles de survenir pour un nombre de cas réduit, ne permettent pas en réalité de faire ressortir de façon certaine des grandes différences entre MSA.

Il faut bien garder à l'esprit comme on a pu le mentionner plusieurs fois dans le rapport, que la « régionalisation » de certains secteurs va bien évidemment avoir une influence sur les types de MP rencontrées et donc avoir des répercussions sur les poids des regroupements de MP par zones géographiques, ce qui introduit un biais dans l'analyse comparative « brute ».

Toutefois cela permet de dégager des tendances et de pointer quelques particularismes régionaux toujours utiles lorsque l'on veut établir un premier diagnostic de sinistralité chiffré pour identifier des zones, secteurs à « risques » permettant ensuite de mieux développer et cibler certains thèmes liés à la prévention.

Des MP sur-représentées dans certaines MSA

Seules les MSA Gironde, Armorique et dans une moindre mesure Nord-Pas-De-Calais semblent se distinguer, notamment au niveau de plusieurs regroupements, alors que dans l'ensemble quelques MSA peuvent avoir une

« sur-représentation » au sujet d'un seul ou de deux regroupements de MP au maximum. Vu le peu de nombre de cas par MSA, cela reste peu significatif ou alors peut s'expliquer par des spécificités territoriales quant aux secteurs d'activités en cause.

Pour la Gironde, la plupart des regroupements de MP détiennent des chiffres plus forts qu'attendus, de 2 à 3 fois selon certaines MP, si on se réfère au poids de la population (4,4 % des travailleurs mais environ 13 % des MP liées aux « TMS », 15 % de celles liées aux « pesticides », 13 % de celles liées à « Maladies respiratoires »).

Comme annoncé, d'autres MSA ont un lien plus étroit avec certaines MP. Les « pesticides », pour les MSA du Maine et Loire, et des Alpes-Vaucluse, le « bruit » pour les MSA du Nord Pas de Calais, de Mayenne Orne Sarthe, des Alpes du Nord et de Lorraine, les « maladies respiratoires » pour les MSA d'Armorique, des Portes de Bretagne, des Côtes Normandes et de Midi-Pyrénées Sud, les « zoonoses » pour les MSA Midi Pyrénées Nord, Lorraine, Mayenne Orne Sarthe et Picardie.

Des MP sous-représentées dans certaines MSA

Enfin, on pourra en dernier lieu remarquer que certains regroupements de MP sont totalement absents de certaines zones géographiques : il n'y a par exemple aucune MP liée au risque « respiratoire » pour les MSA Dordogne Lot-et-Garonne, Beauce Cœur de Loire, Sud Champagne, Lorraine, Alpes du Nord, et aucune MP liée au risque « pesticides » dans les MSA de Corse, Franche Comté, Alpes du Nord, Lorraine.

Tableaux 28 : Poids des MP avec arrêt indemnisées regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les salariés par MSA

Poids des regroupements de MP par MSA chez les salariés agricoles sur la période 2019-2022	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
MSA-11-66	≈ 1%			≈ 2%	≈ 2%	≈ 98%	≈ 1%	100,0%
MSA-12-46-81-82	≈ 0%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 96%	≈ 1%	100,0%
MSA-06-13-83	≈ 2%		≈ 1%	≈ 4%	≈ 2%	≈ 95%	≈ 2%	100,0%
MSA-14-50	≈ 2%	≈ 1%	≈ 0%	≈ 3%	≈ 1%	≈ 96%	≈ 2%	100,0%
MSA-16-17	≈ 0%			≈ 2%	≈ 1%	≈ 98%	≈ 0%	100,0%
MSA 20			≈ 1%	≈ 3%		≈ 96%	≈ 1%	100,0%
MSA-21-58-71-89	≈ 1%	≈ 1%		≈ 2%	≈ 1%	≈ 97%	≈ 1%	100,0%
MSA-22-29	≈ 1%	≈ 0%		≈ 2%	≈ 0%	≈ 97%	≈ 2%	100,0%
MSA-24-47		≈ 0%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 98%		100,0%
MSA 25-39-70-90	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 3%		≈ 96%	≈ 2%	100,0%
MSA-07-26-42		≈ 1%		≈ 2%	≈ 1%	≈ 96%	≈ 1%	100,0%
MSA-27-76	≈ 0%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 0%	≈ 96%	≈ 1%	100,0%
MSA-18-28-45	≈ 1%	≈ 2%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 96%		100,0%
MSA-09-31-32-65	≈ 1%			≈ 6%	≈ 2%	≈ 94%	≈ 4%	100,0%
MSA-33	≈ 1%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 98%	≈ 1%	100,0%
MSA-35-56	≈ 0%	≈ 0%		≈ 2%	≈ 0%	≈ 97%	≈ 1%	100,0%
MSA-36-37-41	≈ 1%			≈ 2%	≈ 1%	≈ 98%	≈ 1%	100,0%
MSA-30-34-48	≈ 3%			≈ 4%	≈ 3%	≈ 96%	≈ 2%	100,0%
MSA-49	≈ 2%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 97%	≈ 1%	100,0%
MSA-08-51-55	≈ 2%	≈ 1%	≈ 0%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 94%	≈ 1%	100,0%
MSA-10-52	≈ 2%		≈ 1%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 96%		100,0%
MSA-54-57-88		≈ 4%	≈ 1%			≈ 95%		100,0%
MSA-59-62	≈ 2%	≈ 0%	≈ 2%	≈ 5%	≈ 2%	≈ 93%	≈ 1%	100,0%
MSA-03-15-43-63	≈ 0%		≈ 1%	≈ 2%	≈ 0%	≈ 97%	≈ 2%	100,0%
MSA-40-64	≈ 0%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 0%	≈ 98%	≈ 1%	100,0%
MSA-67-68								0,0%
MSA-01-69	≈ 0%		≈ 1%	≈ 1%	≈ 0%	≈ 98%	≈ 0%	100,0%
MSA-53-61-72	≈ 0%	≈ 3%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 0%	≈ 95%	≈ 1%	100,0%
MSA-38-73-74	≈ 1%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 1%		≈ 97%		100,0%
MSA-02-60-80	≈ 1%	≈ 3%	≈ 0%	≈ 1%	≈ 0%	≈ 94%	≈ 1%	100,0%
MSA-04-05-84	≈ 5%			≈ 5%	≈ 4%	≈ 95%	≈ 3%	100,0%
MSA-44-85		≈ 1%		≈ 1%	≈ 0%	≈ 99%	≈ 0%	100,0%
MSA-79-86		≈ 1%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 98%	≈ 0%	100,0%
MSA-19-23-87	≈ 1%	≈ 1%		≈ 2%	≈ 1%	≈ 97%	≈ 1%	100,0%
MSA-75	≈ 1%		≈ 0%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 96%	≈ 1%	100,0%
Toutes MSA	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 97%	≈ 1%	100,0%

Poids des MSA par regroupements de MP indemnisées chez les salariés agricoles sur la période 2019-2022	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Poids sur le nombre de trav.trim. Moy.
MSA-11-66	≈ 2%			≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	2,3%
MSA-12-46-81-82	≈ 1%	≈ 6%	≈ 5%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	3,2%
MSA-06-13-83	≈ 4%		≈ 5%	≈ 4%	≈ 5%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	3,9%
MSA-14-50	≈ 6%	≈ 4%	≈ 2%	≈ 5%	≈ 4%	≈ 4%	≈ 6%	≈ 4%	2,5%
MSA-16-17	≈ 1%			≈ 2%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 1%	≈ 2%	2,9%
MSA 20			≈ 2%	≈ 1%		≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	0,6%
MSA-21-58-71-89	≈ 4%	≈ 4%		≈ 4%	≈ 5%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 4%	4,0%
MSA-22-29	≈ 7%	≈ 3%		≈ 9%	≈ 2%	≈ 8%	≈ 13%	≈ 8%	5,0%
MSA-24-47		≈ 1%	≈ 5%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 3%		≈ 3%	2,7%
MSA 25-39-70-90	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%		≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	1,6%
MSA-07-26-42		≈ 4%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	3,2%
MSA-27-76	≈ 1%	≈ 1%	≈ 5%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	1,9%
MSA-18-28-45	≈ 1%	≈ 3%		≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%		≈ 1%	2,6%
MSA-09-31-32-65	≈ 2%			≈ 3%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 1%	2,5%
MSA-33	≈ 15%	≈ 1%	≈ 5%	≈ 11%	≈ 15%	≈ 13%	≈ 13%	≈ 13%	4,4%
MSA-35-56	≈ 1%	≈ 4%		≈ 5%	≈ 1%	≈ 5%	≈ 7%	≈ 5%	3,9%
MSA-36-37-41	≈ 3%			≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	2,5%
MSA-30-34-48	≈ 5%			≈ 3%	≈ 6%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 2%	3,7%
MSA-49	≈ 8%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 5%	≈ 7%	≈ 4%	≈ 4%	≈ 4%	3,3%
MSA-08-51-55	≈ 5%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 5%	≈ 6%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	4,6%
MSA-10-52	≈ 3%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 1%		≈ 1%	1,7%
MSA-54-57-88		≈ 10%	≈ 5%			≈ 1%		≈ 1%	1,0%
MSA-59-62	≈ 8%	≈ 1%	≈ 15%	≈ 7%	≈ 6%	≈ 3%	≈ 4%	≈ 3%	3,7%
MSA-03-15-43-63	≈ 1%		≈ 5%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	2,3%
MSA-40-64	≈ 3%	≈ 3%	≈ 5%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 5%	≈ 3%	≈ 5%	2,8%
MSA-67-68									0,0%
MSA-01-69	≈ 1%		≈ 5%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	3,2%
MSA-53-61-72	≈ 2%	≈ 18%	≈ 10%	≈ 3%	≈ 1%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 4%	2,7%
MSA-38-73-74	≈ 2%	≈ 1%	≈ 7%	≈ 1%		≈ 2%		≈ 2%	2,8%
MSA-02-60-80	≈ 3%	≈ 12%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	3,4%
MSA-04-05-84	≈ 6%			≈ 3%	≈ 5%	≈ 1%	≈ 3%	≈ 1%	2,8%
MSA-44-85		≈ 4%		≈ 1%	≈ 1%	≈ 4%	≈ 1%	≈ 4%	4,1%
MSA-79-86		≈ 4%	≈ 5%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 2%	≈ 4%	2,1%
MSA-19-23-87	≈ 1%	≈ 3%		≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	1,3%
MSA-75	≈ 4%		≈ 2%	≈ 4%	≈ 4%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	4,9%
Toutes MSA	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1.5. Cartes : répartition des données de population et de sinistralité MP par MSA

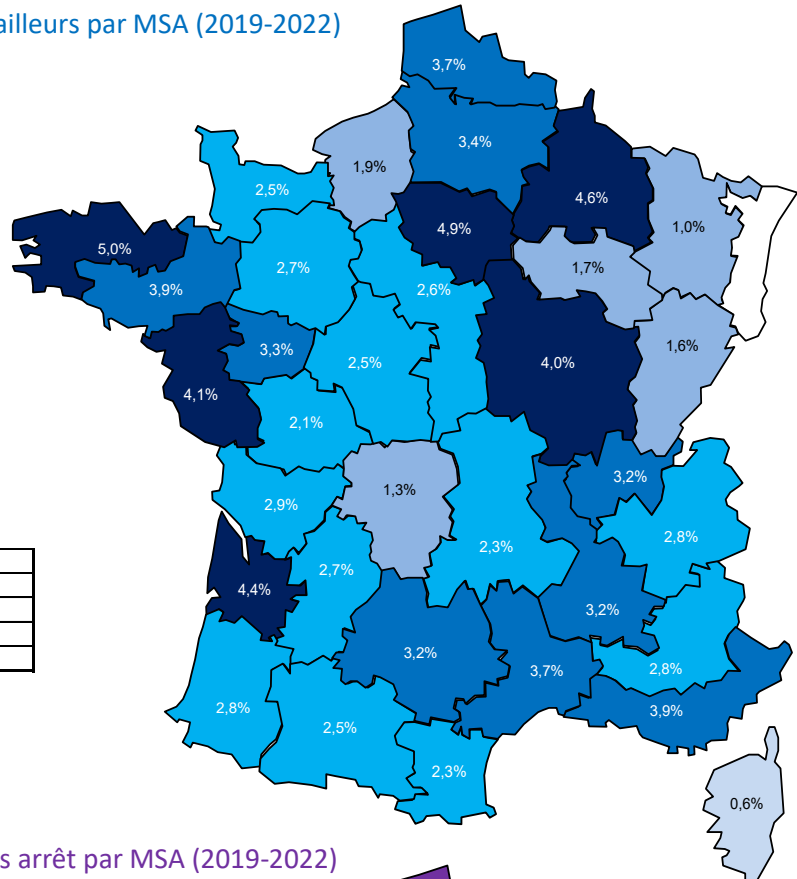
Tous secteurs

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

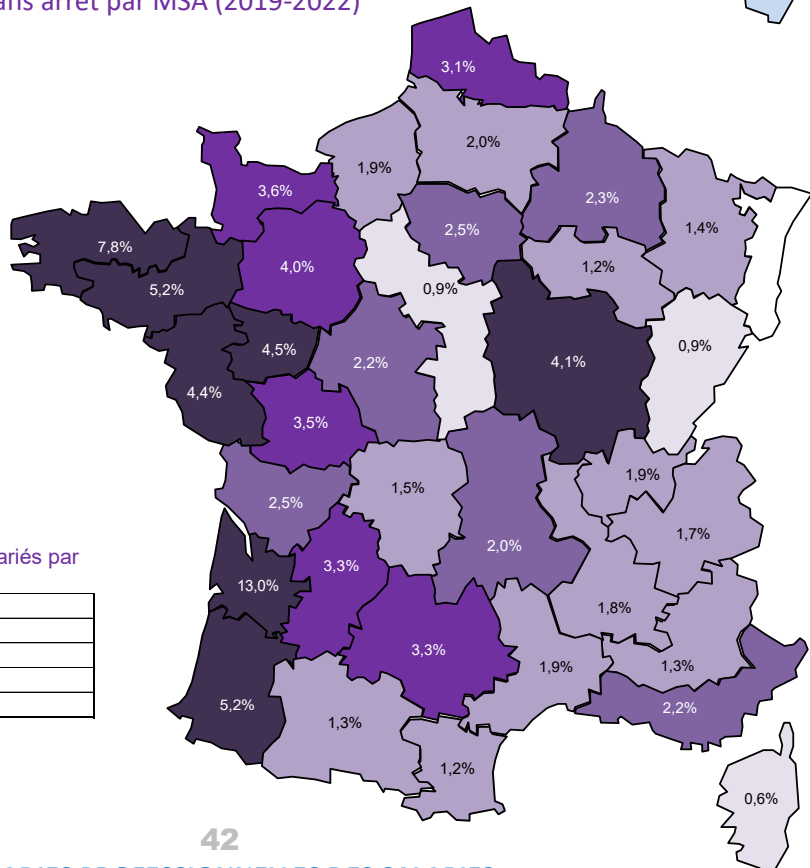


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



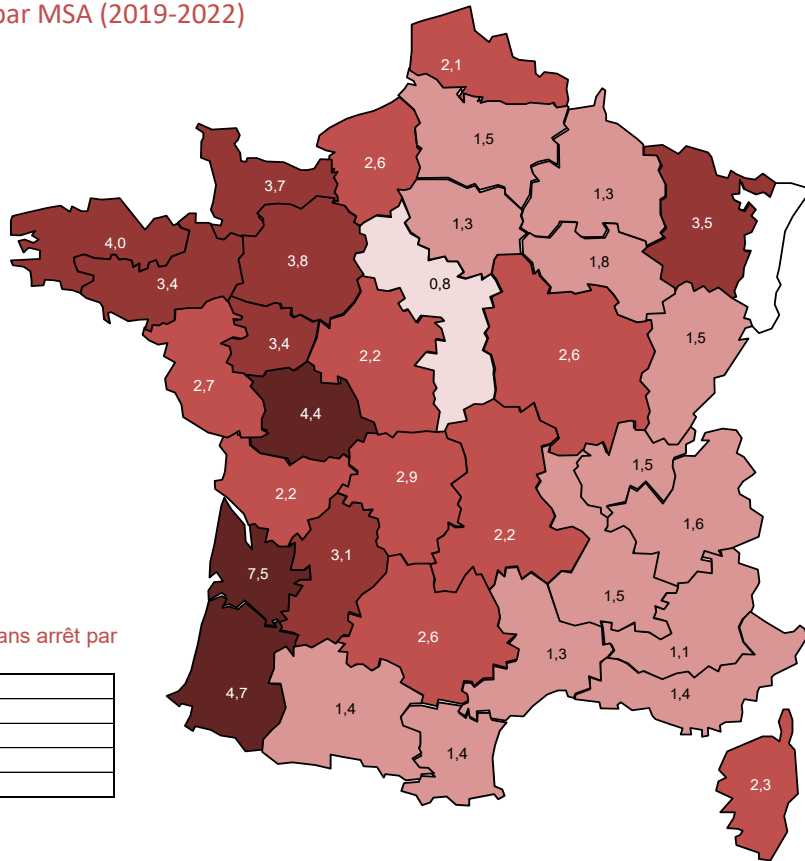
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : 2,5

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

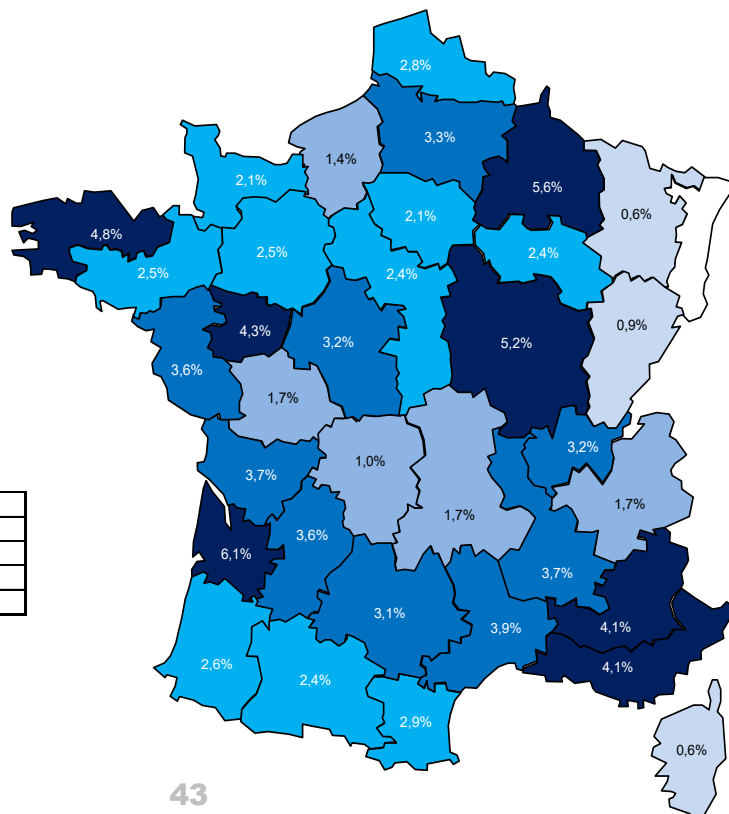
CTN 1

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

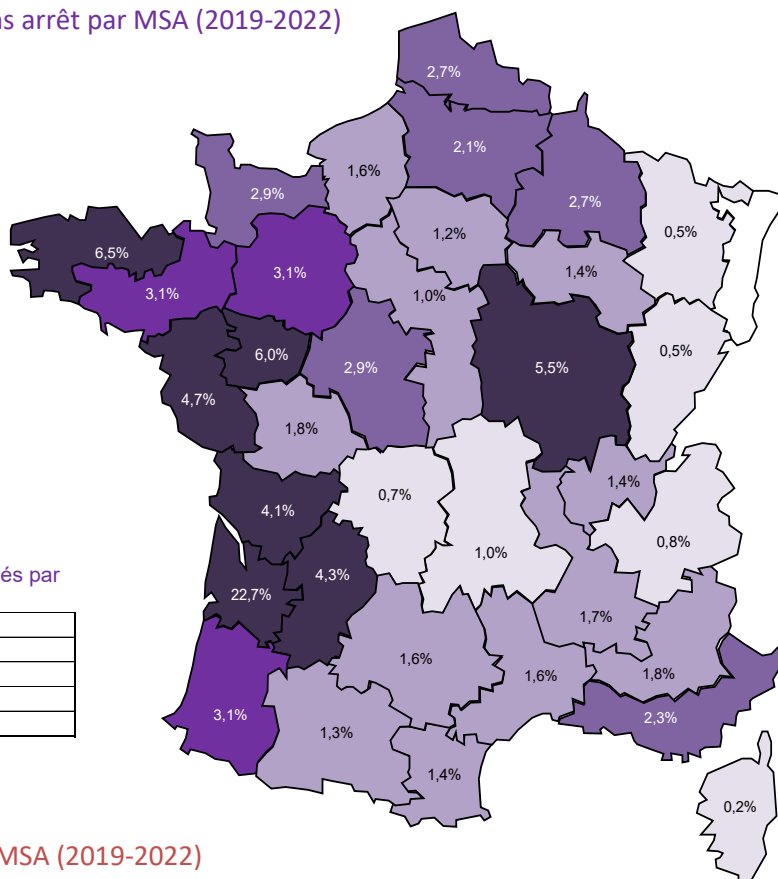


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



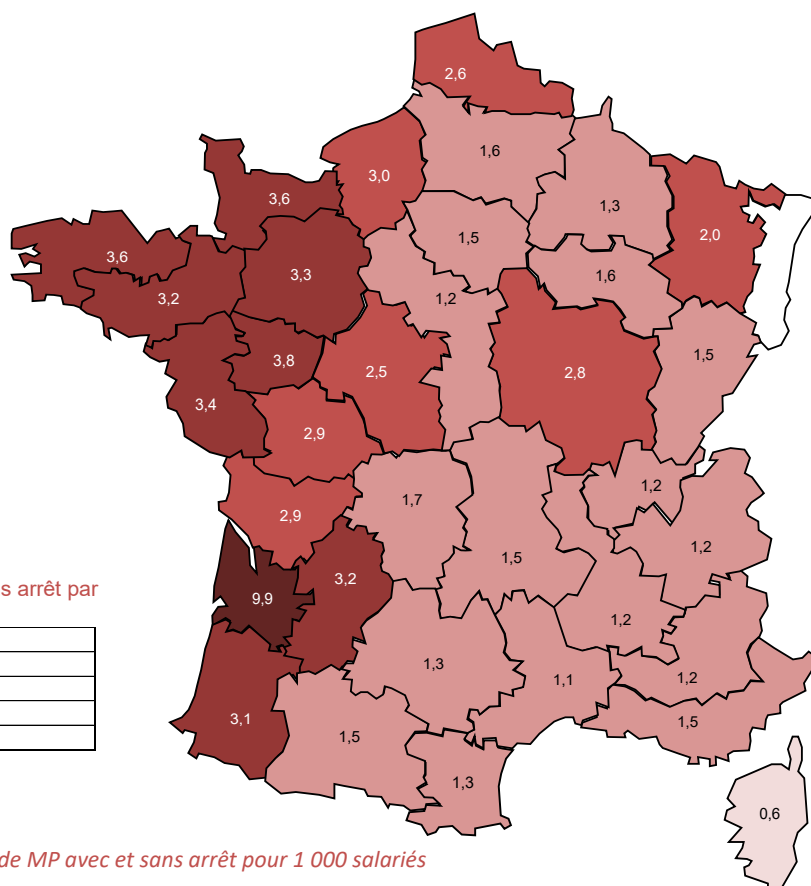
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen du CTN 1 des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : 2,7

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

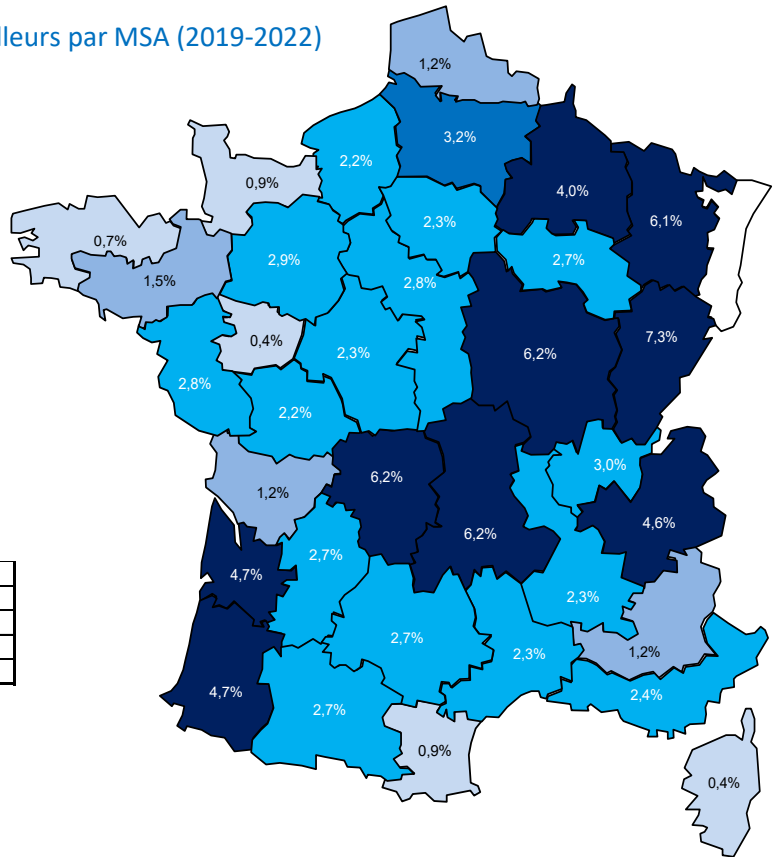
CTN 2

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

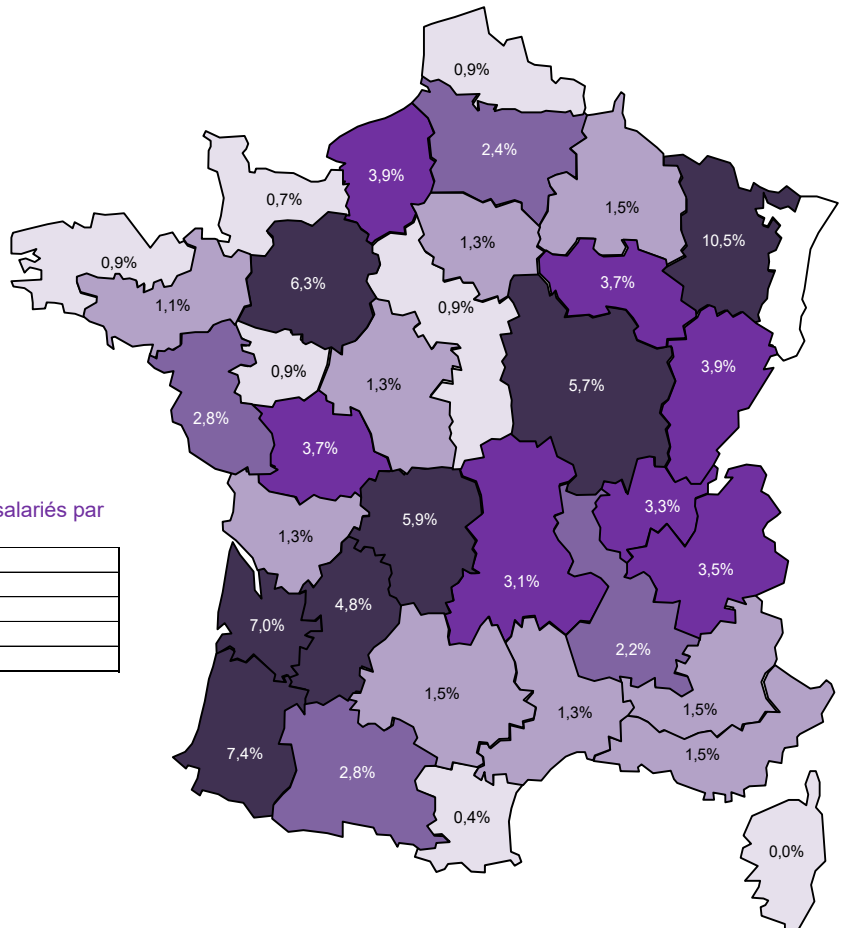


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



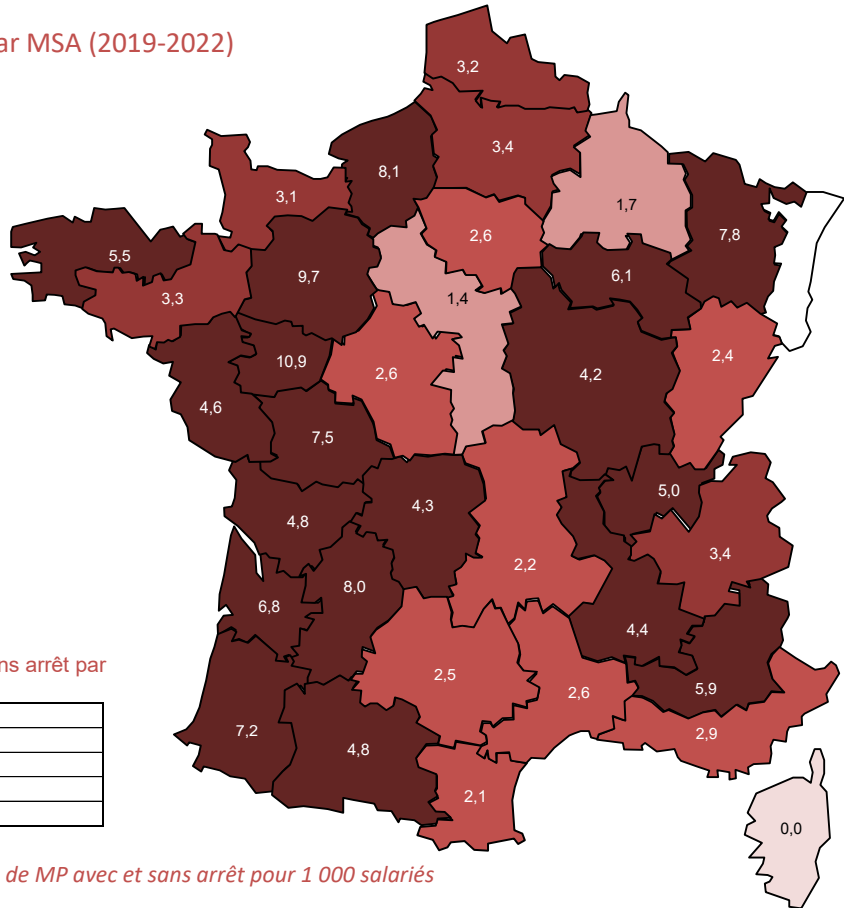
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen du CTN 2 des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : **4,5**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

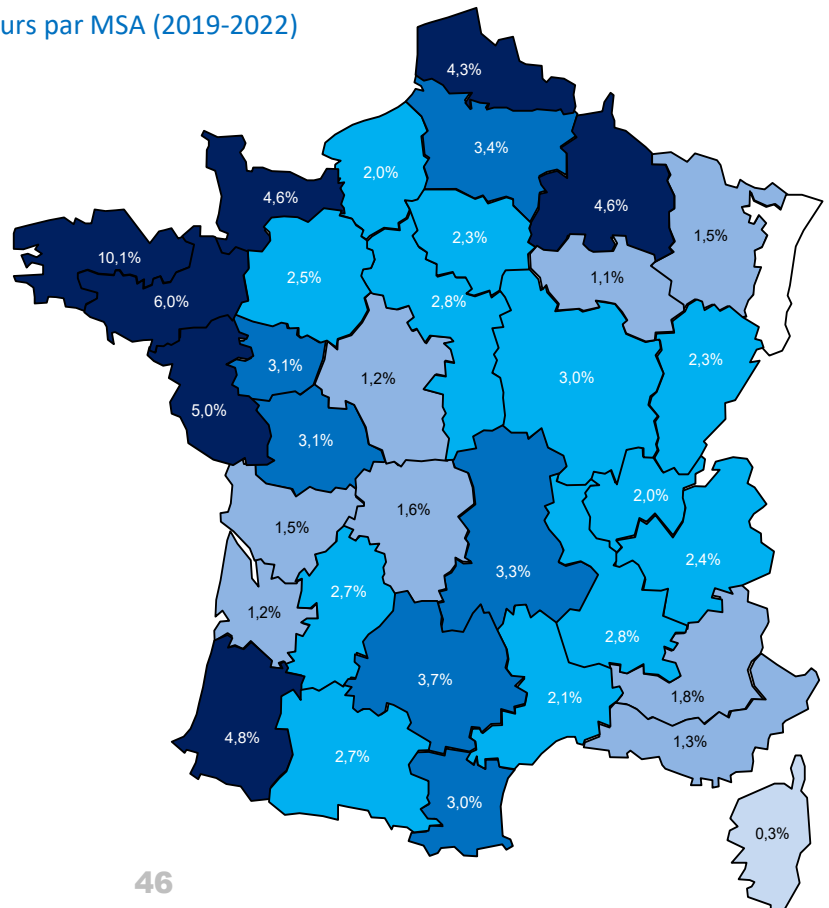
CTN 3

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

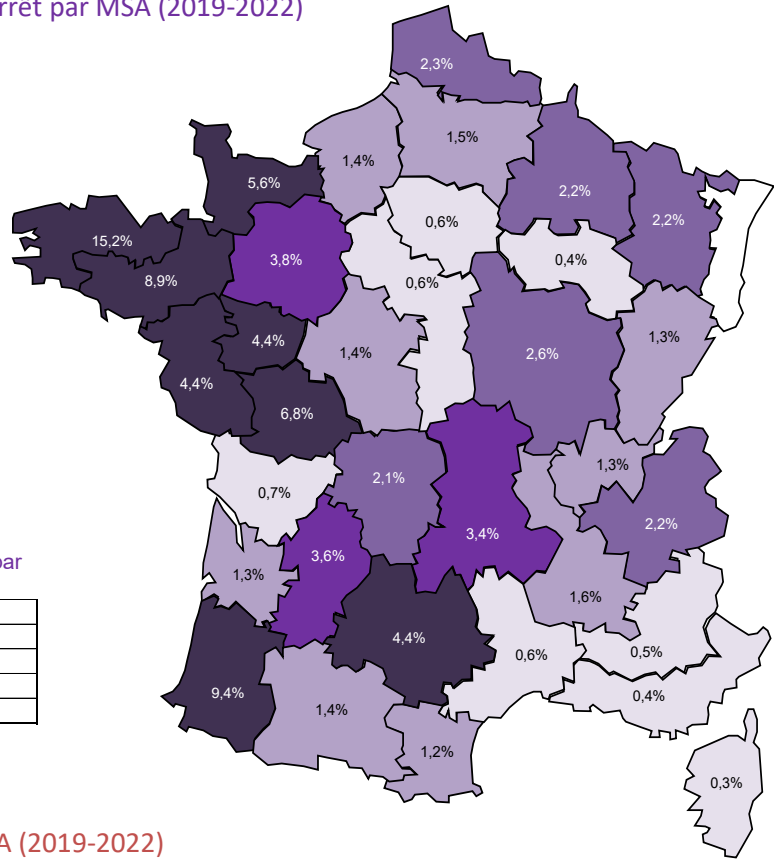


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



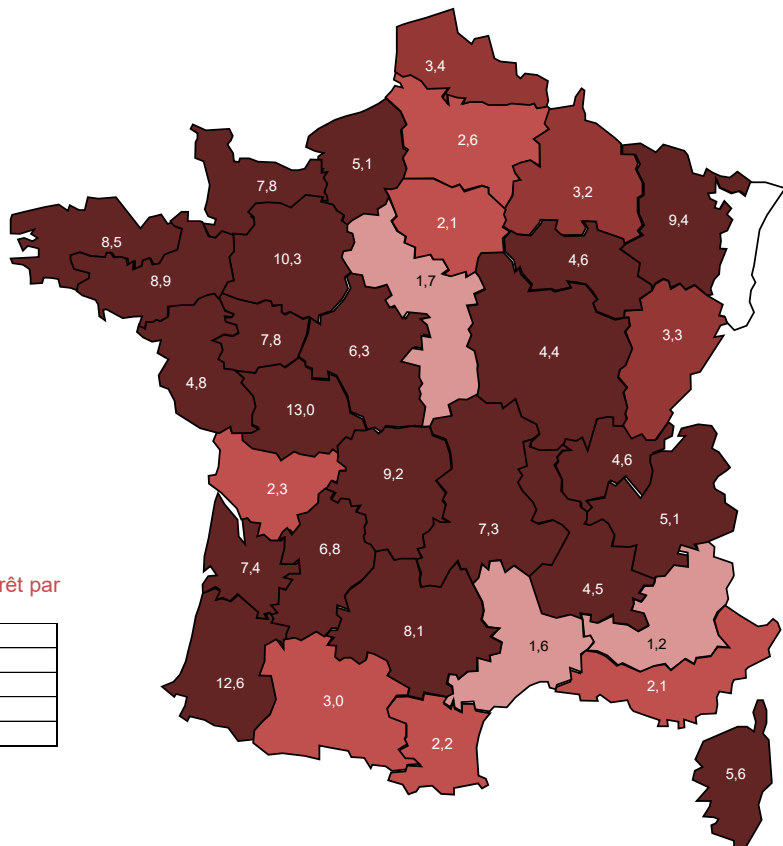
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen du CTN 3 des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : **6,1**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

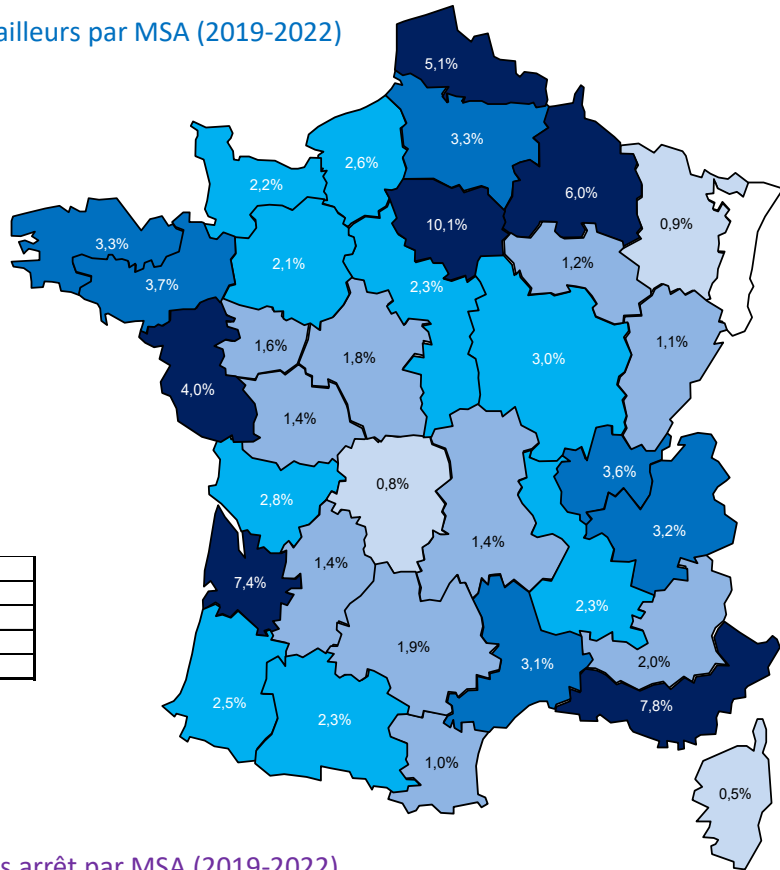
CTN 4

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

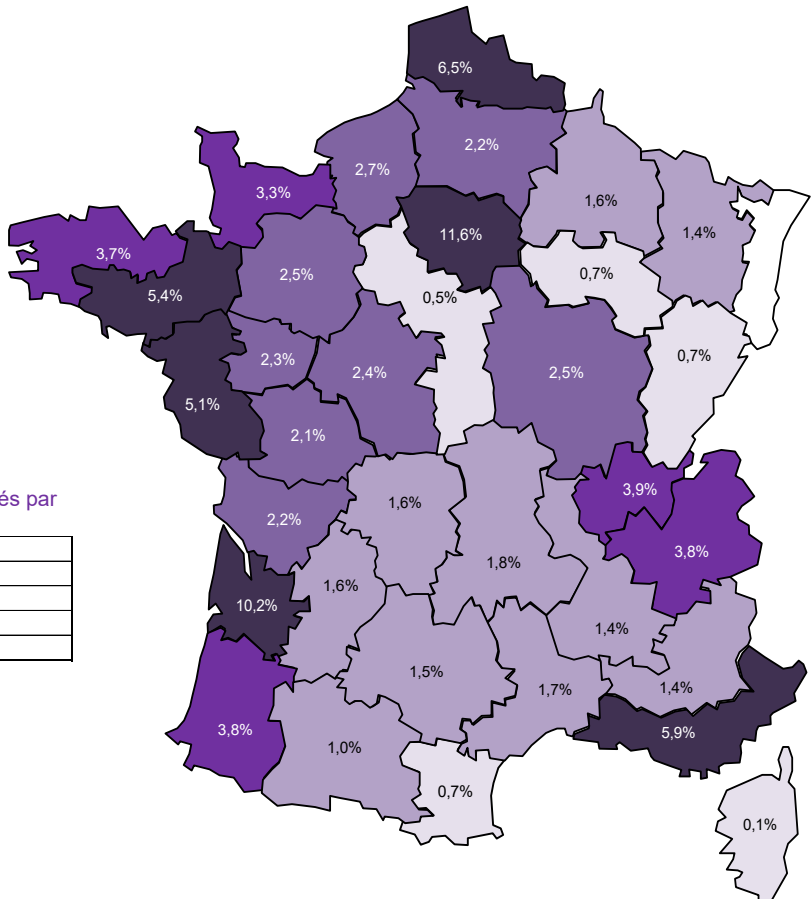


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



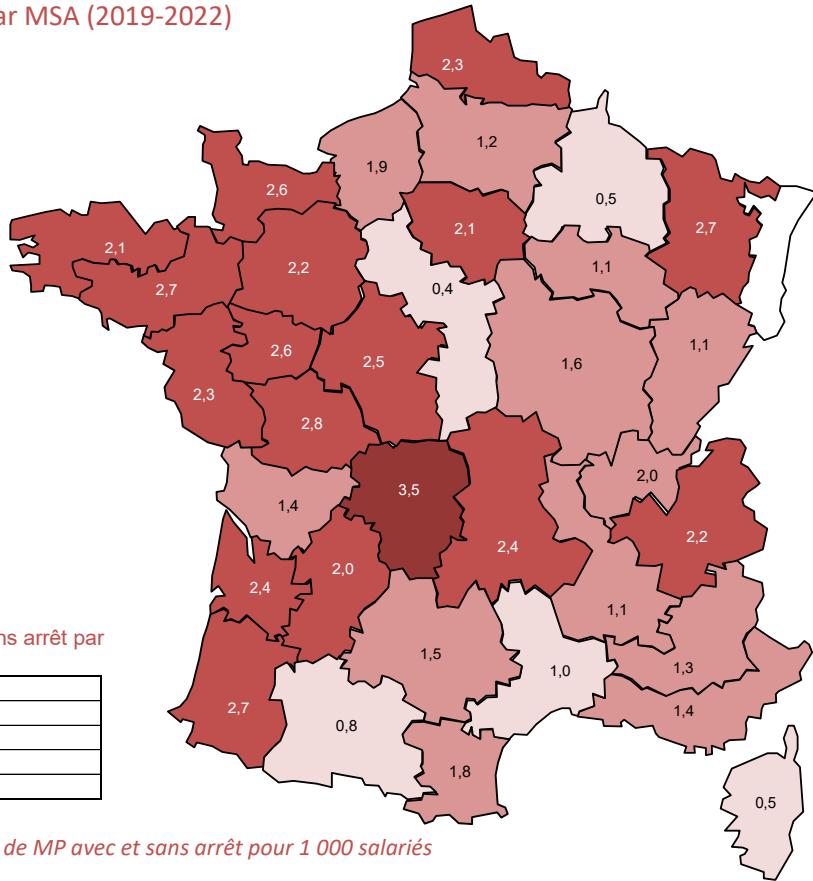
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen du CTN 4 des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : **1,8**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

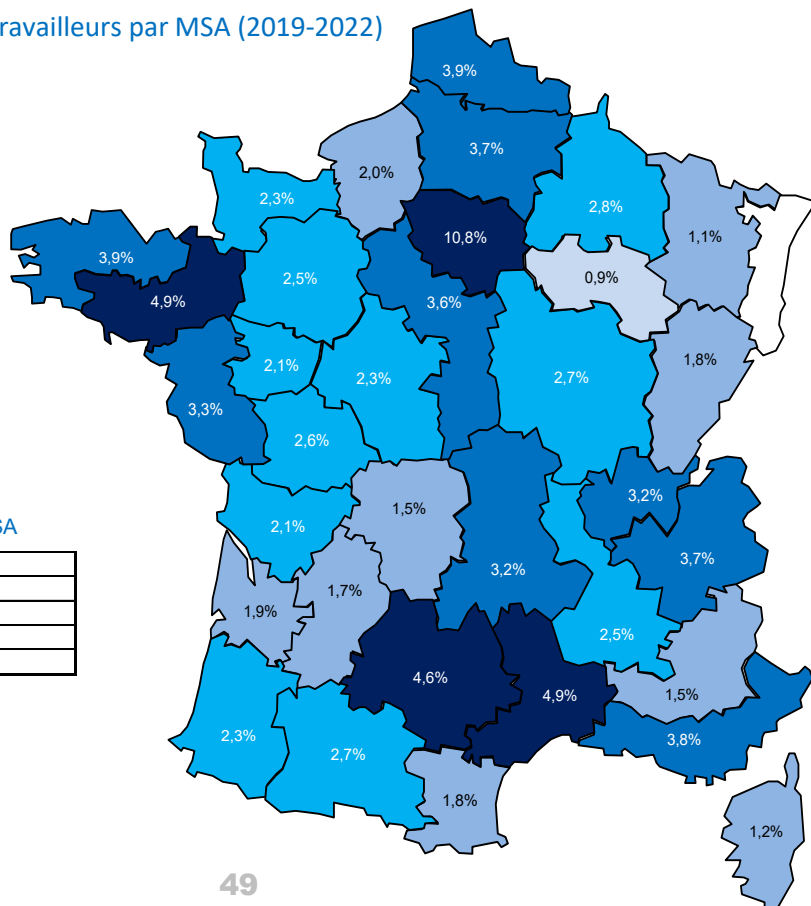
CTN 5

Carte 1 : Poids du nombre de travailleurs par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de travailleurs pour les salariés agricoles période 2019-2022

Poids des travailleurs salariées par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%

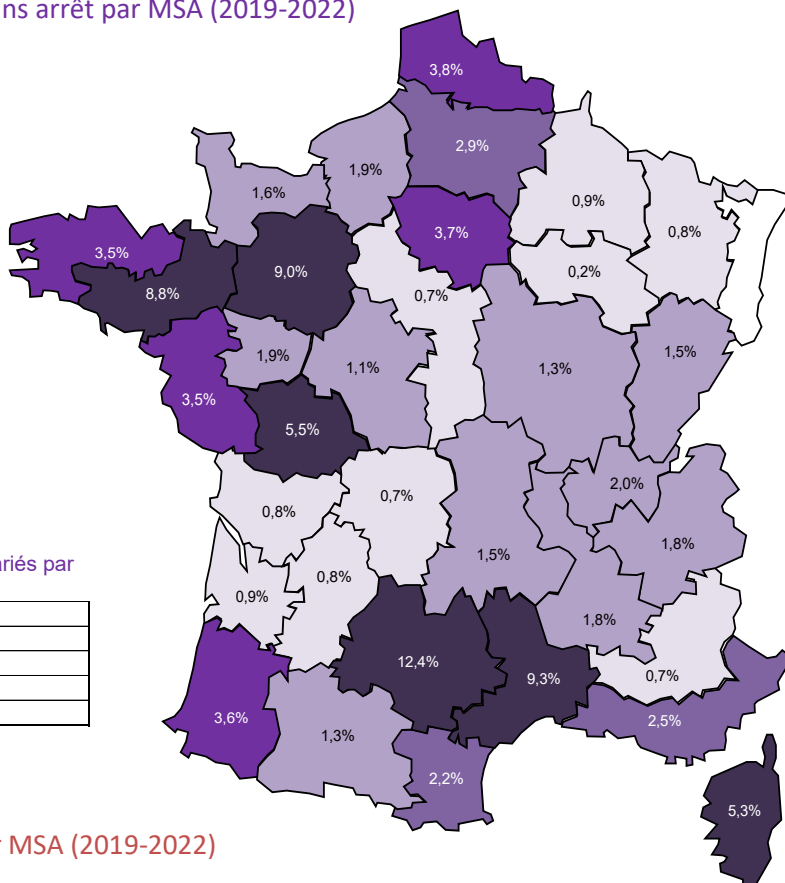


Carte 2 : Poids des MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Poids des MP avec et sans arrêt des salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



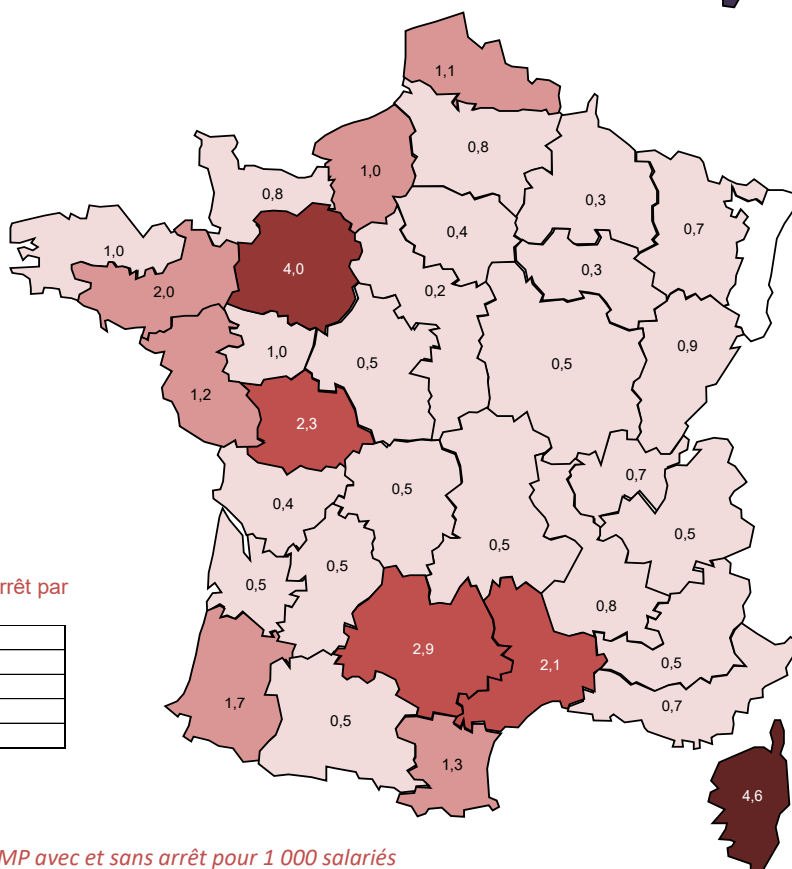
Carte 3 : Indice de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen du CTN 5 des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (période 2019-2022) : **1,1**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 salariés

Une approche plus détaillée par cartes que les années précédentes

Comme dans le rapport précédent, dans le but d'être le plus exhaustif possible pour d'une part dresser un bilan complet de la sinistralité MP des adhérents de la MSA, et d'autre part permettre aux secteurs concernés de disposer d'un panorama complet de leur sinistralité et leur apporter ainsi une aide à l'élaboration de plan de prévention qu'ils souhaiteraient mettre en place, toute cette partie abordant la question des cartes géographiques a été améliorée et développée pour apporter en 3 cartes par CTN l'ensemble des principales données disponibles et intéressantes à observer en comparant « population » « dénombrement de MP » et « indice de fréquence ».

Nous pouvons tirer quelques enseignements dans les grandes lignes pour compléter toutes les approches précédemment mentionnées, en observant la partie concernant l'ensemble des CTN ou secteurs.

Commentaires généraux de l'ensemble des secteurs

Comparativement à la représentation de la population par MSA, on note un nombre d'incidence de MP « avec et sans arrêt » indemnisées assez important dans l'ouest de la

France (moins de 25 % des heures travaillées et 45 % des MP « avec arrêt » pour les MSA longeant le bord de mer).

Cette observation se confirme avec le taux de fréquence : si toutes les MSA de l'ouest de la France n'ont pas des taux de fréquence élevés, en revanche, sur les 10 indices les plus élevés, 4 sont des MSA de cette partie de l'hexagone. Et 5 autres MSA sont limitrophes à cette zone (d'ailleurs les 10 MSA du « grand Ouest » représentent 35 % de la population et 55 % des MP).

19 MSA se trouvent en dessous du seuil moyen national de 2,5 MP « avec et sans arrêt » indemnisées pour un million d'heures travaillées, et 7 MSA ont un indice moyen de d'au moins un point supérieur à cette moyenne nationale. Il y a donc des disparités régionales qui peuvent tenir lieu de l'implantation des secteurs d'activités sur les territoires.

Hypothèse que semble confirmer l'étude des cartes par CTN : les zones géographiques les plus impactées sont celles où les CTN sont les plus représentées en dénombrement de MP et où les CTN les plus « maladogènes » sont également situés.

Complément

CAAA et CGSS

En 2022, les 3 CAAA ont indiqué avoir enregistré :

- 251 MP avec et sans arrêt pour les salariés agricoles, et 81 MP graves non mortelles ;
- 84 MP avec et sans arrêt pour les non-salariés agricoles, et 50 MP graves non mortelles.

Quant aux CGSS, l'ensemble de celles-ci ont fait part de moins de 5 reconnues MP pour 2022.

2. MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES

2.1. Dénombrement des MP avec et sans arrêt

Tableau 30 : Dénombrement des MP avec arrêt en 2022 pour les non-salariés par tableaux de MP

Non-Salariés : Maladies professionnelles avec et sans arrêt Date de paiement	2022	
	Nombre	% sur la totalité des MP en 2022
A001 Tétanos professionnel		
A002 Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéal		
A004 Charbon professionnel		
A005 Leptospiroses	0<x<5	< 0,3 %
A705 Maladie de Lyme	7	0,5%
A006 Brucelloses professionnelles		
A007 Tularémie	0<x<5	< 0,3 %
A008 Sulfocarbonisme professionnel		
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone		
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	5	0,4%
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques		
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés		
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol		
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane		
A014 Affections causées par les ciments		
A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels		
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .		
A018 Affections dues au plomb et à ses composés		
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0<x<5	< 0,3 %
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .		
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants		
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés		
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice		
A023 Intoxication par le bromure de méthyle		
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse		
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers		
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine		
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères		
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères		
A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 0,3 %
A030 Rage professionnelle		
A033 Hépatites virales professionnelles		
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .		

Non-Salariés : Maladies professionnelles avec arrêt Date de paiement	2022	
	Nombre	% sur la totalité des MP en 2022
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .		
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .		
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0<x<5	< 0,3 %
A038 Poliomyélites		
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	655	50,2%
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone		
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane		
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés		
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques		
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique	6	0,5%
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	23	1,8%
A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0<x<5	< 0,3 %
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	7	0,5%
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 0,3 %
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides		
A049 Affections dues aux rickettsies	0<x<5	< 0,3 %
A050 Pasteurelloses		
A051 Rouget du porc	0<x<5	< 0,3 %
A052 Psittacose	0<x<5	< 0,3 %
A053 Lésions chroniques du ménisque	12	0,9%
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre		
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales		
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis		
A056 Infections professionnelles à hantavirus		
A057 Affections consécutives aux vibrations	36	2,8%
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	48	3,7%
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	82	6,3%
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	83	6,4%
A060 Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0<x<5	< 0,3 %
A061 Cancer prostate	162	12,4%
Hors tableau et non codifiées	154	11,8%
Ts tableaux	1 304	100,0%

58 % des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » reconnues et indemnisées issues des tableaux de MP en 2022 (sauf hors tableau et non codifiés) concernent les TMS. C'est le plus bas taux depuis que l'on observe ces chiffres.

Comme depuis quelques années, la majorité des tableaux sont inactifs. Seuls 23 sont encore actifs, les 2/3 des tableaux n'ont aucune reconnaissance « avec et sans arrêt » en 2022

(sur les 4 dernières années 31 tableaux ont eu des reconnaissances).

On notera l'entrée très remarquable du tableau « Cancer de la prostate » qui se place en 2^e position quant au nombre de cas.

On peut ajouter moins de 5 MP sur le total venant des CGSS et 84 MP des CAAA.

Tableau 31 : Dénombrement des MP avec arrêt sur la période 2019-2022 pour les non-salariés

Non-Salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées sur la période 2019-2022	Maladies professionnelles avec/sans arrêt			Maladies professionnelles avec arrêt			Maladies professionnelles graves non mortelles		
	2019-2022			2019-2022			2019-2022		
	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %	Poids sur le total	Moy. an (nombre)	Evol. en %
A001 Tétanos professionnel	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A002 Ankylostomose professionnelle, anémie due à ankylostomose duodénal	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A004 Charbon professionnel	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A005 Leptospiroses	0,35%	4,3	-20,0%	0,44%	3,8	-40,0%	0,23%	1,3	nc
A705 Maladie de Lyme	1,10%	13,3	-53,3%	0,88%	7,5	-33,3%	1,30%	7,0	-55,6%
A006 Brucelloses professionnelles	0,06%	0,8	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc
A007 Tularémie	0,08%	1,0	100,0%	0,12%	1,0	100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%
A008 Sulfocarbonisme professionnel	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	0,60%	7,3	0,0%	0,18%	1,5	-100,0%	0,56%	3,0	0,0%
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A014 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A014 Affections causées par les ciments	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc
A018 Affections dues au plomb et à ses composés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0,33%	4,0	33,3%	0,29%	2,5	-75,0%	0,47%	2,5	50,0%
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0,04%	0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	nc
A023 Intoxication par le bromure de méthyle	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A728 Affections cutanées cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0,17%	2,0	50,0%	0,24%	2,0	200,0%	0,19%	1,0	-50,0%
A030 Rage professionnelle	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A033 Hépatites virales professionnelles	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0,08%	1,0	0,0%	0,09%	0,8	nc	0,09%	0,5	0,0%
A038 Poliomyérites	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	59,92%	724,3	-27,1%	73,53%	624,3	-29,8%	58,22%	312,5	-23,9%
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique	0,37%	4,5	-14,3%	0,32%	2,8	-50,0%	0,23%	1,3	50,0%
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	1,88%	22,8	-23,3%	1,53%	13,0	26,7%	4,05%	21,8	-53,3%
A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0,37%	4,5	-85,7%	0,00%	0,0	nc	0,75%	4,0	-85,7%
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	0,54%	6,5	0,0%	0,18%	1,5	-100,0%	0,47%	2,5	150,0%
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0,23%	2,8	-57,1%	0,18%	1,5	-75,0%	0,14%	0,8	nc
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A049 Affections dues aux rickettsies	0,17%	2,0	200,0%	0,24%	2,0	200,0%	0,09%	0,5	0,0%
A050 Pasteurelloses	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	< 0,01%	< 0,5	-100,0%	0,00%	0,0	nc
A051 Rouget du porc	< 0,01%	< 0,5	nc	< 0,01%	< 0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A052 Psittacose	0,04%	0,5	nc	0,06%	0,5	nc	0,00%	0,0	nc
A053 Lésions chroniques du ménisques	0,97%	11,8	9,1%	1,18%	10,0	50,0%	0,93%	5,0	-57,1%
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	< 0,01%	< 0,5	nc
A056 Infections professionnelles à hantavirus	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc	0,00%	0,0	nc
A057 Affections consécutives aux vibrations	3,43%	41,5	-2,7%	4,24%	36,0	-5,9%	4,75%	25,5	-40,5%
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	4,14%	50,0	-17,2%	5,01%	42,5	-17,4%	5,50%	29,5	-46,2%
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	5,73%	69,3	86,4%	1,53%	13,0	-58,8%	9,87%	53,0	111,5%
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	5,27%	63,8	124,3%	2,65%	22,5	-55,6%	6,24%	33,5	223,1%
A060 Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0,08%	1,0	nc	0,12%	1,0	nc	0,00%	0,0	nc
A061 Cancer prostate	3,54%	42,8	####	0,65%	5,5	nc	2,75%	14,8	nc
Hors tableaux et Non renseignées	10,36%	125,3	26,2%	6,15%	52,3	6,3%	2,98%	16,0	-11,1%
Ts tableaux	100,0%	1 208,8	0,0%	100,0%	849,0	-24,5%	100,0%	536,8	-6,6%

En 4 ans, le total des MP est en *statu quo*.
En regardant tableau par tableau, les principales exceptions à cette baisse sont : les tableaux 58 et 59 qui eux continuent leur

progression à la hausse depuis les 4 dernières années, ainsi que le tableau 61 qui contribue à lui seul à un accroissement en 2022 des 12 % des cas en 1an.

2.2. Indicateurs de sinistralité par CTN

Tableaux 32 : Indicateurs de sinistralité des MP sur la période 2021-2022 pour les non-salariés par CTN

Indicateurs de sinistralité des MP sur la période 2019-2022 pour les salariés par CTN		Période 2021-2022			Année 2022	
		Poids/ratio du CTN sur tous secteurs	Moyenne annuelle (nombre)	Evolution en %	Poids/ratio du CTN sur tous secteurs	Moyenne annuelle (nombre)
CTN 1 / Exploitations agricoles et assimilés	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	87,9%	1 085	9,7%	87,0%	1 135
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	92,0%	740	-8,4%	91,9%	707
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	86,7%	457	4,9%	87,2%	468
	Nbre de jours d'arrêt	91,2%	214 042	-9,9%	91,8%	202 843
	<i>Durée moyenne arrêt</i>	99,1%	289,4	-1,7%	99,8%	286,9
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	84,0%	12 495	14,3%	85,0%	13 331
	<i>Taux moyen d'IPP</i>	96,9%	27,3	9,0%	97,5%	28,5
CTN 2 / Travaux forestiers assimilés	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	1,0%	12	-50,0%	0,6%	8
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	1,4%	11	-42,9%	1,0%	8
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	2,5%	13	-14,3%	2,2%	12
	Nbre de jours d'arrêt	2,4%	5 539	-34,1%	2,0%	4 400
	<i>Durée moyenne arrêt</i>	172,4%	503,5	15,3%	191,3%	550,0
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	1,6%	238	-0,8%	1,5%	237
	<i>Taux moyen d'IPP</i>	64,9%	18,3	15,7%	67,6%	19,8
CTN 4 / Entreprises paysagistes de travaux agricoles et d'artisanat rural	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	5,6%	70	13,8%	5,7%	74
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	6,5%	53	1,9%	6,9%	53
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	5,2%	28	-33,3%	4,1%	22
	Nbre de jours d'arrêt	6,3%	14 786	-17,9%	6,0%	13 331
	<i>Durée moyenne arrêt</i>	96,4%	281,6	-19,5%	87,5%	251,5
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	3,8%	565	-26,6%	3,0%	478
	<i>Taux moyen d'IPP</i>	72,7%	20,5	10,1%	74,4%	21,7
Tous secteurs	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt	100,0%	1 234	12,0%	100,0%	1 304
	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt	100,0%	804	-8,3%	100,0%	769
	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles	100,0%	527	3,9%	100,0%	537
	Nbre de jours d'arrêt	100,0%	234 784	-11,1%	100,0%	221 050
	<i>Durée moyenne arrêt</i>	100,0%	292,0	-3,0%	100,0%	287,5
	Somme des taux d'IPP à la première attribution	100,0%	14 877	11,6%	100,0%	15 692
	<i>Taux moyen d'IPP</i>	100,0%	28,2	7,4%	100,0%	29,2

Avertissements

Toutes les remarques effectuées sous la partie des salariés au sujet des difficultés d'analyse dues aux événements de la période récente sont également valables pour cette partie.

Commentaires

Il n'y a que 3 regroupements sur le même modèle que celui des CTN salariés que l'on peut identifier pour les non-salariés : les CTN 1, 2 et 4. Le 3 est n'a aucun fondement (pas de correspondance de secteurs) et le 5 est inexistant en 2022, par conséquent, vu le poids du CTN 1, la comparaison entre CTN est moins « parlante » que pour les salariés. On abordera donc essentiellement la question des regroupements par « CTN » 1, 2 et 4.

Le CTN 1 continue en 2022 de rassembler entre 86 et 92 % des MP quel que soit le type de MP concerné.

Les 3 CTN, sur la période 2021-2022, ne connaissent pas une évolution identique du nombre de MP en fonction du type de MP.

Ainsi, le CTN 1 voit ses « MP avec et sans arrêt » et « graves non mortelles » augmenter, alors que ses MP « avec arrêt » diminuent, quand le CTN 2 connaît un recul de chacune de ces catégories, et que le CTN 4 lui subit une augmentation de ses « MP avec et sans arrêt » et MP « avec arrêt » mais bénéficie d'une diminution des MP « graves non mortelles ». Il est donc difficile d'établir un discours « généraliste » sur les évolutions constatées et chaque CTN a une relation bien spécifique par rapport au MP et tableaux de MP concernés.

Le poids du CTN 1 entraîne avec lui les mêmes tendances d'augmentation et de diminution globales sur tous les CTN.

Assiste-t-on à une augmentation de la « gravité » des MP concernant les non-salariés ?

Dans un premier temps la réponse semble être affirmative au regard de la proportion de « MP graves non mortelles » en légère augmentation (+ 3,9 %, avec un taux de transformation en 2022 de 41,2 % des MP « avec et sans arrêt » en « graves non mortelles »), ou du taux moyen d'IPP en forte hausse (taux d'IPP moyen plus fort de 2 points sur une année).

Toutefois, dans un second temps, les faits suivants empêchent d'avoir une idée arrêtée quant à « l'aggravation » des MP :

- la durée moyenne d'arrêt diminue légèrement sur un an (-8 jours),
- l'augmentation effective du nombre de MP « graves non mortelles » est due à la création d'un tableau de MP (MP liée au cancer de la prostate),
- la diminution des cas les plus « faibles » en attribution de taux d'IPP (les « moins de 10 points » représentaient plus de 28 % des cas en 2019 contre moins de 16 % en 2022, tandis que « les 10 à 29 points » passent de 43 à 35 % et les « 30 points et plus » ont un poids en 2019 de 29 % et de 48 % en 2022),
- le pourcentage de « MP avec arrêt » en 2 ans recule (passant de 72 % des « MP avec et sans arrêt » à 59 % en 2022),
- de nombreuses maladies attribuées via le FIVP concernent des personnes à la retraite et donc hors champ des jours d'arrêt de travail.

Le recul du nombre de cas à plus faible taux d'IPP ou de jours d'arrêt, alors que dans le même temps les cas les plus dommageables diminuent mais moins rapidement, provoquent une baisse des chiffres aux dénominateurs (le nombre de cas) pendant que les numérateurs reculent mais dans des proportions moins fortes (somme des jours d'arrêt ou d'IPP au total).

De plus, il est à noter que ces deux indicateurs sont forcément fortement influencés par les MP les plus génératrices de jours et taux d'IPP. Or, la création du FIVP ajouté à la création du tableau 61 permettent la reconnaissance de bon nombre de MP liées aux risques pesticides, donc liées à des conséquences élevées en termes de jours d'arrêt et taux d'IPP, ce qui n'est pas dénué d'incidence sur les moyennes observées, sans que cela ne puisse signifier qu'il y a eu une augmentation de la « gravité » des MP mais plutôt un changement de paramètre pour la prise en compte de certaines MP.

Tableaux 33 : Comparaison indicateurs de population et de sinistralité des MP avec arrêt sur la période 2021-2022 pour les non-salariés par CTN

Indicateurs de population	Nombre de non-salariés affiliés sur la période				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	419 036	405 662	412 349	-3,2%	91,3%
CTN 2	5 245	5 083	5 164	-3,1%	1,1%
CTN 3					
CTN 4	33 450	34 946	34 198	4,5%	7,6%
CTN 5	135	118	127	-12,6%	0,0%
Tous CTN	457 866	445 809	451 838	-2,6%	

Indicateurs de sinistralité	Nombre de MP avec et sans arrêt				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	1 035	1 135	1 085	9,7%	93,0%
CTN 2	16	8	12	-50,0%	1,0%
CTN 3					
CTN 4	65	74	70	13,8%	6,0%
CTN 5	0	0	0		0,0%
Tous CTN	1 116	1 217	1 167	9,1%	

Indicateurs de sinistralité	Nombre de MP graves non mortelles				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	446	468	457	-8,4%	92,1%
CTN 2	14	12	13	-42,9%	1,4%
CTN 3					
CTN 4	33	22	28	1,9%	6,5%
CTN 5	0	0	0		0,0%
Tous CTN	493	502	498	1,8%	

Indicateurs de sinistralité	Indice de fréquence (MP avec et sans arrêt)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	2,5	2,8	2,6	13,3%	1,0
CTN 2	3,1	1,6	2,3	-48,4%	0,9
CTN 3					
CTN 4	1,9	2,1	2,0	9,0%	0,8
CTN 5	0,0	0,0	0,0		-
Tous CTN	2,4	2,7	2,6	12,0%	

Indicateurs de sinistralité	Indice de fréquence (MP graves non mortelles)				
	2021	2022	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2021-2022	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2022
CTN 1	1,1	1,2	1,1	8,4%	0,4
CTN 2	2,7	2,4	2,5	-11,6%	1,0
CTN 3					
CTN 4	1,0	0,6	0,8	-36,2%	0,3
CTN 5	0,0	0,0	0,0		-
Tous CTN	1,1	1,1	1,1	4,6%	

On observe une cohérence encore plus forte que les années précédentes entre le poids des populations par CTN et l'incidence annuelle du nombre de cas de MP (plus de distinction notable pour le CTN 2 qui « pesait » auparavant deux fois plus en occurrence de MP qu'en termes de population) : le CTN 1 regroupe 91,3 % des travailleurs, 93 % des « MP avec et sans arrêt » et 92,1 % des « MP graves non mortelles » de 2022 ; le CTN 2 quant à lui regroupe 1 % des « MP avec et sans arrêt » et 1,4 % des « MP graves non mortelles arrêt » pour une population représentant 1,1 % des non-salariés ; le CTN 4 quant à lui voit les 7,6 % des non-salariés qu'il regroupe être victimes de « MP avec et sans arrêt » et de « MP graves non mortelles » à hauteur 6 à 6,5 % de l'ensemble des cas des CTN.

L'observation de l'indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence des MP « avec et sans arrêt » tend à montrer un réel un certain équilibre entre les CTN puisque la fourchette dans laquelle se situe chacun d'entre eux est comprise entre 2 et 2,6.

Un décalage en revanche apparaît au regard de l'indice de fréquence des MP « graves non mortelles » : le CTN 2 a en effet un indice deux fois supérieur à celui du CTN 1 et 4 fois plus important que celui du CTN 4. Cependant, il faut bien noter que le nombre de cas concerné est très limité (moins d'une quinzaine en 2022 pour le CTN 2), et donc relativiser ce chiffre par rapport à la totalité des MP concernées tant pour le total du dénombrement que pour l'augmentation en cause.

2.3. Regroupement des MP par thèmes et CTN

Toutes les remarques faites concernant les salariés sont valables pour la partie des non-salariés.

Tableaux 34 : Dénombrement et poids des MP avec et sans arrêt regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les non-salariés par CTN

Non-salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées de 2019 à 2022, par CTN et par thèmes de MP	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	420	81	13	742	605	3 014	145	4 262
CTN 2	*	6	*	*	*	57	*	78
CTN 3	0	0	0	0	0	0	0	0
CTN 4	*	*	*	*	*	236	*	300
CTN 5	0	0	0	0	0	0	0	0
Non renseigné	86	*	*	130	130	11	17	195
Ts secteurs	515	91	18	905	749	3 318	165	4 835

Non-salariés : Poids de chaque CTN parmi les regroupements de MP indemnisés chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	82%	89%	72%	82%	81%	91%	88%	88%
CTN 2	≈ 0%	7%	≈ 11%	≈ 0%	≈ 0%	2%	≈ 0%	2%
CTN 3	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CTN 4	≈ 2%	≈ 4%	≈ 17%	≈ 2%	≈ 2%	7%	≈ 2%	6%
CTN 5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Non renseigné	17%	≈ 0%	≈ 0%	16%	17%	0%	10%	4%
Ts secteurs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Non-salariés : Poids de chaque regroupement de MP indemnisés dans les CTN, chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles avec/sans arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	11%	2%	0%	19%	16%	78%	4%	11%
CTN 2	≈ 2%	9%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 2%	86%	≈ 0%	≈ 2%
CTN 3								
CTN 4	≈ 3%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 7%	≈ 5%	90%	≈ 1%	≈ 3%
CTN 5								
Non renseigné	55%	≈ 0%	≈ 0%	93%	84%	7%	11%	55%
Ts secteurs	12%	2%	0%	21%	17%	77%	4%	12%

Le peu de nombre de cas, même en étudiant une période étendue (2019-2022), nous oblige à composer avec le secret statistique (exclusion d'un affichage des occurrences comprise entre 0 et 5) pour réussir à interpréter les données.

Prédominance des TMS

Comme pour les salariés, la première constatation que l'on peut faire tient à la prédominance des TMS : ils regroupent les $\frac{3}{4}$ des maladies professionnelles sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN. Le poids des CTN dans la répartition des TMS se recoupe là encore de façon évidente avec les proportions que l'on avait pu observer dans le chapitre précédent.

Mais évolution des MP liées aux Pesticides

Cependant, à la différence des années post-FIVP, cette place des TMS recule tandis que celle des MP liées aux pesticides est en forte augmentation : ainsi, pour le rapport sur les chiffres 2010-2019, les MP liées aux pesticides

représentaient seulement 2,6 % des cas, alors que sur la période 2019-2022 cette proportion monte à 17 % et même à 26 % pour l'année 2022 seule (impact de la création du tableau 61).

Le CTN 1 est le plus impacté par les autres regroupements de MP, notamment le risque « chimique » qui atteint 19 % des cas pour le CTN 1 (16 % pour le risque « pesticides ») alors que pour les CTN 2 et 4 ces items sont de 2 à 10 fois moins importants. Les exceptions dans l'importance des autres thématiques de MP concernent les « zoonoses » sur-représentées pour le CTN 2, et le « bruit » sur-représenté pour les CTN 2 et 4.

NB : les « hors CTN » concernent les « retraités » pour lesquels aucune mention de secteur d'origine n'a pu être rattaché, empêchant leur classement (essentiellement issus du FIVP).

Tableaux 35 : Dénombrement et poids des MP graves non mortelles regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les non-salariés par CTN

Non-salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées de 2019 à 2022, par CTN et par thèmes de MP	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	184	34	12	443	345	1 336	105	1 879
CTN 2	0	*	*	0	0	47	*	53
CTN 3	0	0	0	0	0	0	0	0
CTN 4	8	*	*	16	13	105	*	128
CTN 5	0	0	0	0	0	0	0	0
Non renseigné	40	0	0	76	69	6	7	87
Ts secteurs	232	37	16	535	427	1 494	114	2 147

Non-salariés : Poids de chaque CTN parmi les regroupements de MP indemnisées chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	79%	92%	75%	83%	81%	89%	92%	88%
CTN 2	0%	≈ 5%	≈ 13%	0%	0%	3%	≈ 0%	2%
CTN 3								
CTN 4	3%	≈ 3%	≈ 13%	3%	3%	7%	≈ 2%	6%
CTN 5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Non renseigné	17%	0%	0%	14%	16%	0%	6%	4%
Ts secteurs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Non-salariés : Poids de chaque regroupement de MP indemnisées dans les CTN, chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles graves non mortelles (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	10%	2%	1%	24%	19%	73%	6%	100%
CTN 2	0%	≈ 4%	≈ 4%	0%	0%	92%	≈ 0%	100%
CTN 3								
CTN 4	6%	≈ 1%	≈ 2%	13%	10%	85%	≈ 2%	100%
CTN 5								
Non renseigné	49%	0%	0%	93%	84%	7%	9%	100%
Ts secteurs	11%	2%	1%	26%	20%	72%	5%	100%

Les ordres de grandeurs des « graves non mortelles » sont à peu près les mêmes que pour les tableaux « avec et sans arrêt ». Les analyses peuvent donc être dupliquées ici. La seule distinction réside dans les pourcentages

liés au risques « chimique » et « pesticides », beaucoup plus conséquents ici, ce qui est somme toute logique par rapport aux caractéristiques des maladies en cause, génératrices de nombreux et forts taux d'IPP.

Tableaux 36 : Dénombrement et poids des MP avec arrêt regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les non-salariés par CTN

Non-salariés : Dénombrement et poids des MP indemnisées de 2019 à 2022, par CTN et par thèmes de MP	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	141	56	0	235	176	2 607	76	3 102
CTN 2	*	*	0	*	*	50	*	62
CTN 3								
CTN 4	*	*	0	*	*	200	*	229
CTN 5	0	0	0	0	0	*	*	*
Non renseigné	0	0	0	0	0	*	*	*
Ts secteurs	145	63	0	242	181	2 859	77	3 396

Non-salariés : Poids de chaque CTN parmi les regroupements de MP indemnisées chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	97%	89%	0%	97%	97%	91%	99%	91%
CTN 2	≈ 1%	≈ 6%	0%	≈ 0%	≈ 1%	2%	≈ 0%	2%
CTN 3								
CTN 4	≈ 2%	≈ 5%	0%	≈ 2%	≈ 2%	7%	≈ 1%	7%
CTN 5	0%	0%	0%	0%	0%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 0%
Non renseigné	0%	0%	0%	0%	0%	≈ 0%	≈ 0%	≈ 0%
Ts secteurs	100%	100%		100%	100%	100%	100%	100%

Non-salariés : Poids de chaque regroupement de MP indemnisées dans les CTN, chez les salariés agricoles période 2019-2022	Nbre de maladies professionnelles avec arrêt (total 2019-2022)							
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	5%	2%	0%	8%	6%	89%	3%	100%
CTN 2	≈ 2%	≈ 7%	0%	≈ 2%	≈ 2%	91%	≈ 0%	100%
CTN 3								
CTN 4	≈ 1%	≈ 1%	0%	≈ 3%	≈ 2%	96%	≈ 0%	100%
CTN 5								
Non renseigné	0%	0%	0%	0%	0%	≈ 100%	≈ 0%	100%
Ts secteurs	5%	2%	0%	8%	6%	90%	2%	100%

Les tableaux sur les MP « avec arrêt » ont été intégrés pour être le plus exhaustif possible sur les données étudiées. Les MP liées aux risques Chimique et Pesticides n'engendrent pas les

mêmes pourcentages du fait, entre autres, du nombre de cas concernant les retraités qui par définition ne peuvent se voir attribuer de jours d'arrêt.

2.4. Regroupement des MP par thèmes et MSA

Tableaux 37 : Poids des MP regroupées par thèmes de maladies, sur la période 2019-2022 pour les non-salariés par MSA

Poids des MSA par regroupements de MP indemnisées chez les non-salariés agricoles sur la période 2019-2022	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Poids en nombre de non-salariés
MSA-11-66	≈ 3%	≈ 1%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	1,8%
MSA-12-46-81-82	≈ 3%	≈ 1%	≈ 11%	≈ 5%	≈ 4%	≈ 4%	≈ 5%	≈ 4%	5,4%
MSA-06-13-83	≈ 2%			≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	2,9%
MSA-14-50	≈ 2%	≈ 3%		≈ 2%	≈ 1%	≈ 5%	≈ 5%	≈ 4%	3,3%
MSA-16-17	≈ 2%			≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	2,6%
MSA 20				≈ 0%		≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	0,8%
MSA-21-58-71-89	≈ 3%	≈ 3%		≈ 4%	≈ 3%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 4%	4,4%
MSA-22-29	≈ 8%	≈ 5%		≈ 8%	≈ 10%	≈ 6%	≈ 5%	≈ 6%	4,1%
MSA-24-47	≈ 2%	≈ 5%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 3%	2,6%
MSA 25-39-70-90	≈ 1%	≈ 5%	≈ 6%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 2%	2,4%
MSA-07-26-42	≈ 3%	≈ 3%		≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 2%	3,4%
MSA-27-76	≈ 4%	≈ 2%	≈ 11%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	2,4%
MSA-18-28-45	≈ 2%		≈ 6%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%		≈ 1%	2,6%
MSA-09-31-32-65	≈ 2%	≈ 3%		≈ 2%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 3%	3,9%
MSA-33	≈ 4%			≈ 3%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 5%	≈ 3%	1,6%
MSA-35-56	≈ 6%	≈ 5%		≈ 6%	≈ 6%	≈ 7%	≈ 5%	≈ 6%	3,9%
MSA-36-37-41	≈ 2%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%		≈ 1%	2,6%
MSA-30-34-48	≈ 1%		≈ 6%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 3%	≈ 1%	3,6%
MSA-49	≈ 5%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 3%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 3%	2,0%
MSA-08-51-55	≈ 5%		≈ 6%	≈ 3%	≈ 4%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	3,7%
MSA-10-52	≈ 2%	≈ 4%		≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 2%	1,6%
MSA-54-57-88	≈ 2%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 1%	1,4%
MSA-59-62	≈ 6%	≈ 1%		≈ 6%	≈ 6%	≈ 3%	≈ 7%	≈ 4%	3,5%
MSA-03-15-43-63	≈ 1%	≈ 5%	≈ 11%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 5%	≈ 3%	5,2%
MSA-40-64	≈ 3%	≈ 5%		≈ 3%	≈ 2%	≈ 6%	≈ 8%	≈ 6%	3,3%
MSA-67-68									0,0%
MSA-01-69	≈ 1%	≈ 4%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 2%	2,2%
MSA-53-61-72	≈ 7%	≈ 18%	≈ 6%	≈ 6%	≈ 7%	≈ 10%	≈ 1%	≈ 9%	4,2%
MSA-38-73-74	≈ 2%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 3%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 2%	2,9%
MSA-02-60-80	≈ 6%	≈ 1%	≈ 11%	≈ 4%	≈ 5%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 3%	3,3%
MSA-04-05-84	≈ 2%	≈ 2%		≈ 2%	≈ 2%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	2,2%
MSA-44-85	≈ 4%	≈ 5%		≈ 4%	≈ 3%	≈ 6%	≈ 4%	≈ 5%	3,5%
MSA-79-86	≈ 3%	≈ 1%	≈ 6%	≈ 3%	≈ 3%	≈ 4%	≈ 3%	≈ 4%	2,4%
MSA-19-23-87	≈ 2%	≈ 8%		≈ 3%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 4%	≈ 2%	2,8%
MSA-75	≈ 1%			≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 1%	1,7%
Toutes MSA	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%

Poids des regroupements de MP par MSA chez les non-salariés agricoles sur la période 2019-2022	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP
MSA-11-66	≈ 24%	≈ 2%		≈ 19%	≈ 29%	≈ 67%	≈ 5%	100,0%
MSA-12-46-81-82	≈ 7%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 20%	≈ 17%	≈ 76%	≈ 5%	100,0%
MSA-06-13-83	≈ 14%			≈ 16%	≈ 16%	≈ 82%	≈ 2%	100,0%
MSA-14-50	≈ 4%	≈ 1%		≈ 9%	≈ 5%	≈ 89%	≈ 4%	100,0%
MSA-16-17	≈ 14%			≈ 18%	≈ 19%	≈ 79%	≈ 6%	100,0%
MSA 20				≈ 4%		≈ 96%	≈ 4%	100,0%
MSA-21-58-71-89	≈ 9%	≈ 2%		≈ 18%	≈ 16%	≈ 78%	≈ 3%	100,0%
MSA-22-29	≈ 14%	≈ 2%		≈ 21%	≈ 27%	≈ 68%	≈ 3%	100,0%
MSA-24-47	≈ 8%	≈ 4%		≈ 12%	≈ 12%	≈ 80%	≈ 3%	100,0%
MSA 25-39-70-90	≈ 3%	≈ 5%	≈ 1%	≈ 11%	≈ 6%	≈ 81%	≈ 6%	100,0%
MSA-07-26-42	≈ 15%	≈ 3%		≈ 20%	≈ 19%	≈ 76%	≈ 5%	100,0%
MSA-27-76	≈ 23%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 27%	≈ 26%	≈ 63%	≈ 5%	100,0%
MSA-18-28-45	≈ 26%		≈ 3%	≈ 37%	≈ 46%	≈ 51%		100,0%
MSA-09-31-32-65	≈ 10%	≈ 2%		≈ 12%	≈ 16%	≈ 80%	≈ 3%	100,0%
MSA-33	≈ 16%			≈ 17%	≈ 19%	≈ 79%	≈ 7%	100,0%
MSA-35-56	≈ 11%	≈ 2%		≈ 16%	≈ 15%	≈ 80%	≈ 3%	100,0%
MSA-36-37-41	≈ 15%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 23%	≈ 23%	≈ 72%		100,0%
MSA-30-34-48	≈ 11%		≈ 2%	≈ 23%	≈ 18%	≈ 71%	≈ 8%	100,0%
MSA-49	≈ 19%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 19%	≈ 24%	≈ 71%	≈ 2%	100,0%
MSA-08-51-55	≈ 23%		≈ 1%	≈ 20%	≈ 27%	≈ 69%	≈ 3%	100,0%
MSA-10-52	≈ 15%	≈ 6%		≈ 10%	≈ 21%	≈ 72%	≈ 1%	100,0%
MSA-54-57-88	≈ 23%	≈ 2%	≈ 2%	≈ 19%	≈ 23%	≈ 67%	≈ 6%	100,0%
MSA-59-62	≈ 19%	≈ 1%		≈ 28%	≈ 27%	≈ 66%	≈ 8%	100,0%
MSA-03-15-43-63	≈ 5%	≈ 3%	≈ 1%	≈ 15%	≈ 10%	≈ 80%	≈ 6%	100,0%
MSA-40-64	≈ 6%	≈ 2%		≈ 10%	≈ 7%	≈ 85%	≈ 6%	100,0%
MSA-67-68								
MSA-01-69	≈ 5%	≈ 5%		≈ 17%	≈ 16%	≈ 77%	≈ 2%	100,0%
MSA-53-61-72	≈ 9%	≈ 4%	≈ 0%	≈ 11%	≈ 13%	≈ 82%	≈ 0%	100,0%
MSA-38-73-74	≈ 11%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 27%	≈ 19%	≈ 70%	≈ 8%	100,0%
MSA-02-60-80	≈ 28%	≈ 1%	≈ 2%	≈ 29%	≈ 32%	≈ 62%	≈ 3%	100,0%
MSA-04-05-84	≈ 23%	≈ 4%		≈ 26%	≈ 30%	≈ 66%	≈ 4%	100,0%
MSA-44-85	≈ 9%	≈ 2%		≈ 11%	≈ 11%	≈ 84%	≈ 3%	100,0%
MSA-79-86	≈ 10%	≈ 1%	≈ 1%	≈ 16%	≈ 16%	≈ 80%	≈ 3%	100,0%
MSA-19-23-87	≈ 10%	≈ 7%		≈ 22%	≈ 17%	≈ 68%	≈ 6%	100,0%
MSA-75	≈ 14%			≈ 20%	≈ 23%	≈ 74%	≈ 3%	100,0%
Toutes MSA	12%	2%	0%	21%	17%	77%	4%	100%

Nous introduisons ici une comparaison entre le poids de la population des non-salariés par MSA et le poids de ces mêmes MSA dans l'ensemble des MP « avec et sans arrêt ». L'idée est de pouvoir identifier les MSA dont les MP sont « sur-représentées » par rapport au poids populationnel de ces mêmes MSA. Toutefois, le nombre limité de MP et donc les changements de pourcentage pour quelques unités que cela peut induire, rendent difficile et fragile cette analyse. Il faut garder à l'esprit cette réserve et prendre avec précaution les occurrences « identifiées » du fait d'une quasi impossible significativité statistique.

Quelques MSA aux données de MP « sur-représentées » dans plusieurs catégories de regroupements

Globalement tout d'abord, on peut mettre en évidence 4 MSA qui se distinguent des autres sur au moins deux regroupements de MP. Distinction pour lesquelles le déséquilibre entre « poids de population » et « poids des MP avec et sans arrêt » est au minimum deux fois plus prononcé qu'attendu (MSA « Armorique », « Portes de Bretagne », « Sud Aquitaine » et « Mayenne Orne Sarthe »). On notera toutefois que sur ces 4 MSA, seules 2 faisaient parties de ce même « pool » de MSA déséquilibrées entre poids de population et poids du nombre de MP en 2021. Ceci doit renforcer notre obligation de vigilance vis-à-vis des conclusions que l'on peut tirer de ce genre de tableau : pour la plupart des cas les signalements de comportements « différents » ne s'inscrivent pas dans le temps.

Plus spécifiquement ensuite, en s'attachant à prendre pour sujet chaque regroupement de MP séparément, on remarque que les MSA ci-dessous ont une sur-représentation du poids de certaines MP par rapport à leur population :

- « Armorique », et « Mayenne Orne Sarthe » pour les « cancers » ;
- « Sud Champagne », et « Mayenne Orne Sarthe » et « Limousin » pour les « zoonoses » ;

- « Midi-Pyrénées Nord » pour le « bruit » ;
- « Armorique » pour le risque « chimique » et « Armorique », « Nord Pas de Calais », et « Mayenne Orne Sarthe » pour le risque « pesticides » ;
- « Portes de Bretagne » et « Mayenne Orne Sarthe » pour les « TMS » ;
- « Gironde », « Nord Pas de Calais », et « Sud Aquitaine » pour les « maladies respiratoires ».

Des MSA dont certaines MP ont un poids bien supérieur à la moyenne nationale observée

En reprenant le même mode opératoire d'observation mais cette fois-ci pour la répartition des regroupements de MP à l'intérieur même des MSA, 7 MSA connaissent des pourcentages de MP différents des autres MSA pour au moins 2 regroupements de MP.

On va les retrouver citer parmi d'autres, plus « ponctuelles », dans le descriptif suivant :

- « Grand Sud », « Haute-Normandie », « Beauce Cœur de Loire », « Marne Ardennes Meuse », « Lorraine », « Picardie », « Alpes-Vaucluse » pour les « cancers » ;
- « Sud Champagne », et « Limousin » pour les « zoonoses » ;
- « Beauce Cœur de Loire » pour le « bruit » ;
- « Haute-Normandie », « Beauce Cœur de Loire », « Nord Pas de Calais », « Picardie » pour le risque « chimique » et « Grand Sud », « Armorique », « Beauce Cœur de Loire », « Marne Ardennes Meuse », « Nord Pas de Calais », « Picardie », « Alpes-Vaucluse » pour le risque « pesticides » ;
- « Côte Normandes » et « Corse » pour les « TMS » (l'absence d'autre groupe de MP fait monter le taux des TMS) ;
- « Languedoc », « Nord Pas de Calais », « Alpes du Nord » pour les « maladies respiratoires ».

2.5. Cartes : répartition des données de population et de sinistralité MP par MSA

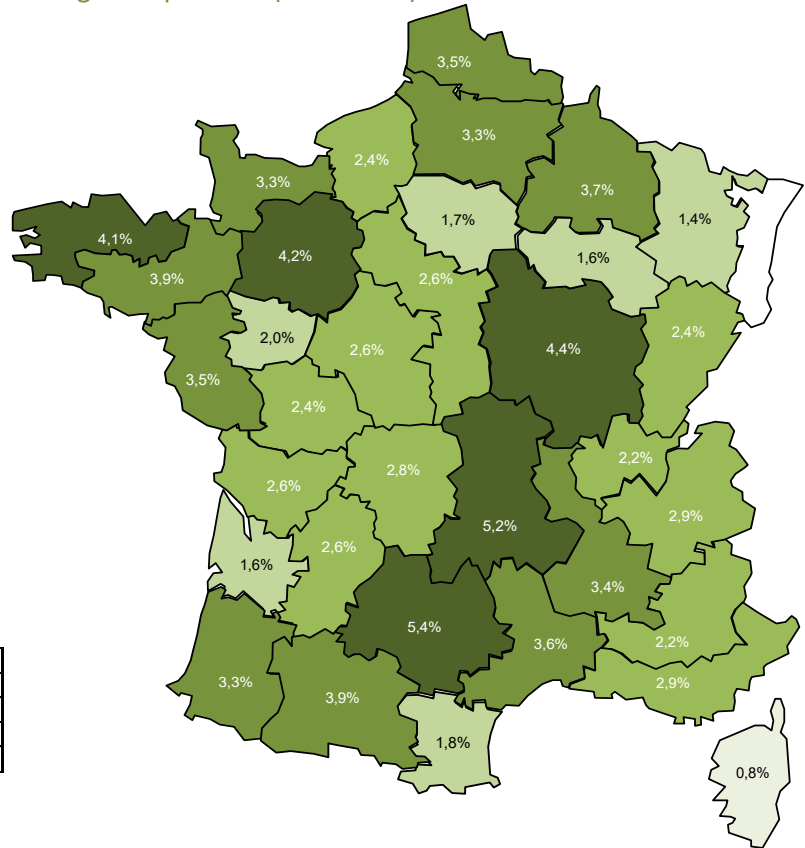
Tous secteurs

Carte 1 : Poids du nombre de non-salariés agricole par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de non-salariés agricoles période 2019-2022

Répartition (en %) du nombre de non-salariés par MSA

	4 et plus
	de 3 (inclus) à moins de 4
	de 2 (inclus) à moins de 3
	de 1 (inclus) à moins de 2
	de 0 à moins de 1

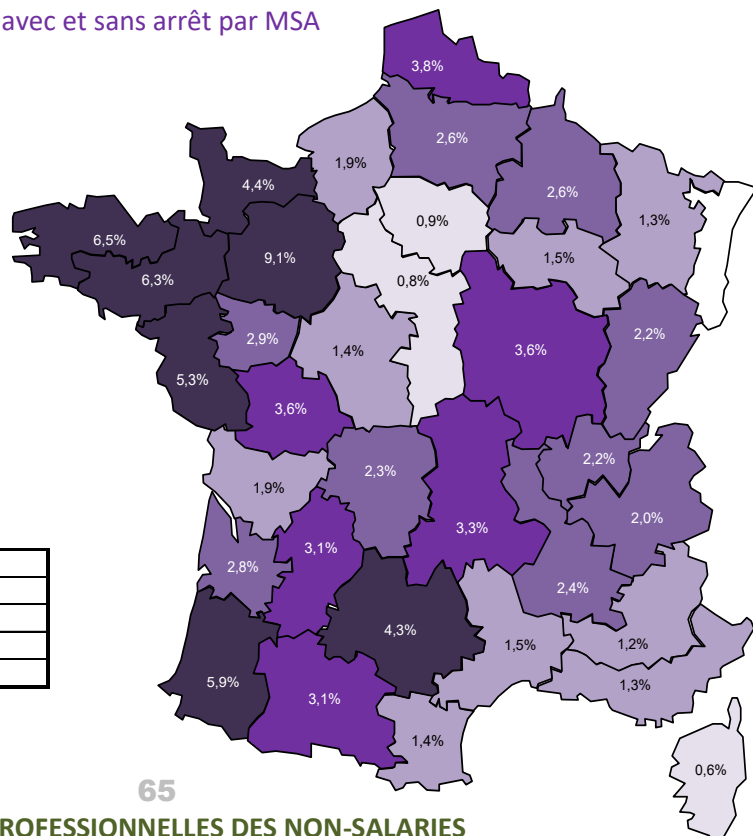


Carte 2 : Poids des du nombre de MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les non-salariés agricoles par MSA période 2106-2022

Poids (en %) des MP avec et sans arrêt des non-salariés par MSA

	4% et plus
	de 3% (inclus) à moins de 4%
	de 2% (inclus) à moins de 3%
	de 1% (inclus) à moins de 2%
	de 0 à moins de 1%



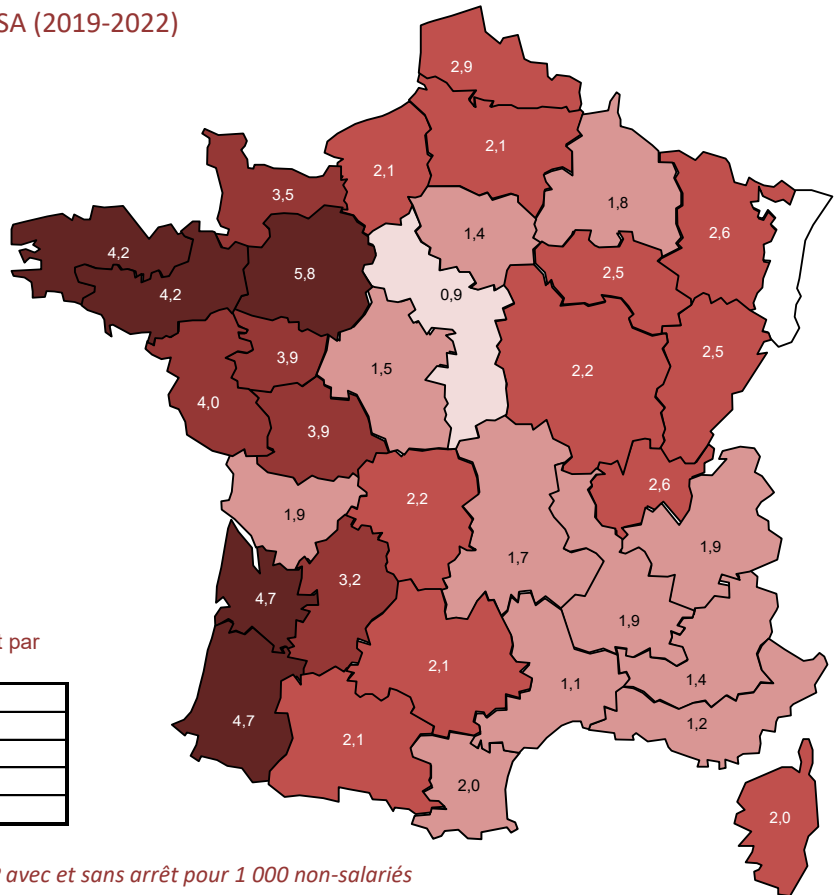
Carte 3 : Indices de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (2019-2022) : 2,7

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des non-salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

	4 et plus
	de 3 (inclus) à moins de 4
	de 2 (inclus) à moins de 3
	de 1 (inclus) à moins de 2
	de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 non-salariés

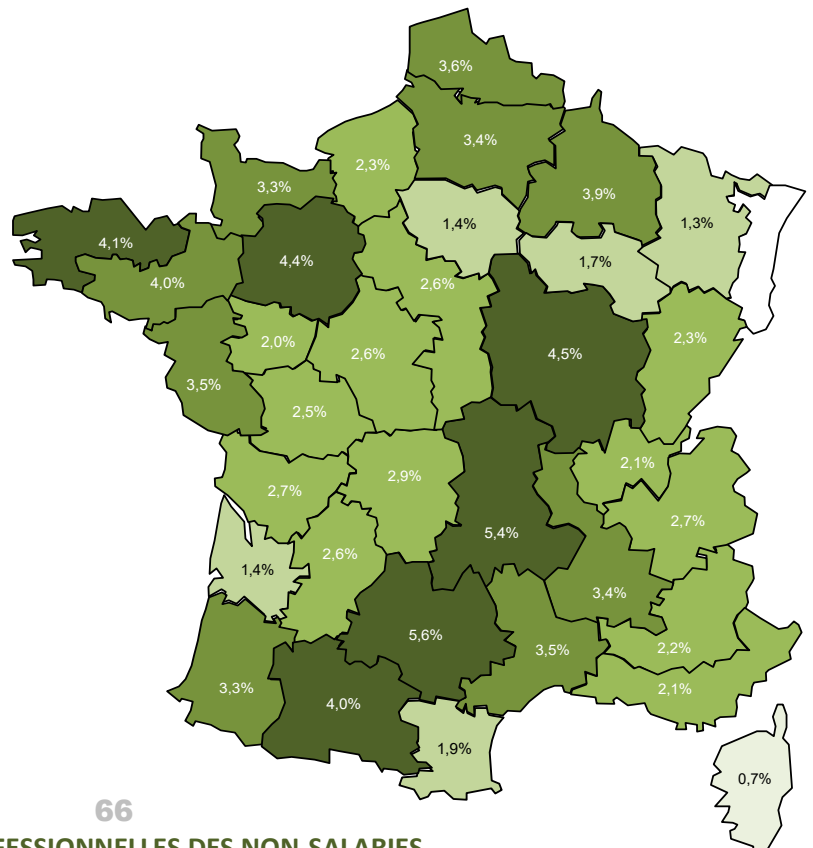
CTN 1

Carte 1 : Poids du nombre de non-salariés agricole par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de non-salariés agricoles période 2019-2022

Répartition (en %) du nombre de non-salariés par MSA

	4 et plus
	de 3 (inclus) à moins de 4
	de 2 (inclus) à moins de 3
	de 1 (inclus) à moins de 2
	de 0 à moins de 1

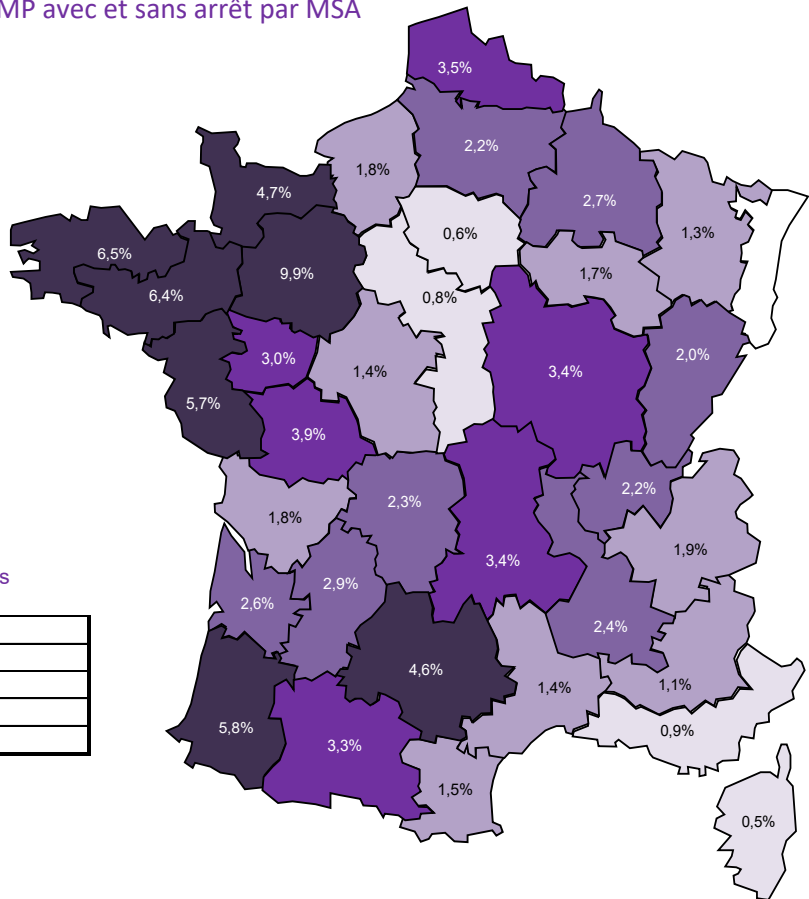


Carte 2 : Poids des du nombre de MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les non-salariés agricoles par MSA période 2106-2022

Poids (en %) des MP avec et sans arrêt des non-salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



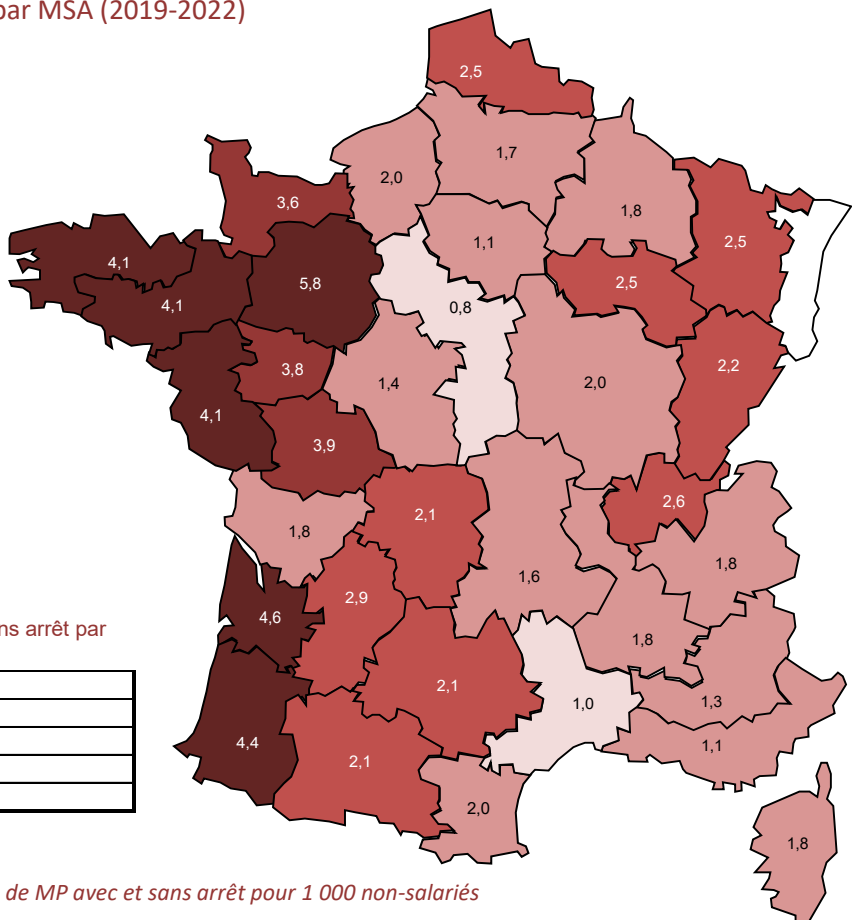
Carte 3 : Indices de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (2019-2022) : 2,6

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des non-salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 non-salariés

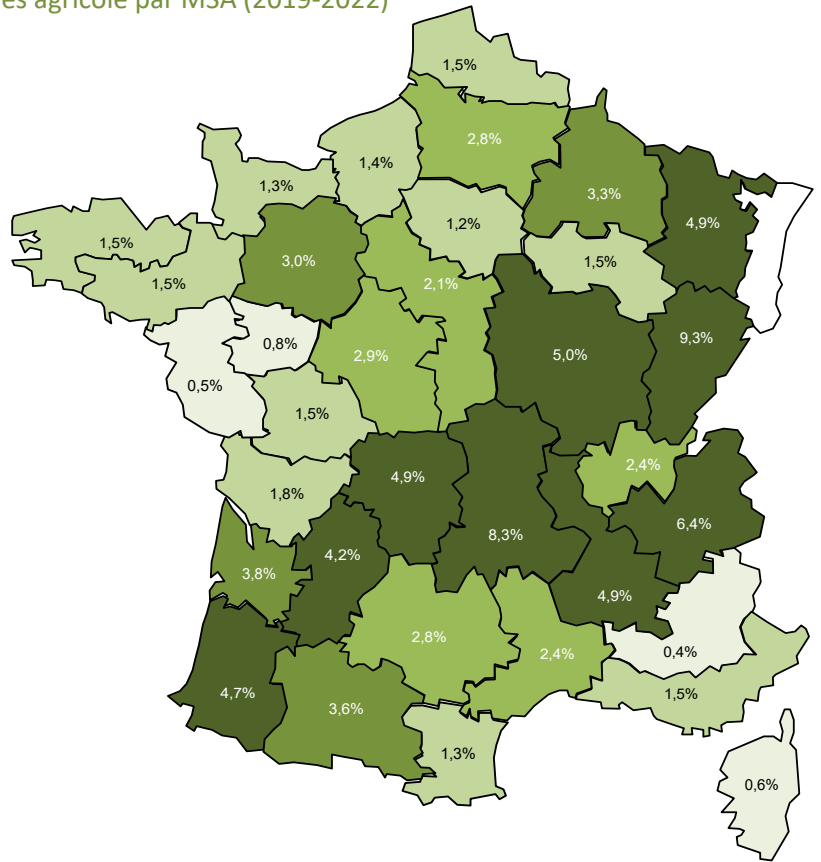
CTN 2

Carte 1 : Poids du nombre de non-salariés agricole par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de non-salariés agricoles période 2019-2022

Répartition (en %) du nombre de non-salariés par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1

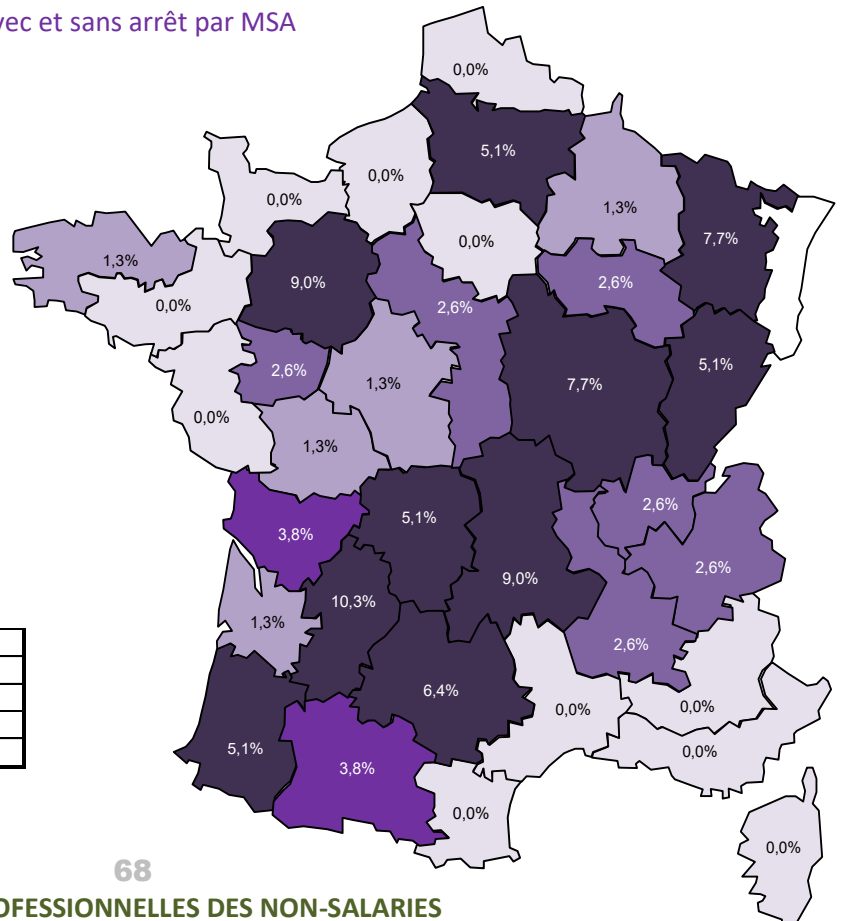


Carte 2 : Poids des du nombre de MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les non-salariés agricoles par MSA période 2106-2022

Poids (en %) des MP avec et sans arrêt des non-salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



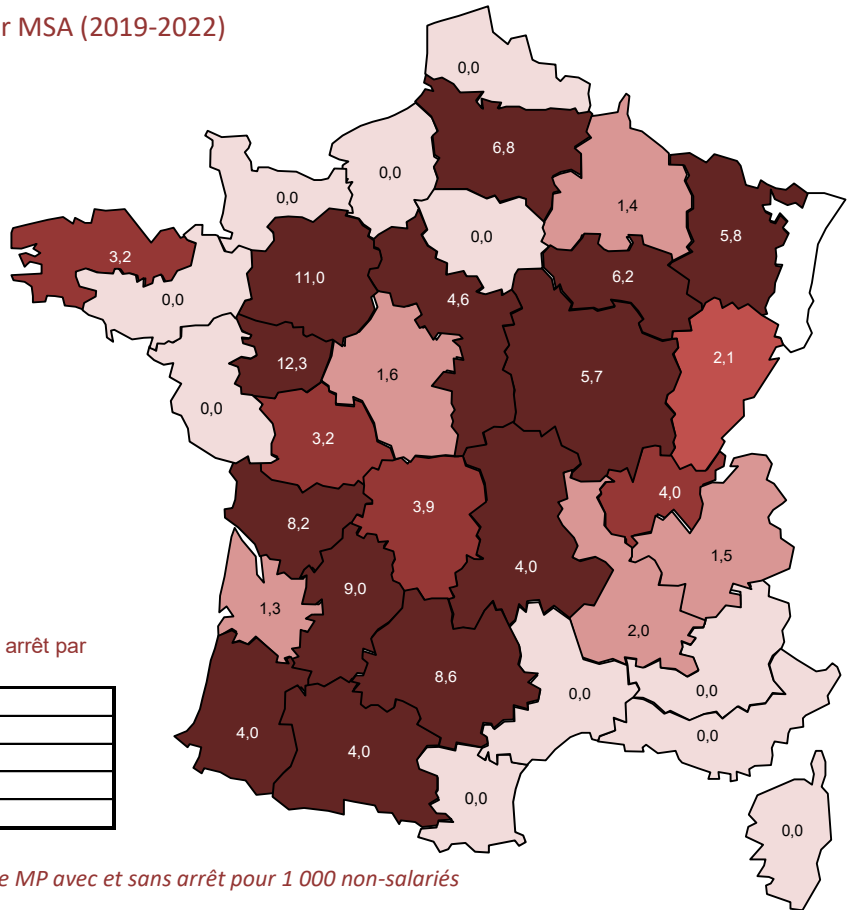
Carte 3 : Indices de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (2019-2022) : 3,7

Indice de fréquence des MP avec arrêt des non-salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

	4 et plus
	de 3 (inclus) à moins de 4
	de 2 (inclus) à moins de 3
	de 1 (inclus) à moins de 2
	de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 non-salariés

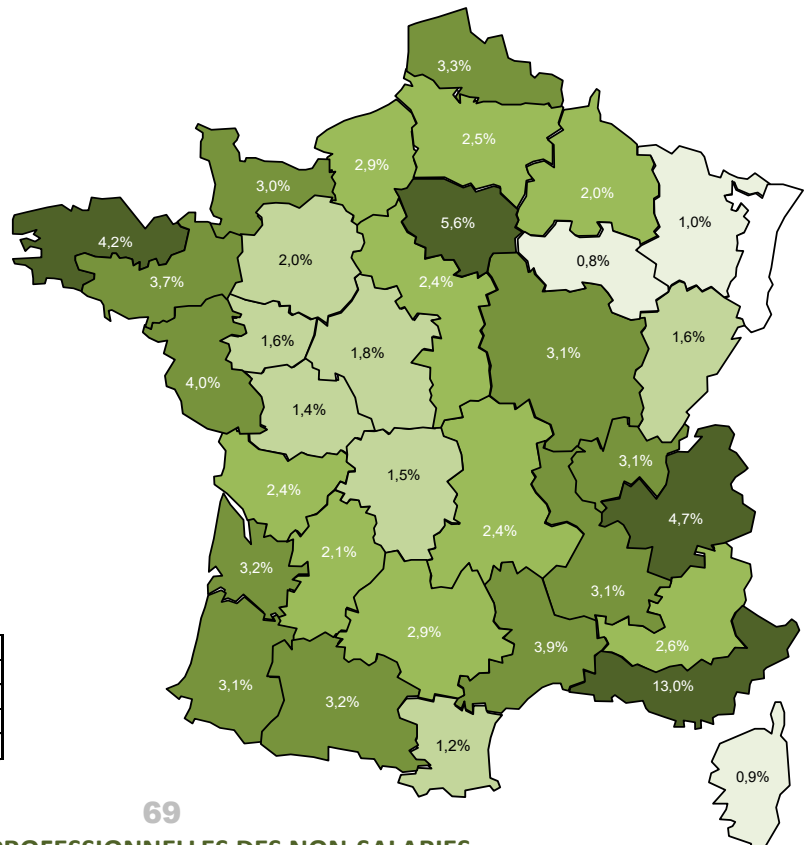
CTN 4

Carte 1 : Poids du nombre de non-salariés agricole par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de non-salariés agricoles période 2019-2022

Répartition (en %) du nombre de non-salariés par MSA

	4 et plus
	de 3 (inclus) à moins de 4
	de 2 (inclus) à moins de 3
	de 1 (inclus) à moins de 2
	de 0 à moins de 1

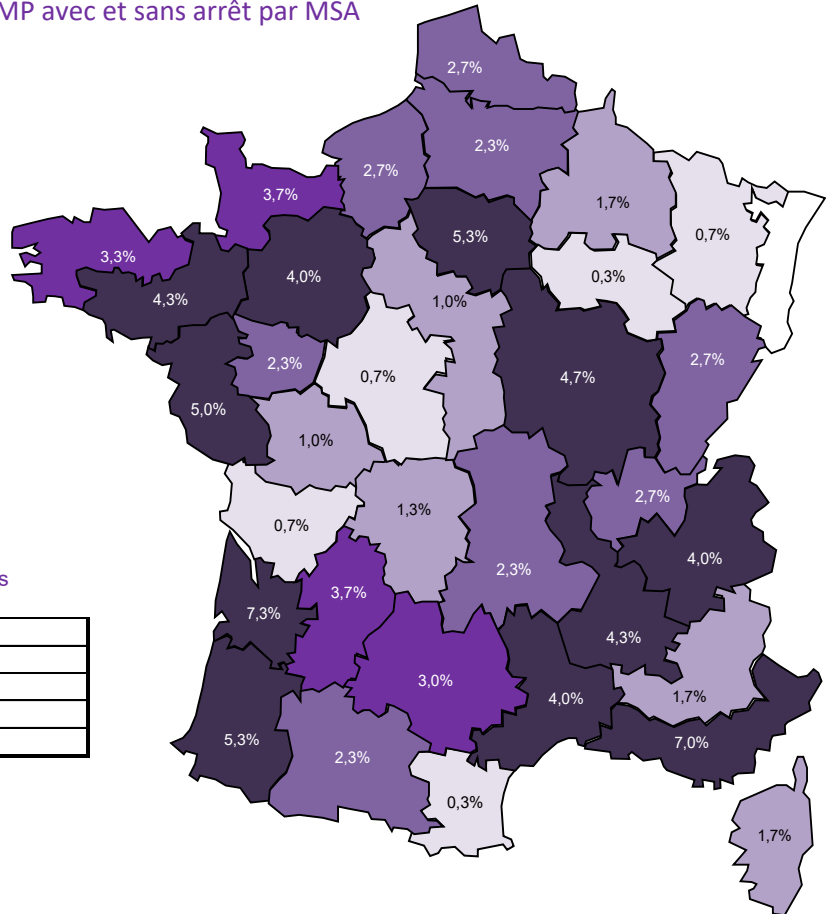


Carte 2 : Poids des du nombre de MP avec et sans arrêt par MSA (2019-2022)

Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt chez les non-salariés agricoles par MSA période 2106-2022

Poids (en %) des MP avec et sans arrêt des non-salariés par MSA

4% et plus
de 3% (inclus) à moins de 4%
de 2% (inclus) à moins de 3%
de 1% (inclus) à moins de 2%
de 0 à moins de 1%



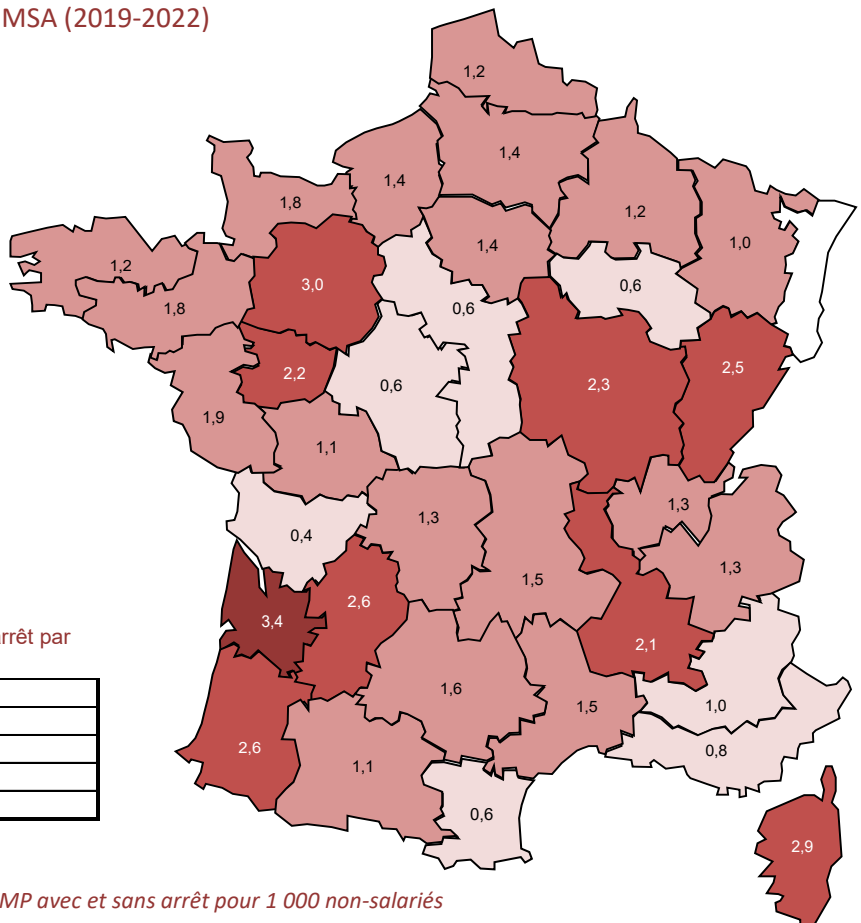
Carte 3 : Indices de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (2019-2022) : 1,5

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des non-salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 non-salariés

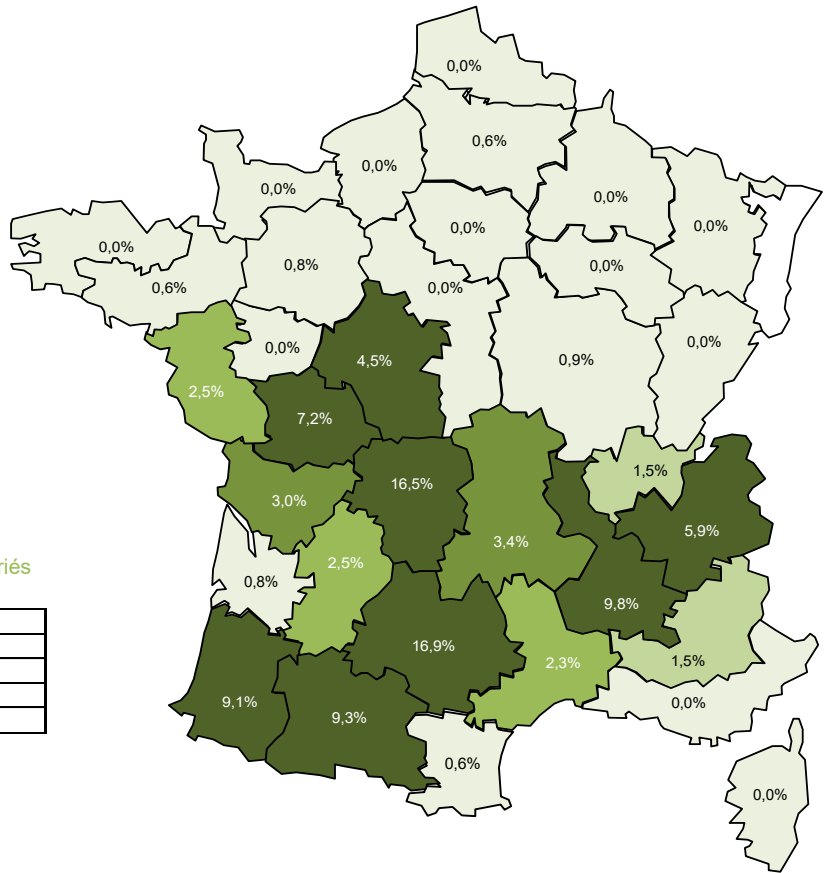
CTN 5

Carte 1 : Poids du nombre de non-salariés agricole par MSA (2019-2022)

Répartition par MSA du nombre de non-salariés agricoles période 2019-2022

Répartition (en %) du nombre de non-salariés par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



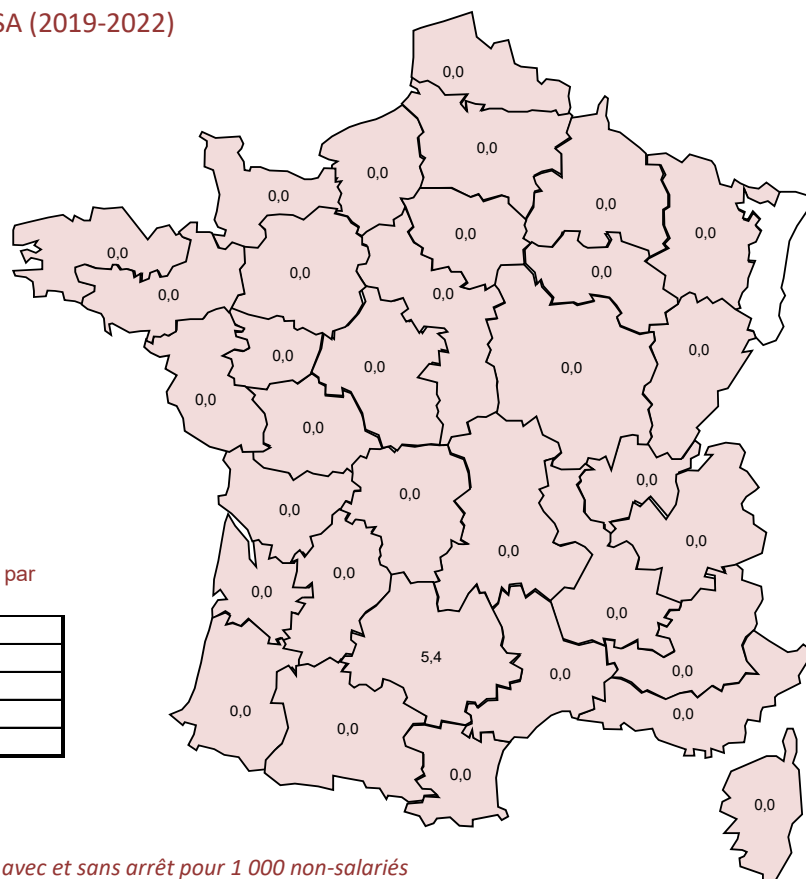
Carte 3 : Indices de fréquence par MSA (2019-2022)

Indice de fréquence moyen des MP avec et sans arrêt des salariés agricoles en France (2019-2022) : 0

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des non-salariés agricoles par MSA période 2019-2022

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par MSA

4 et plus
de 3 (inclus) à moins de 4
de 2 (inclus) à moins de 3
de 1 (inclus) à moins de 2
de 0 à moins de 1



Rappel : indice de fréquence = nombre de MP avec et sans arrêt pour 1 000 non-salariés

Commentaires généraux sur les cartes

On notera un recouplement entre répartition de la population et répartition des MP « avec et sans arrêt ». Toutefois, lorsque l'on introduit d'indicateur « indice de fréquence », la carte de dénombrement décrivant plutôt deux zones de fort regroupement de MP (d'une part un arc de cercle traversant le territoire débutant au Nord du pays et descendant dans le Sud-Ouest en passant par les régions plutôt de centre Est, et d'autre part la zone Ouest « Vendée - Bretagne - Côtes Normandes - Mayenne Orne Sarthe ») se transforme en une carte laissant apparaître le littoral Ouest, le Centre Ouest, le Nord et quelques zones à l'Est comme détenteurs des indices de fréquence les plus élevés.

Concernant le dénombrement des MP, l'arc-de-cercle traversant le pays en « diagonal », la situation semble logique par rapport au nombre de non-salariés présents, et on peut même dire que cette zone n'est pas aussi représentée qu'elle le pourrait.

Pour la région Nord-Ouest, le nombre de MP est plus élevé que ne le laisserait présager un rapport purement populationnel. En revanche, la région Sud-Est est très sous-représentée si on s'en tient aux adhérents présents.

Ces différents points sont visuellement bien identifiables lorsque l'on s'en tient à la carte concernant les indices de fréquence. Les zones géographiques sont bien délimitées et soulignent cette analyse.

23 MSA se trouvent en dessous du seuil moyen national de 2,7 MP « avec ou sans arrêt » indemnisées pour un millier de non-salariés, et 6 MSA ont un taux moyen 1,5 fois supérieur à cette moyenne nationale. Il y a donc des disparités régionales qui peuvent tenir lieu de l'implantation des secteurs d'activités sur les territoires.

Hypothèse que semble confirmer l'étude des cartes par CTN : les zones géographiques les plus impactées sont celles où les CTN sont les plus représentés en dénombrement de MP.

3. MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES : RECAPITULATIF

Tableaux 38 : Comparaison des dénombrements de MP regroupées par thèmes de maladies, en 2022, selon les populations salariées et non-salariées agricoles

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles avec/sans arrêt								
	2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	41	13	14	64	39	2 726	28	2 921	2 827
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,5%	0,5%	0,5%	2,3%	1,4%	96,4%	1,0%	100,0%	96,8%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	86,4%	-7,1%	133,3%	6,7%	30,0%	-4,1%	7,7%	-3,0%	-3,3%
NSA	265	15<>20	0<>5	377	336	754	39	1 304	1 150
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	23,0%	<2%	<0,5%	32,8%	29,2%	65,6%	3,4%	100,0%	88,2%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	147,7%	-35,7%	-75,0%	83,9%	94,2%	-6,3%	0,0%	12,0%	10,4%
SA + NSA	306	25<>35	10<>20	441	375	3 480	67	4 225	3 977
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	7,7%	<1%	<0,5%	11,1%	9,4%	87,5%	1,7%	100,0%	94,1%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	137,2%	-26,2%	50,0%	66,4%	84,7%	-4,6%	3,1%	1,2%	0,3%

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles avec arrêt								
	2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	16	11	0	39	18	2 415	17	2 543	2 469
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	0,6%	0,4%	0,0%	1,6%	0,7%	97,8%	0,7%	100,0%	97,1%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	-15,8%	-15,4%	nc	-11,4%	5,9%	-5,7%	-19,0%	-5,3%	-5,7%
NSA	36	14	0	65	41	639	21	769	718
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	5,0%	1,9%	0,0%	9,1%	5,7%	89,0%	2,9%	100,0%	93,4%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	12,5%	-30,0%	nc	14,0%	0,0%	-9,2%	40,0%	-8,3%	-8,1%
SA + NSA	52	25	0	104	59	3 054	38	3 312	3 187
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,6%	0,8%	0,0%	3,3%	1,9%	95,8%	1,2%	100,0%	96,2%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	2,0%	-24,2%	nc	3,0%	1,7%	-6,4%	5,6%	-6,0%	-6,2%

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles graves non mortelles								
	2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	32	5	16	60	34	1 538	23	1 669	1 620
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	2,0%	0,3%	1,0%	3,7%	2,1%	94,9%	1,4%	100,0%	97,1%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	113,3%	-37,5%	23,1%	39,5%	78,9%	2,8%	15,0%	3,8%	3,8%
NSA	108	5<>10	0<>5	126	156	333	22	537	521
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	20,7%	<2%	<1%	24,2%	29,9%	63,9%	4,2%	100,0%	97,0%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	111,8%	-22,2%	-50,0%	1,6%	44,4%	-7,0%	-12,0%	3,9%	4,4%
SA + NSA	140	7<>15	16<>21	240	190	1 871	45	2 206	2 141
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	6,5%	<1%	<1%	11,2%	8,9%	87,4%	2,1%	100,0%	97,1%
<i>Evolution du nombre de MP 2021-2022</i>	112,1%	-29,4%	13,3%	39,5%	49,6%	0,9%	0,0%	3,8%	4,0%

Tableaux 39 : Comparaison des dénombrements de MP regroupées par thèmes de maladies, période 2019-2022, selon les populations salariées et non-salariées agricoles

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles avec/sans arrêt								
	Total 2019-2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	112	67	41	258	124	11 553	119	12 224	11 931
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	0,9%	0,6%	0,3%	2,2%	1,0%	96,8%	1,0%	100,0%	97,6%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	51,9%	-45,8%	-17,6%	-15,8%	34,5%	-19,1%	-26,3%	-17,7%	-18,9%
NSA	515	91	18	905	749	3 318	165	4 835	4 333
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	11,9%	2,1%	0,4%	20,9%	17,3%	76,6%	3,8%	100,0%	89,6%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	327,4%	-28,0%	-85,7%	163,6%	273,3%	-25,0%	-22,0%	0,0%	-2,6%
SA + NSA	627	158	59	1 163	873	14 871	284	17 059	16 264
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	3,9%	1,0%	0,4%	7,2%	5,4%	91,4%	1,7%	100,0%	95,3%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	13,5%	37,3%	-0,2%	-18,3%	-23,4%	-12,8%	-3,4%	-17,9%	-13,8%

Rapport COSMAP 2024 – Maladies professionnelles du Régime Agricole en 2022

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles avec arrêt								
	Total 2019-2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	55	60	0<>5	170	66	10 265	75<>80	10 747	10 504
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	0,5%	0,6%	<0,1%	1,6%	0,6%	97,7%	<1%	100,0%	97,7%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	14,3%	-52,2%	-100,0%	-22,0%	-5,3%	-19,3%	-15,0%	-18,6%	-19,6%
NSA	145	63	0	264	181	2 859	77	3 396	3 187
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	4,5%	2,0%	0,0%	8,3%	5,7%	89,7%	2,4%	100,0%	93,8%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	-10,0%	-12,5%	nc	-14,5%	-16,3%	-27,2%	-12,5%	-24,5%	-26,0%
SA + NSA	200	123	0<>5	434	247	13 124	150<>155	14 143	13 691
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,5%	0,9%	<0,1%	3,2%	1,8%	95,9%	<1,5%	100,0%	96,8%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	0,0%	-44,4%	-24,8%	-18,9%	-26,8%	-19,2%	-25,8%	-18,6%	-20,8%

Tableau récapitulatif des MP par regroupement de thème de MP au Régime Agricole	Nombre de maladies professionnelles graves non mortelles								
	Total 2019-2022								
	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
SA	84	27	85	189	94	6 233	90	6 718	6 535
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,3%	0,4%	1,3%	2,9%	1,4%	95,4%	1,4%	100,0%	97,3%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	100,0%	-37,5%	-42,9%	42,9%	100,0%	-14,9%	4,5%	-13,8%	-14,1%
NSA	232	37	16	535	427	1 493	114	2 146	2 082
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	11,1%	1,8%	0,8%	25,7%	20,5%	71,7%	5,5%	100,0%	97,0%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	440,0%	-36,4%	-85,7%	130,8%	262,8%	-27,8%	-35,3%	-6,6%	-6,5%
SA + NSA	316	64	101	724	521	7 726	204	8 864	8 617
<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	3,7%	0,7%	1,2%	8,4%	6,0%	89,7%	2,4%	100,0%	97,2%
<i>Evolution du nombre de MP 2019-2022</i>	44,4%	52,3%	-8,3%	7,9%	-23,2%	-10,0%	-6,0%	-14,1%	-12,4%

ANNEXES

DETAIL DU REGROUPEMENT DE MP PAR THEMES DE MALADIES

MP liées aux Zoonoses

A002 Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéal
A004 Charbon professionnel
A005 Leptospiroses
A705 Maladie de Lyme
A006 Brucelloses professionnelles
A007 Tularémie
A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
A030 Rage professionnelle
A049 Affections dues aux rickettsies
A050 Pasteurelloses
A051 Rouget du porc
A052 Psittacose
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis
A056 Infections professionnelles à hantavirus

MP liées aux TMS

A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
A053 Lésions chroniques du ménisque
A057 Affections consécutives aux vibrations
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

MP liées aux Cancers

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A033 Hépatites virales professionnelles
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides

MP liées aux Maladies Respiratoires

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
A060 Covid-19

MP liées au Bruit

A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

MP liées au risque Pesticide

A008 Sulfocarbonisme professionnel
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
A023 Intoxication par le bromure de méthyle
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides

MP liées au risque Chimique

A008 Sulfocarbonisme professionnel
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
A014 Affections causées par les ciments
A018 Affections dues au plomb et à ses composés
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A023 Intoxication par le bromure de méthyle
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides

DETAIL DES SECTEURS D'ACTIVITES PAR CTN

SALARIES

CTN 1

110 Cultures spécialisées
 120 Champignonnières
 130 Elevage spécialisé gros animaux
 140 Elevage spécialisé petits animaux
 150 Entraînement, dressage, haras
 160 Conchyliculture, etc.
 170 Marais salants
 180 Cultures, élevages non spécialisés
 190 Viticulture
 900 Gardes-chasses, gardes-pêche
 910 Jardiniers, gardes forestiers
 920 Remplacement, travail temporaire

CTN 2

310 Sylviculture
 320 Gemmage
 330 Exploitation de bois
 340 Scieries fixes

CTN 3

600 Stockage et conditionnement produits agricoles
 610 Approvisionnement
 620 Traitement des produits laitiers
 630 Traitement de la viande
 640 Conserverie produits autres que viande
 650 Vinification
 660 Insémination artificielle
 670 Sucrierie, distillerie
 680 Meunerie, panification
 690 Stockage, conditionnement fleurs, fruits, légumes
 760 Coopératives et SICA de volailles
 770 Coopératives diverses

CTN 4

400 Entreprises de travaux agricoles
 410 Entreprises de jardins, paysagistes
 500 Artisans du bâtiment
 510 Autres artisans ruraux

CTN 5

801 Mutualité Agricole
 811 Crédit Agricole
 821 Autres organismes professionnels
 830 SICAE

NON-SALARIES

CTN 1

Arboriculture fruitière
 Autres cultures spécialisées
 Autres élevages de gros animaux
 Autres élevages de petits animaux
 Conchyliculture
 Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
 Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »
 Élevage bovins - lait
 Élevage bovins - viande
 Élevage bovins - mixte
 Élevage ovins, caprins
 Élevage porcins
 Élevages volailles, lapins
 Élevage de chevaux
 Entraînements, dressages, haras, clubs hippiques
 Maraîchage, floriculture
 Marais salants
 Pépinière
 Viticulture

CTN 2

Exploitation de bois
 Scieries fixes
 Sylviculture

CTN 4

Entreprises de travaux agricoles
 Entreprises de jardins, paysagiste, de reboisement

CTN 5

Mandataires des sociétés ou caisses locales d'AMA

Nb : les analyses et tableaux statistiques concernant les salariés font référence aux personnels hors « bureaux » exceptés pour le CTN 5.

ZONES GEOGRAPHIQUES

<i>Noms de la MSA</i>	<i>MSA dite</i>	<i>Départements</i>	<i>Régions</i>
MSA Grand Sud	MSA-11-66	11 Aude	Occitanie
		66 Pyrénées-Orientales	
MSA Midi-Pyrénées Nord	MSA-12-46-81-82	12 Aveyron	Occitanie
		46 Lot	
		81 Tarn	
		82 Tarn-et-Garonne	
MSA Provence-Azur	MSA-06-13-83	06 Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
		13 Bouches-du-Rhône	
		83 Var	
MSA des Côtes Normandes	MSA-14-50	14 Calvados	Normandie
		50 Manche	
MSA des Charentes	MSA-16-17	16 Charente	Nouvelle-Aquitaine
		17 Charente-Maritime	
MSA de la Corse	MSA-20	20 Corse	Corse
		2A Corse-du-Sud	
		2B Haute-Corse	
MSA de Bourgogne	MSA-21-58-71-89	21 Côte-d'Or	Bourgogne-Franche-Comté
		58 Nièvre	
		71 Saône-et-Loire	
		89 Yonne	
MSA d'Armorique	MSA-22-29	22 Côtes-d'Armor	Bretagne
		29 Finistère	
MSA Dordogne Lot-et-Garonne	MSA-24-47	24 Dordogne	Nouvelle-Aquitaine
		47 Lot-et-Garonne	
MSA de Franche Comté	MSA-25-39-70-90	25 Doubs	Bourgogne-Franche-Comté
		39 Jura	
		70 Haute-Saône	
		90 Territoire de Belfort	
MSA Ardèche Drôme Loire	MSA-07-26-42	07 Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes
		26 Drôme	
		42 Loire	
MSA Haute-Normandie	MSA-27-76	27 Eure	Normandie
		76 Seine-Maritime	
MSA Beauce Cœur de Loire	MSA-18-28-45	18 Cher	Centre-Val de Loire
		28 Eure-et-Loir	
		45 Loiret	
MSA Midi-Pyrénées Sud	MSA-09-31-32-65	09 Ariège	Occitanie
		31 Haute-Garonne	
		32 Gers	
		65 Hautes-Pyrénées	
MSA de la Gironde	MSA-33	33 Gironde	Nouvelle-Aquitaine

Noms de la MSA	MSA dite	Départements	Régions
MSA des Portes de Bretagne	MSA-35-56	35 Ille-et-Vilaine	Bretagne
		56 Morbihan	
MSA Berry Touraine	MSA-36-37-41	36 Indre	Centre-Val de Loire
		37 Indre-et-Loire	
		41 Loir-et-Cher	
MSA du Languedoc	MSA-30-34-48	30 Gard	Occitanie
		34 Hérault	
		48 Lozère	
MSA de Maine et Loire	MSA-49	49 Maine-et-Loire	Pays de la Loire
MSA Marne Ardennes Meuse	MSA-08-51-55	08 Ardennes	Grand Est
		51 Marne	
		55 Meuse	
MSA Sud Champagne	MSA-10-52	10 Aube	Grand Est
		52 Haute-Marne	
MSA Lorraine	MSA-54-57-88	54 Meurthe-et-Moselle	Grand Est
		57 Moselle	
		88 Vosges	
MSA du Nord Pas de Calais	MSA-59-62	59 Nord	Hauts-de-France
		62 Pas-de-Calais	
MSA Auvergne	MSA-03-15-43-63	03 Allier	Auvergne-Rhône-Alpes
		15 Cantal	
		43 Haute-Loire	
		63 Puy-de-Dôme	
MSA Sud Aquitaine	MSA-40-64	40 Landes	Nouvelle-Aquitaine
		64 Pyrénées-Atlantiques	
MSA Alsace	MSA-67-68	67 Bas-Rhin	Grand Est
		68 Haut-Rhin	
MSA Ain Rhône	MSA-01-69	01 Ain	Auvergne-Rhône-Alpes
		69 Rhône	
MSA Mayenne Orne Sarthe	MSA-53-61-72	53 Mayenne	Pays de la Loire
		61 Orne	
		72 Sarthe	
MSA Alpes du Nord	MSA-38-73-74	38 Isère	Auvergne-Rhône-Alpes
		73 Savoie	
		74 Haute-Savoie	
MSA Picardie	MSA-02-60-80	02 Aisne	Hauts-de-France
		60 Oise	
		80 Somme	
MSA Alpes-Vaucluse	MSA-04-05-84	04 Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
		05 Hautes-Alpes	
		84 Vaucluse	
MSA Loire-Atlantique - Vendée	MSA-44-85	44 Loire-Atlantique	Pays de la Loire
		85 Vendée	

Noms de la MSA	MSA dite	Départements	Régions
MSA Sèvres - Vienne	MSA-79-86	79 Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine
		86 Vienne	
MSA du Limousin	MSA-19-23-87	19 Corrèze	Nouvelle-Aquitaine
		23 Creuse	
		87 Haute-Vienne	
MSA de l'Île de France	MSA-75	75 Paris	Ile-de-France
		77 Seine-et-Marne	
		78 Yvelines	
		91 Essonne	
		92 Hauts-de-Seine	
		93 Seine-Saint-Denis	
		94 Val-de-Marne	
95 Val-d'Oise			

